



PRINCIPAUTÉ DE MONACO
DÉPARTEMENT DES RELATIONS
EXTÉRIEURES

**LA POLITIQUE EXTERIEURE
DE LA PRINCIPAUTE DE MONACO
EN 2012**

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
INTRODUCTION	5
1. LES RELATIONS BILATERALES	6
1-1. AVEC LA FRANCE	6
1-1-1. <i>La Commission de coopération franco-monégasque</i>	6
1-1-2. <i>La Commission mixte de sécurité sociale</i>	7
1-1-3. <i>La Convention franco-monégasque relative à l’approvisionnement de la Principauté de Monaco en électricité</i>	7
1-1-4. <i>Le traitement des déchets radioactifs monégasques sur le territoire français</i>	7
1-2. AVEC L’ITALIE.....	7
1-2-1. <i>La Commission italo-monégasque</i>	7
1-3-Les autres relations bilatérales	8
1-3-1. <i>Le Corps Diplomatique des Puissances Etrangères accréditées en Principauté</i>	8
1-3-2. <i>Le Corps Diplomatique monégasque accrédité près les Puissances Etrangères et représentant Monaco au sein des Organisations Internationales</i>	10
1-3-3. <i>Le Corps Consulaire étranger accrédité en Principauté de Monaco</i>	12
1-3-4. <i>L’Association des Consuls Honoraires de Monaco (A.C.H.M.)</i>	13
1-3-5. <i>Le Corps Consulaire de la Principauté de Monaco à l’Etranger</i>	13
2. LA POLITIQUE EUROPEENNE	14
2-1. MONACO ET L’UNION EUROPEENNE.....	14
2-2. MONACO ET LE CONSEIL DE L’EUROPE.....	14
2-2-1. <i>L’Assemblée Parlementaire du Conseil de l’Europe (A.P.C.E.)</i>	14
2-2-2. <i>Contributions volontaires aux programmes du Conseil de l’Europe</i>	15
2-2-3. <i>Participation aux travaux du Conseil de l’Europe</i>	15
3. LES RELATIONS MULTILATERALES	17
3-1. L’ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET SES INSTANCES SPECIALISEES	17
3-1-1. <i>L’Organisation des Nations Unies (O.N.U.)</i>	17
3-1-2. <i>L’Organisation Mondiale de la Santé (O.M.S.)</i>	20
3-1-3. <i>Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l’Homme (U.N.H.C.D.H.)</i>	23
3-1-4. <i>Le Comité des Nations Unies des Droits de l’Enfant</i>	26
3-1-5. <i>L’Organisation des Nations Unies pour l’Education, la Science et la Culture (U.N.E.S.C.O.)</i>	26
3-1-6. <i>L’Union Postale Universelle (U.P.U.)</i>	29
3-2. L’ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE (O.I.F.)	29
3-2-1. <i>Conseil Permanent de la Francophonie</i>	29
3-2-2. <i>Commission Politique de la Francophonie</i>	30
3-2-3. <i>Commissions spécialisées du Conseil Permanent de la Francophonie</i>	31
3-2-4. <i>Forum francophone préparatoire à « Rio +20 »</i>	31
3-2-5. <i>Forum mondial sur la langue française</i>	31
3-2-6. <i>Sommet de la Francophonie</i>	32
3-2-7. <i>Accord-cadre de coopération entre Monaco et l’O.I.F.</i>	33
3-2-8. <i>Contributions volontaires en faveur d’actions de l’O.I.F.</i>	33
3-3. <i>L’Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (O.S.C.E.)</i>	34
3-4. L’ORGANISATION DES NATIONS UNIES CONTRE LA DROGUE ET LE CRIME (O.N.U.D.C.).....	37
3-5. L’AGENCE INTERNATIONALE POUR L’ENERGIE ATOMIQUE (A.I.E.A.)	37
3-6. LE BUREAU INTERNATIONAL DES EXPOSITIONS (B.I.E.)	37

3-7. L'UNION POUR LA MEDITERRANEE (UpM)	38
3-7-1. <i>La co-présidence de l'UpM</i>	38
3-7-2. <i>Les axes de travail du nouveau Secrétaire Général de l'UpM</i>	38
3-7-3. <i>L'Assemblée Parlementaire de l'Union pour la Méditerranée (AP-UPM)</i>	39
3-7-4. <i>L'Assemblée Régionale et Locale Euro-Méditerranéenne (A.R.L.E.M.)</i>	40
3-8. L'ORGANISATION DES ETATS AMERICAINS (O.E.A.)	40
4. LES POLITIQUES SECTORIELLES	41
4-1 L'ENVIRONNEMENT	41
4-1-1. <i>le Développement Durable</i>	41
4-1-2. <i>L'Antarctique</i>	44
4-1-3. <i>L'Eau</i>	45
4-1-4. <i>Les Mers et les Océans</i>	46
4-1-5. <i>La biodiversité marine et terrestre</i>	50
4-1-6. <i>Union Internationale pour la Conservation de la Nature (U.I.C.N.)</i>	52
4-1-7. <i>La lutte contre les changements climatiques</i>	53
4-1-8. <i>La réduction des risques de catastrophes naturelles</i>	53
4-2. LE SPORT	54
4-2-1. <i>Le Groupe des Amis du Sport pour le Développement et la Paix</i>	54
4-2-2. <i>L'association Peace and Sport</i>	54
4-2-3. <i>L'Agence mondiale antidopage (A.M.A.)</i>	55
4-3. LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT	55
4-3-1. <i>L'Aide Publique au Développement (A.P.D.)</i>	57
4-3-2. <i>Les moyens humains</i>	59
4-3-3. <i>La Coopération bilatérale et multilatérale</i>	60
4-3-4. <i>L'aide humanitaire d'urgence</i>	63
4-3-5. <i>Le partenariat avec les Organisations Non-Gouvernementales (O.N.G.) monégasques de développement</i>	65
4-3-6. <i>Le partenariat Public-Privé</i>	67
4-3-7. <i>Le programme de « Volontaire International Monégasque » (V.I.M.)</i>	68
4-3-8. <i>Sensibilisation et éducation au développement</i>	69
5. LES VISITES OFFICIELLES	70
5-1. LES VISITES OFFICIELLES DE LA FAMILLE SOUVERAINE	70
5-5-1. <i>En Europe</i>	70
5-5-2. <i>En Afrique</i>	71
5-5-3. <i>En Asie</i>	71
5-2. RENFORCEMENT DES LIENS DIPLOMATIQUES ET CONSULAIRES MONEGASQUES	72
5-2-1. <i>En Europe</i>	72
5-2-2. <i>Aux Etats-Unis d'Amérique</i>	73
5-2-3. <i>En Asie</i>	74
5-3. PROMOTION DE L'ATTRACTIVITE, DE LA CULTURE, DU TOURISME ET DES ACTIONS CARITATIVES MONEGASQUES AU TRAVERS DU RESEAU DIPLOMATIQUE	75
5-4-1. <i>En Europe et en Russie</i>	75
5-4-2. <i>Aux Etats-Unis d'Amérique</i>	77
5-4-3. <i>En Asie</i>	77
6. LES ACCUEILS OFFICIELS	79
CONCLUSION	82
ANNEXES	83
ANNEXE 1 - LEXIQUE	84



ANNEXE 2 – PRECISIONS FINANCIERES QUANT AUX ACTIONS DE COOPERATION INTERNATIONALE 87
ANNEXE 3 - DETAIL DES PROJETS FINANCES PAR LA COOPERATION INTERNATIONALE 90

INTRODUCTION

Dans un contexte international profondément marqué par les répercussions sociales de la crise économique et financière, et par la montée des tensions politiques et militaires dans certaines régions du monde, la Principauté de Monaco a poursuivi, en 2012, une politique d'ouverture et d'entraide ambitieuse. D'une part, au niveau du renforcement de ses relations diplomatiques bilatérales et multilatérales et, d'autre part, au niveau de son engagement en faveur d'une politique exemplaire en matière de Droits de l'Homme, de protection de l'environnement, de développement durable et de coopération humanitaire.

En matière financière, la Principauté a poursuivi la politique engagée en matière de transparence fiscale, en pleine conformité avec les engagements pris, en 2009, auprès de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (O.C.D.E.). Ainsi, à fin 2012, Monaco a signé des Accords d'Echange d'Information en matière Fiscale avec 26 pays.

En matière de coopération internationale, la politique de maîtrise des dépenses publiques et d'optimisation des ressources mise en œuvre par le Gouvernement Princier, n'a pas permis d'accroître le niveau de l'Aide Publique au Développement (A.P.D.), lequel a été maintenu à un niveau néanmoins élevé, à 9,3 millions d'euros. Le Gouvernement Princier continue de mener une politique très active en la matière, en privilégiant les projets à destination des Pays les Moins Avancés (P.M.A.) et les pays historiques de coopération (le Liban, la Tunisie et le Maroc).

Auprès des grands Pays voisins, Monaco a confirmé une coopération renforcée avec la France et l'Italie, sur tous les sujets d'intérêt commun.

Au niveau européen, Monaco a continué ses échanges avec les Services de la Commission Européenne afin de poursuivre la réflexion sur les sujets de préoccupation pour la Principauté, notamment en matière d'échanges de biens et de services.

L'ancrage européen de la Principauté se manifeste également au niveau du Conseil de l'Europe, dont Monaco est membre depuis 2004. Le soutien du Gouvernement Princier à de nombreux programmes du Conseil de l'Europe confirme la volonté du pays de conformer le droit monégasque aux normes qui touchent aux Droits de l'Homme, au respect des libertés individuelles et à l'Etat de Droit.

Au niveau international, la Principauté a accru sa présence grâce au déploiement, et à la redistribution des portefeuilles des réseaux diplomatique et consulaire accrédités à l'étranger, et à la multiplication d'actions multilatérales auprès d'organisations internationales, conformément à la politique définie par S.A.S. le Prince Souverain.

Le réseau diplomatique et consulaire monégasque crée ainsi des opportunités de promotion de Monaco que ce soit au plan politique, économique, culturel ou touristique.

La présence et l'implication de la Principauté à l'international augmentent également les possibilités de coopération dans le domaine multilatéral (soutiens de candidatures, appui de textes et d'actions dans les domaines privilégiés par Monaco) ainsi que dans le domaine de l'aide au développement (soutien aux actions de la Direction de la Coopération Internationale).

Les Visites Officielles du Prince Souverain, Ses Déclarations au sein d'Organisations Internationales, ainsi que les actions de la Famille Souveraine, jouent un rôle de première importance dans le développement et le dynamisme des relations internationales de la Principauté.

1. LES RELATIONS BILATERALES

1-1. Avec la France

1-1-1. La Commission de coopération franco-monégasque

* La **Commission de coopération franco-monégasque** instituée par le Traité d'Amitié de 2002 s'est réunie pour la sixième fois, le **27 février 2012, à Monaco**,¹ afin de traiter de questions d'intérêt commun, notamment en matière d'affaires sanitaires et sociales, d'environnement, de transports, de sécurité civile, d'affaires économiques et financières.

* La Commission était présidée, pour Monaco, par S.E. M. Michel ROGER, Ministre d'Etat, et pour la France, par M. Pierre SELLAL, Secrétaire Général du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes.

* Ont été abordés plusieurs sujets d'intérêt commun, tels que :

- ❖ la création d'un groupe de travail pour la conclusion d'une Convention de coopération sanitaire ;
- ❖ la coopération franco-monégasque en matière de sécurité civile ;
- ❖ la question des visas concernant les emplois de salariés extra-communautaires ;
- ❖ le logement social pour les enfants du pays ;
- ❖ le projet de ligne LGV PACA ;
- ❖ la voie de désenclavement de la ZAC Saint-Antoine, sur la commune de Cap d'Ail;
- ❖ la question de la reconnaissance de la carte monégasque d'armes à feu.

* A par ailleurs été évoquée la question de **l'habilitation de l'Ecole Supérieure d'Arts Plastiques (E.S.A.P.) de la Principauté à recevoir des étudiants boursiers de l'enseignement supérieur français poursuivant leurs études à Monaco.**

En effet, à ce jour, aucune bourse d'étude attribuée sur la base de critères sociaux (CROUS) ne peut être délivrée par la France à des étudiants français, non-résidents en Principauté, qui souhaitent intégrer l'E.S.A.P., que ce soit lors d'une inscription en première année ou dans le cadre de la poursuite de leurs études supérieures à Monaco.

Lors de la Commission de coopération, les représentants de la partie française ont indiqué que l'adhésion de la Principauté de Monaco à **l'Accord européen de 1969 du Conseil de l'Europe sur le maintien du paiement des bourses aux étudiants poursuivant leurs études à l'étranger** permettrait de résoudre le problème actuellement rencontré par les étudiants français inscrits à l'E.S.A.P..

Cette éventuelle adhésion fait actuellement l'objet d'une étude commune par le Gouvernement Princier et les Autorités françaises.

¹ La prochaine Commission devrait être organisée en 2013 à Paris.

1-1-2. La Commission mixte de sécurité sociale

* Comme chaque année, des réunions techniques en présence des Départements et des Services du Gouvernement Princier concernés ont eu lieu, telles que la **Commission mixte de sécurité sociale, réunie le 15 mai 2012**, à l'invitation de la partie monégasque.

* La Commission mixte de sécurité sociale a permis d'aborder plusieurs dossier d'actualité, parmi lesquels la mise en place de la *Tarifcation à l'Activité (T2A)* par le Centre Hospitalier Princesse Grace de Monaco et de l'ouverture du Centre de Gériatrie Clinique Rainier III, ainsi que l'avant-projet de loi monégasque sur le télétravail, l'accès à la Carte de Professionnel de Santé pour les professionnels monégasques ou encore la réalisation d'interventions ponctuelles sur le territoire français par des médecins, pharmaciens ou dentistes inscrits auprès de l'Ordre monégasque respectif.

1-1-3. La Convention franco-monégasque relative à l'approvisionnement de la Principauté de Monaco en électricité

La Convention franco-monégasque relative à l'approvisionnement de la Principauté de Monaco en électricité, signée à Monaco le 25 juin 2009, est **entrée en vigueur le 30 mars 2012**.

1-1-4. Le traitement des déchets radioactifs monégasques sur le territoire français

La problématique de la prise en charge des déchets radioactifs monégasques sur le territoire français a fait l'objet de nombreux échanges entre la France et Monaco, et a abouti à la signature d'un Accord, le 9 novembre 2010.

Les Autorités monégasques ont accompli l'ensemble des procédures requises en droit interne pour permettre la ratification de l'Accord et l'Assemblée Nationale française a été saisie, en 2012, du projet de loi autorisant l'approbation du texte par le Gouvernement de la République française, dernière étape avant l'entrée en vigueur de l'Accord entre les deux parties.

1-2. Avec l'Italie

1-2-1. La Commission italo-monégasque

* **La Commission italo-monégasque a été réunie pour la deuxième fois, le 8 novembre 2012, à Rome, au Ministère des Affaires Etrangères**, dans un climat de grande cordialité.

* Cette Commission, dont la 1^{ère} édition a eu lieu en 2009 à Monaco, a pour objectif de traiter des affaires communes aux 2 Etats, notamment au regard de la forte population de nationaux italiens résidant sur le sol monégasque (près de 7.000 Italiens).

* Ont été notamment évoqués les dossiers suivants :

- ❖ Les **relations bilatérales**, déjà intenses, se renforcent par des relations commerciales plus étroites dans des secteurs où l'Italie et la Principauté de Monaco peuvent être des partenaires commerciaux, notamment dans des secteurs économiques porteurs, tels que les chantiers navals, les industries alimentaire et automobile, ainsi que le haut de gamme.

- ❖ Au **niveau multilatéral**, le niveau de coopération des deux Etats a été salué par les deux délégations.
- ❖ Sur le **plan de la collaboration dans le domaine humanitaire**, a été abordée l'activité de la Croix-Rouge monégasque à Lampedusa, en faveur des réfugiés tunisiens. Ont également été cités en exemple la collaboration en Méditerranée, à l'attention des Pays en transition démocratique, ainsi que la protection de la Mer grâce aux accords de coopération existant dans ce domaine (RAMOGE & PELAGOS).

* Lors de la Commission, les parties ont également procédé à la **signature de l'Accord bilatéral relatif à la réglementation du transport de voyageurs et de marchandises par route, paraphé le 10 décembre 2009**. Cet accord a pour objectif de faciliter et de réglementer les transports routiers de marchandises et de voyageurs entre les deux Etats, qu'ils soient à destination ou en transit sur les territoires respectifs.

* La Commission Transport, instituée par ledit Accord, devrait se réunir au cours du 1^{er} semestre 2013, afin de mieux apprécier le volume des autorisations de transport nécessaires aux transporteurs monégasques.

* Monaco a également saisi l'opportunité de cette Commission pour relancer les discussions sur plusieurs problématiques récurrentes (brouillages électroniques et radios, traitement des gravats, télétravail, conversion des permis de conduire).

1-3-Les autres relations bilatérales

C'est dans un contexte international troublé, et une situation économique toujours marquée par la crise de l'endettement dans la zone euro, que la Principauté continue son déploiement à l'étranger et se voit sollicitée afin d'établir des relations diplomatiques avec de nouveaux Etats.

1-3-1. Le Corps Diplomatique des Puissances Etrangères accréditées en Principauté

* L'accueil des Ambassadeurs étrangers a permis de conforter l'image d'ouverture à l'international de la Principauté de Monaco, particulièrement reconnue pour son implication dans les domaines de la protection de l'environnement, de la biodiversité, du développement durable et du changement climatique, sans oublier son engagement en matière de solidarité internationale.

1-3-1-1. Les Relations Diplomatiques

* En 2012, Monaco a établi des relations diplomatiques avec **9 nouveaux Etats**, dont il est intéressant de noter la diversité géographique.

Pays	Etablissement de relations diplomatiques
Iran	10 mai 2012
Kosovo	24 août 2012
Mali	26 janvier 2012
Malawi	31 juillet 2012



Népal	26 mars 2012
République Fédérale du Nigeria	6 juillet 2012
Paraguay	14 juin 2012
Salomon (Iles)	6 mars 2012
Tuvalu	29 mai 2012

* Parmi ces 9 Etats, 2 ont choisi de signer, dans un premier temps, un Communiqué conjoint établissant ainsi des Relations diplomatiques officielles avec la Principauté. Il s'agit de des Iles Salomon et du Tuvalu.

* Ainsi, au 31 décembre 2012, la Principauté de Monaco entretenait officiellement des Relations diplomatiques avec **109** Etats dans le Monde et **92** Ambassades étrangères étaient accréditées à Monaco, les Ambassadeurs étrangers en poste à Monaco étant majoritairement installés Paris.

1-3-1-2. Les Accréditations d'Ambassadeurs en Principauté de Monaco en 2012

* Durant l'année 2012, **27 Ambassadeurs étrangers ont été accrédités** en Principauté de Monaco. Il s'agissait par ailleurs de la première accréditation de 9 Etats :

- ❖ le Royaume du Danemark,
- ❖ la République de Djibouti,
- ❖ la République de Colombie,
- ❖ la République du Mali,
- ❖ la République Fédérale Démocratique du Népal,
- ❖ l'Equateur,
- ❖ la République d'Albanie,
- ❖ la République de Moldavie,
- ❖ la République du Malawi.

* Au cours de l'année écoulée, **18 Ambassadeurs ont été remplacés**, représentant les Etats suivants :

- ❖ la République de Saint-Marin,
- ❖ la République des Philippines,
- ❖ la Roumanie,
- ❖ la République d'Autriche,
- ❖ la République Socialiste du Vietnam,
- ❖ le Japon,
- ❖ la Bosnie-Herzégovine,
- ❖ l'Inde,
- ❖ la Principauté d'Andorre,
- ❖ la République Gabonaise,
- ❖ la République Islamique d'Afghanistan,
- ❖ la Grande-Bretagne,
- ❖ la République de Malte,
- ❖ la République de Chypre,
- ❖ le Pérou,
- ❖ le Saint-Siège,
- ❖ le Canada,
- ❖ l'Allemagne,

* Au 31 décembre 2012, **12 Ambassadeurs étrangers étaient en cours d'accréditation** à Monaco.

1-3-2. Le Corps Diplomatique monégasque accrédité près les Puissances Etrangères et représentant Monaco au sein des Organisations Internationales

* Au 31 décembre 2012, **15 Ambassadeurs de Monaco sont accrédités auprès de 27 Etats, ainsi qu'auprès des plus importantes Organisations Internationales :**

- ❖ 12 Ambassadeurs monégasques sont accrédités auprès de plusieurs puissances étrangères situées principalement en Europe, en Asie et sur le Continent Nord américain ;
- ❖ 4 Ambassadeurs, Représentants Permanents de la Principauté, sont actuellement accrédités auprès de 3 grandes Organisations Internationales : l'Organisation des Nations-Unies (O.N.U.) à New-York et à Genève, le Conseil de l'Europe, à Strasbourg, et l'U.N.E.S.C.O., à Paris.

Ambassadeurs de Monaco résidents et non-résidents	Ambassades de Monaco	Missions & Représentations Permanentes, Délégations Permanentes et Délégations de Monaco auprès des Organisations et des Organismes Internationaux
S.E. M. Claude GIORDAN	Allemagne	Office des Nations Unies à Vienne
	Autriche	O.N.U.D.I. à Vienne
	Pologne	A.I.E.A. à Vienne
	Russie	O.S.C.E. à Vienne
S.E. Mme Catherine FAUTRIER <i>(non résident)</i>	Australie	
	Chine	
S.E. M. Gilles TONELLI	Belgique	Union européenne
	Pays-Bas	POST EUROP
	Luxembourg	
S.E. M. Patrick MEDECIN <i>(non résident)</i>	Japon	
	Inde	
S.E. M. Patrick VAN KLAVEREN	Espagne	Délégué Permanent auprès des Organismes Internationaux à caractère scientifique, environnemental et humanitaire
		O.M.T.
S.E. M. Gilles NOGHES	Etats-Unis d'Amérique	O.E.A.
	Canada	
S.E. Mme Sophie THEVENOUX	France	O.I.F.
	Andorre	Union Latine *



S.E. M. Robert FILLON	Italie	F.A.O. à Rome
	Slovénie *	
	Saint-Marin *	
	Croatie *	
	Roumanie *	
S.E. Mme Evelyne GENTA	Kazakhstan	
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	
S.E. M. Jean-Claude MICHEL	Saint-Siège	
		Ordre de Malte
S.E. Mme Carole LANTERI	Suisse	Organisation des Nations Unies à Genève *
	Liechtenstein *	
S.E. M. Henri FISSORE (non résident)	Portugal	
S.E. Mme Isabelle PICCO		Organisation des Nations Unies à New York
S.E. Mme Claudette GASTAUD		Conseil de l'Europe
S.E. Mme Yvette LAMBIN-BERTI		U.N.E.S.C.O.
Total Ambassadeurs : 15	Total Pays : 27	

* en cours d'accréditation

* En 2012, la Principauté a procédé à une redistribution du portefeuille de ses représentations auprès des Organisations Internationales, ainsi qu'au renouvellement de ses représentations diplomatiques à l'étranger.

* S.E. Mme THEVENOUX, Ambassadeur de Monaco en France, a ainsi été nommée, en date du 6 juin 2012, en qualité de Délégué auprès du Bureau International des Expositions (B.I.E.).

* S.E. Mme Evelyne GENTA a été nommée le 8 octobre 2012 Ambassadeur de Monaco au Kazakhstan, en résidence à Londres. S.E. Mme Evelyne GENTA devient ainsi le premier Ambassadeur représentant la Principauté de Monaco dans ce pays, établissant une réciprocité de la représentation diplomatique entre nos deux Etats.

* S.E. M. Robert FILLON, a été nommé le 22 octobre 2012 en qualité d'Ambassadeur de Monaco en Italie, en résidence à Rome.

S.E. M. FILLON, a également été nommé, en 21 décembre 2012, en qualité de Représentant permanent auprès l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (F.A.O.). Par ailleurs, le 27 décembre 2012, S.E. M. Robert FILLON, Ambassadeur de Monaco en Italie, a été nommé en qualité de Commissaire Général du pavillon monégasque à l'Exposition Universelle Milan 2015.

* S.E. Mme Carole LANTERI a été nommée, le 11 décembre 2012, en qualité d'Ambassadeur de Monaco en Suisse, en résidence à Berne, succédant ainsi à S.E. M. FILLON. En début d'année 2013, S.E. Mme LANTERI sera nommée en qualité de Représentant permanent à la Mission de Monaco auprès de l'O.N.U. à Genève, afin d'y représenter la Principauté de Monaco. Elle sera également nommée auprès des Organisations Internationales ayant leur siège en Suisse, notamment le Haut Commissariat aux Réfugiés (H.C.R.), l'Organisation Mondiale de la Santé (O.M.S.), le Comité Internationale de la Croix Rouge (C.I.C.R.) et l'ONUSIDA.

* Au cours de l'année, un nouveau poste de diplomate a été créé afin de développer les relations économiques et diplomatiques de la Principauté de Monaco avec la Fédération de Russie. Ce diplomate a été nommé, le 28 août 2012, en qualité de Troisième Secrétaire auprès de l'Ambassade de Monaco en Allemagne, en résidence à Berlin.

1-3-3. Le Corps Consulaire étranger accrédité en Principauté de Monaco

* Au 31 décembre 2012, **80 pays sont officiellement représentés en Principauté de Monaco** par un Consulat.

* Au cours de l'année, 8 nouveaux consuls ont été accrédités à Monaco :

- ❖ **Tunisie** :
 - M. Ridha AZAIEZ, Consul Général de Tunisie en poste à Nice
 - M. Ameer CHIHA, Consul honoraire de Tunisie
- ❖ **Turquie** : Mme Deniz ERDOGAN BARIM, Consul Général de Turquie, en poste à Marseille ;
- ❖ **Allemagne** : M. Timm A. BERGOLD, Consul honoraire de la République fédérale d'Allemagne ;
- ❖ **Malaisie** : M. Gildo PALLANCA PASTOR, Consul honoraire de Malaisie ;
- ❖ **Mongolie** : Mme Elisabeth GONDEAU, Consul honoraire de Mongolie ;
- ❖ **Mozambique** : M. Tjard Christoph BECKER, Consul honoraire du Mozambique ;
- ❖ **Argentine** : M. Luis Maria SOBRON, Consul Général de la République d'Argentine en poste à Paris.

* En 2012, 2 pays sont **représentés pour la première fois en Principauté par un Consulat honoraire**, il s'agit de la Malaisie et du Mozambique.

* Les Ambassades étrangères en résidence hors de la Principauté de Monaco bénéficient, au travers de ce réseau consulaire, d'un important relais d'information, intégré à la vie sociale et économique du pays. Par ailleurs, les Consuls accrédités en Principauté contribuent, grâce à leurs actions, au renforcement des liens entre la Principauté et les pays qu'ils représentent. Ils apportent un précieux concours lors de la préparation et du déroulement de manifestations officielles, économiques ou culturelles organisées, à Monaco, par leurs Etats accréditant.

1-3-4. L'Association des Consuls Honoraires de Monaco (A.C.H.M.)

* L'Association des Consuls Honoraires de Monaco a continué en 2012 à s'impliquer dans la vie économique et sociale de la Principauté, contribuant ainsi activement à la mise en œuvre de la politique d'attractivité du Gouvernement Princier.

Sous l'impulsion de son Président, M. Mustapha EL-SOHL et des membres de son bureau, l'A.C.H.M. s'est directement impliquée, aux côtés des Autorités monégasques, dans l'organisation et l'accueil en Principauté des 200 participants au **10^{ème} Congrès de la Fédération Internationale des Corps et Associations Consulaires qui s'est tenue au Sporting d'Hiver, du 11 au 13 novembre 2012**, qui avait pour thème : la Paix dans le monde, la Crise Internationale et la Biodiversité.

* Le 13 novembre 2012, s'est tenue, à Monaco, **l'Assemblée Générale de la Fédération Internationale des Corps et des Associations Consulaires (F.I.C.A.C.)** au terme de laquelle les membres ont désigné un nouveau Conseil d'Administration. M. Sylvain COHEN, Consul honoraire du Sénégal à Monaco, a été élu membre du Conseil d'Administration, pour un mandat de 3 ans.

1-3-5. Le Corps Consulaire de la Principauté de Monaco à l'Étranger

* La Principauté comptait, au 31 décembre 2012, **136 Consultats en activité, dans 81 Etats** dans le monde, dont un Consulat Général à New York, occupé par un Consul Général de carrière.

* En 2012, **8 Consuls honoraires et 1 vice-Consul honoraire de Monaco ont été nommés à l'étranger** :

- ❖ **en Allemagne**, à Francfort : M. Andreas EISENBACH, Consul,
- ❖ **en Italie**, à Bologne : M. Augusto SPAGGIARI, Consul,
- ❖ **en Espagne** :
 - à Madrid : M. Philippe GUILLAUMET, Consul,
 - à Palma de Majorque : M. Christian NIETO De GEA, Vice-Consul,
- ❖ **au Bahamas**, à Nassau : Mlle Koren Debi WILLIAMS, Consul,
- ❖ **en République de Corée**, à Séoul : M. Seok-Joh HONG, Consul,
- ❖ **au Royaume-Uni de Grande Bretagne**, à Birmingham : M. Benjamin THORNBERG, Consul,
- ❖ **aux Etats Unis d'Amérique**, à la Nouvelle Orléans : M. Calvin FAYARD, Consul,
- ❖ **au Burundi**, à Bujumbura : Mme Spès NIHANGAZA, Consul.

* La Principauté de **Monaco est ainsi représentée dans 2 nouveaux Etats**, à savoir **la République de Corée** et le **Burundi**.

* Le Corps Consulaire de la Principauté de Monaco, placé sous l'autorité soit des Ambassadeurs de Monaco en poste à l'étranger, soit sous l'autorité du Département des Relations Extérieures, apportent une aide précieuse aux Autorités et aux ressortissants monégasques à l'étranger.

Il est principalement sollicité lors des Déplacements Officiels de S.A.S. le Prince Souverain, de membres du Gouvernement Princier ou d'entités monégasques.

* Le réseau des Consuls honoraires, qui occupent leur fonction à titre gracieux, permet à la Principauté de disposer d'une représentation officielle, en particulier sur les continents africain et sud-américain, en l'absence de représentation diplomatique.

2. LA POLITIQUE EUROPEENNE

En matière de politique européenne, Monaco s'est attaché à communiquer sur ses spécificités au sein du continent européen et, notamment, sur son statut particulier vis-à-vis de l'Union européenne.

La Principauté a également poursuivi le renforcement de ses relations avec le Conseil de l'Europe, en se conformant aux obligations et aux engagements découlant de son adhésion en 2004.

Le Gouvernement Princier a également pris part aux conférences et aux réunions organisées par le Conseil de l'Europe et confirmé sa participation active au sein des différents organes de cette Organisation.

2-1. Monaco et l'Union européenne

* Depuis le séminaire organisé par la Commission européenne le 10 septembre 2010 à destination des trois Etats tiers européens de petite dimension territoriale (Andorre, Saint-Marin et Monaco), le Gouvernement Princier a engagé une réflexion sur les difficultés rencontrées par les entités économiques et commerciales monégasques dans leurs relations avec des entités implantées dans les Etats membres, afin d'envisager les moyens adéquats pour les résoudre, sans que cela ne puisse remettre en cause les spécificités et les particularités de la Principauté.

* Afin de mieux appréhender les enjeux d'un approfondissement des liens avec l'Union européenne, le Gouvernement Princier maintient des relations suivies avec les autres petits Etats tiers concernés par cette problématique.

Ainsi, la Mission de Monaco auprès de l'Union européenne et le Département des Relations Extérieures participent régulièrement à des rencontres avec Andorre et Saint-Marin.

* A l'issue des différentes consultations engagées par la Commission européenne auprès de ces 3 Etats tiers, le Conseil européen s'est prononcé le 20 décembre 2012, en invitant la Commission à engager des démarches afin de présenter, d'ici la fin de l'année 2013, un rapport comportant à la fois un état des lieux de la situation et des propositions vis-à-vis des Etats tiers de petite dimension.

2-2. Monaco et le Conseil de l'Europe

2-2-1. L'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe (A.P.C.E.)

* Les 26 et 27 mars 2012, Mme Anne BRASSEUR (Luxembourg), Rapporteur de la Commission pour le respect des obligations et engagements des Etats membres (Commission de suivi) de l'A.P.C.E., a effectué une visite d'information en Principauté de Monaco, dans le cadre du dialogue de post-suivi.

Cette visite était destinée à évaluer les progrès réalisés dans les domaines identifiés lors de la clôture de la procédure de suivi, en octobre 2009.

Suite à cette visite, un avant-projet de rapport a été élaboré par Mme BRASSEUR et communiqué au Gouvernement Princier et au Conseil National pour commentaires.

* Au mois d'octobre 2012, la Commission de suivi de l'A.P.C.E. a demandé à la Commission européenne pour la démocratie par le droit (dite Commission de Venise) un avis sur la Constitution monégasque, concernant notamment les dispositions relatives au Conseil National.

Une Délégation de la Commission de Venise se rendra en Principauté de Monaco après les élections nationales de février 2013, afin de préparer avis qui sera présenté au mois de juin 2013.

2-2-2. Contributions volontaires aux programmes du Conseil de l'Europe

* En 2012, la Principauté de Monaco a contribué volontairement à plusieurs organismes et programmes du Conseil de l'Europe :

- ❖ le Bureau du Commissaire aux Droits de l'Homme : 10.000 euros ;
- ❖ le Comité Moneyval : 20.000 euros ;
- ❖ le GRECO : 10.000 euros ;
- ❖ la Convention sur la cybercriminalité : 25.000 euros ;
- ❖ l'Accord partiel élargi sur le sport (APES) : 5.000 euros ;
- ❖ la Convention de Berne : 10.000 euros ;
- ❖ la coopération avec le Maroc et la Tunisie : 20.000 euros.

2-2-3. Participation aux travaux du Conseil de l'Europe

* En 2012, une Délégation monégasque² a pris part à la **31^{ème} Conférence des Ministres de la Justice**, qui s'est déroulée à Vienne du 19 au 21 septembre 2012 autour du thème « *Les réponses de la justice à la violence urbaine* ».

Lors de la Conférence ont été abordés les sous-thèmes suivants : « *Les groupes organisés et leurs nouveaux moyens de communiquer* » et « *Les mineurs, en tant qu'auteurs et victimes* ».

A l'issue de la Conférence, les Ministres de la Justice ont adopté une résolution qui souligne la nécessité d'une réponse rapide du système judiciaire à la recrudescence de la violence urbaine, couplée à la mise en place de mesures préventives, afin de donner des perspectives aux plus jeunes et développer une justice adaptée aux enfants.

En marge de la Conférence, le 20 septembre 2012, une cérémonie des Traités a été organisée, lors de laquelle S.E. Monsieur Philippe NARMINO, Directeur des Services Judiciaires, a procédé à la signature de la **Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique**.

* Le Gouvernement Princier était représenté à la **Conférence des Etats parties à la Convention de Lanzarote** qui s'est déroulée à Rome les 29 et 30 novembre 2012, autour du thème « *Le rôle de la coopération internationale dans la lutte contre la violence sexuelle à l'égard des enfants* ».

La Conférence visait à promouvoir la Convention du Conseil de l'Europe pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (dite « *Convention de Lanzarote* ») et à échanger sur la mise en œuvre de son Article 38, portant sur la Coopération internationale.

² La Principauté de Monaco été représentée par S.E. M. Philippe NARMINO, Directeur des Services Judiciaires et Mme Marina CEYSSAC, Conseiller.

* La Représentation Permanente de Monaco auprès du Conseil de l'Europe a quant à elle pris part à la **Conférence de Haut niveau du Groupe Pompidou** qui s'est tenue le 14 novembre 2012 autour de la problématique croisée des drogues et d'internet.

* Lors de cette Conférence, les participants ont examiné les risques et les opportunités que présente le cyber espace en matière de réduction de l'offre et de la demande de drogues illicites.

La cybercriminalité liée à la drogue, le traitement des toxicomanies par Internet ainsi que les projets web novateurs dans la prévention des drogues ont également été évalués.

Lors de cette Conférence, le Prix européen de la prévention des drogues 2012 a été décerné à 3 projets.

* La Représentation Permanente a également pris part aux **réunions du Comité des Délégués des Ministres** qui se sont déroulées à Strasbourg au cours de l'année, ainsi qu'à celle qui a eu lieu à Tirana (Albanie), afin d'assurer le transfert de la présidence du Comité des Ministres entre l'Albanie et Andorre.

* La Représentation Permanente a pris part à la Conférence internationale d'experts sur la traite des êtres humains qui s'est déroulée à Sofia, en Bulgarie, les 4 et 5 décembre 2012, autour du thème suivant : « *Pour une prévention efficace : s'attaquer aux racines de la traite des êtres humains en Europe* ».

* Les différents Services du Gouvernement se sont attachés à continuer de représenter activement la Principauté aux **réunions des Comités et Groupes de travail du Conseil de l'Europe** et notamment à celles de la Commission Européenne pour l'Efficacité de la Justice (C.E.P.E.J.), du Comité Européen pour les Problèmes Criminels (C.D.P.C.), du Comité de la Convention Européenne de Protection du Patrimoine Audiovisuel ou encore du Comité Directeur pour les Médias et la Société de l'Information (C.D.M.S.I.).

* Le 1er janvier 2013, la Principauté de Monaco est devenue partie à l'**Accord partiel élargi sur les itinéraires culturels** qui contribue activement à la promotion du dialogue interculturel ainsi qu'à la protection et à la diffusion du patrimoine culturel.

L'Accord partiel élargi (APE) a été institué en 2011 en vue de renforcer la capacité et l'impact du programme des itinéraires culturels, lancé par le Conseil de l'Europe en 1987. Il contribue à renforcer le potentiel des itinéraires culturels en matière de coopération culturelle, de développement durable du territoire et de cohésion sociale, en insistant particulièrement sur des thèmes ayant une importance symbolique pour l'unité, l'histoire, la culture et les valeurs européennes. Il renforce la dimension démocratique des échanges et du tourisme culturel par l'implication de réseaux et d'associations sur le terrain, de collectivités locales et régionales, d'universités et d'organisations professionnelles.

* Le 10 janvier 2013, la Principauté de Monaco a signé et ratifié la **Charte européenne de l'autonomie locale**. Monaco est ainsi le 46^{ème} Etat membre du Conseil de l'Europe, à devenir partie à cette Charte, à laquelle seul Saint-Marin n'a pas encore adhéré.

* Dans le cadre des relations avec les organes du Conseil de l'Europe, le **Groupe d'Etats Contre la Corruption (GRECO)** a adopté, le 7 décembre 2012, un Addendum au Rapport de Conformité de Monaco, concluant ainsi la procédure d'évaluation des 1^{er} et 2^{ème} cycles, ouverte en octobre 2008.

* Une Délégation de représentants de **MONEYVAL** a effectué une visite, du 5 au 10 novembre 2012, dans le cadre du suivi d'évaluation de Monaco. Un rapport devrait être rendu en 2013.

* Une Délégation du **Comité pour la Prévention de la Torture (C.P.T.)** a inspecté les lieux de privation de liberté de la Principauté, du 27 au 30 novembre 2012.

3. LES RELATIONS MULTILATERALES

Au cours de l'année 2012, la Principauté de Monaco s'est montrée particulièrement active au sein des Instances multilatérales, en participant aux réunions internationales d'envergure, en exerçant des mandats au sein d'Organisations prestigieuses tels que le Conseil Exécutif de l'U.N.E.S.C.O. et en présidant certaines de ces entités, comme le Groupe des amis du Sport au service du Développement et la Paix.

L'année 2012 a également été consacrée à la préparation de la Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable (C.N.U.D.D.), tenue à Rio en juin 2012, qui a constitué un rendez-vous majeur au cours duquel Monaco a joué un rôle important dans la promotion du développement durable, en particulier de la gestion durable des Océans.

3-1. L'Organisation des Nations Unies et ses instances spécialisées

3-1-1. L'Organisation des Nations Unies (O.N.U.)

* L'année a été marquée par la décision du 29 novembre 2012 de l'Assemblée Générale des Nations Unies d'accorder à la Palestine le statut d'Etat observateur non-membre auprès de l'Organisation (avec 138 voix pour, 9 voix contre et 41 abstentions).

Ce statut n'accorde pas le droit de vote mais ouvre la voie au droit de saisine des instances internationales, dont la Cour Pénale Internationale (C.P.I.).

La Principauté de Monaco s'est abstenue sur cette question, conformément à sa politique de neutralité en la matière, position qui avait également été adoptée lors de l'adhésion de la Palestine à l'U.N.E.S.C.O., le 31 octobre 2011.

* La crise en Syrie a également suscité la plus vive attention de la communauté internationale. En dépit des appels lancés par le Secrétaire Général de l'O.N.U. et le Représentant Spécial conjoint de l'O.N.U. et de la Ligue Arabe, suite à la détérioration de la situation en République arabe syrienne, le Conseil de Sécurité n'a pu parvenir à un accord.

Monaco n'a pas manqué d'apporter son co-parrainage aux résolutions sur la question syrienne devant le Conseil des Droits de l'Homme et l'Assemblée Générale des Nations-Unies.

* La situation au Sahel et au Nord du Mali a fait l'objet d'une attention particulière suite à l'appel du Gouvernement malien à intervenir militairement dans le Nord du Pays.

* Dans un monde en proie aux tensions, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont réaffirmé leur engagement à réaliser les **Objectifs du Millénaire pour le Développement (O.M.D.)** et **définir les Objectifs de Développement Durable pour l'après 2015**.

* De nombreux Chefs d'Etat et de Gouvernement ont soutenu l'initiative du Président de l'Assemblée Générale de l'O.N.U., M. Vuk JEREMIĆ (Serbie), d'engager davantage l'Assemblée Générale, ainsi que les institutions financières et commerciales internationales, dans les discussions relatives au développement mondial.

* Lors du **Débat Général de la 67^{ème} Assemblée Générale des Nations Unies**, qui s'est tenue le 28 septembre 2012, M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures, a tenu à exprimer l'appui du Gouvernement Princier aux pays qui ont subi des attaques envers leurs Ambassades, au premier rang desquels les Etats-Unis d'Amérique:

« Les Autorités monégasques condamnent fermement toute attaque menée contre les missions et les personnels diplomatiques et consulaires. Il nous incombe à tous de veiller à ce que l'obligation d'assurer leur protection soit respectée en toutes circonstances ».

* Par ailleurs, en tant que membre du Groupe des Amis du peuple syrien et du Groupe de travail international des Amis du peuple syrien sur les sanctions, M. BADIA a joint sa voix à celle de ceux qui ont condamné les violences perpétrées en République arabe syrienne où la situation ne cesse de se détériorer.

Dans son intervention, le Conseiller de Gouvernement a rappelé qu'à la Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable « Rio+20 » la Communauté internationale s'est engagée dans un processus visant à la définition d'Objectifs du Développement Durable devant se substituer à partir de 2015 aux Objectifs du Millénaire pour le Développement. A cette occasion, M. BADIA a rappelé la déclaration de S.A.S. le Prince Albert II au Sommet de Rio, précisant que Monaco souhaitait que l'un des Objectifs mette l'accent sur le développement durable des océans et sur l'importance de l'économie bleue.

* En marge du débat général, M. BADIA a pris part le 27 septembre 2012 à la **réunion ministérielle sur le thème de la peine de mort** coprésidée par le Ministre des Affaires Etrangères de la France, M. Laurent FABIUS, et par le Ministre des Affaires Etrangères du Bénin, M. Nassirou Arifari BAKO.

M. Laurent FABIUS, en dénonçant la peine de mort comme un instrument juridique inutile pour lutter contre la criminalité, a indiqué que 105 pays avaient déjà aboli la peine de mort pour des crimes de droit commun et 36 pays avaient décidé de mettre en place un moratoire.



* M. BADIA est également intervenu lors de la réunion du Forum des Petits Etats (F.O.S.S.) qui s'est tenue le 1er octobre 2012, à l'occasion du 20^{ème} anniversaire du F.O.S.S., en présence de Mme Hillary CLINTON, Secrétaire d'Etat des Etats-Unis d'Amérique, et de M. BAN Ki-Moon, Secrétaire Général des Nations Unies.

Dans son allocution, M. BADIA a évoqué le rôle des petits Etats dans les Relations internationales, en insistant notamment sur :

- ❖ la responsabilité des petits Etats au sein des instances multilatérales,
- ❖ l'implication du Forum des petits Etats dans le dialogue international,
- ❖ l'attachement aux droits de l'homme,
- ❖ la continuité de cet engagement avec le *Global Governance Group (3G)*.

* A l'invitation de S.E. M. K. SHANMUGAM, Ministre des Affaires Etrangères et de la Justice de Singapour, M. BADIA a pris part à la **réunion du Global Governance Group (3G)**, qui s'est déroulée le 28 septembre 2012, en présence du Président de l'Assemblée Générale, M. Vuk JEREMIC, des membres du G20, de la Ministre des Affaires Etrangères du Mexique, S.E. Mme Patricia ESPINOSA CANTELLANO, du Directeur des Biens Publics Mondiaux de la France, M. Philippe MEUNIER, et du Premier Secrétaire adjoint de l'Australie, S.E. Mme Caroline MILLAR.

L'accent a été mis sur la nécessité de promouvoir la transparence et la responsabilisation entre les différents groupes et les différents pays, afin de renforcer la légitimité ainsi que l'efficacité du G20.

* M. BADIA a également assisté, le 24 septembre 2012, à la **réception offerte par le Président des Etats-Unis d'Amérique**, M. Barack OBAMA, à tous les Chefs de Délégation des Etats membres de l'O.N.U. participant à la semaine ministérielle de l'Assemblée Générale.

* M. BADIA a pris part à l'inauguration des nouveaux locaux de la Délégation Permanente de l'Union Européenne auprès de l'O.N.U., en présence du Président du Conseil de l'Union européenne, S.E.M. Herman VON ROMPUY, du Président de la Commission, S.E.M. Manuel BARROSO, de la Haute Représentante pour les Affaires étrangères et la Politique de Sécurité, Lady Catherine HASHTON, du Secrétaire général des Nations Unies, S.E. M. BAN Ki-moon ainsi que des Chefs de délégation présents à New York.

* A l'occasion de la réception organisée par le Président de la République de Nauru, S.E. M. Srent DABWIDO, également Président de l'A.O.S.I.S. (Alliance of Small Island States), M. BADIA s'est entretenu avec S.E. M. Anote TONG, Président de Kiribati qui a co-présidé aux côtés de S.A.S. le Prince Albert II, l'évènement parallèle de la Banque Mondiale, lors de la Conférence « Rio +20 », le 21 juin 2012.

* Le Conseiller de Gouvernement a également rencontré le Ministre des Affaires Etrangères, du Commerce et de l'Immigration de la Papouasie Nouvelle Guinée, S.E. M. Rimbink PATO, accompagné du Représentant Permanent à New York, S.E. M. Robert AISI, et de la Représentante Permanente de la Grenade auprès des Nations Unies, S.E. Mme Dessima WILLIAMS. Cette dernière a évoqué le rôle de la Principauté en faveur des Etats insulaires en développement.

* La **réception francophone offerte par le Ministre des Affaires Etrangères de la France**, M. Laurent FABIUS, a été l'occasion pour le Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures, d'échanger avec son homologue français.

* En sa qualité de Co-Président du **Groupe des Amis du Sport pour le Développement et la Paix**, Monaco a conduit, avec la Tunisie, les négociations relatives à la résolution biennale intitulée « *le sport comme moyen de promouvoir l'éducation, la santé, le développement et la paix* ». Cette résolution, coparrainée par 57 membres, a été présentée par S.E. Mme Isabelle PICCO, en Assemblée générale, le 28 novembre 2012.

* Monaco a continué à **promouvoir les Océans**. En sa qualité de Présidente de la 22^{ème} Réunion des Etats parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, S.E. Mme Isabelle PICCO est intervenue à l'occasion de la célébration du 30^{ème} anniversaire de l'ouverture à la signature de ladite Convention lors de la séance plénière de l'Assemblée Générale, le 10 décembre 2012. La Principauté de Monaco a par ailleurs participé activement aux négociations relatives à la rédaction de la résolution consacrée aux océans et au droit de la mer.

* Il faut noter que la Réforme du Conseil de Sécurité n'a connu aucune avancée cette année.

* Au cours de cette session, Monaco a co-parrainé 50 résolutions de l'Assemblée Générale, notamment dans les domaines de la protection de l'Environnement, de la Mer et des Océans, de la Gouvernance mondiale, de la promotion de l'Etat de Droit et du renforcement des Droits de l'Homme.

* Durant l'année 2012, Monaco a versé les contributions obligatoires suivantes :

- ❖ Cotisation ordinaire : 55.833 euros ;
- ❖ Plan cadre d'Equipement : contribution annulée en raison de l'audit du programme ;
- ❖ Opérations de Maintien de la Paix : 91.064 euros ;
- ❖ Contribution aux Tribunaux Pénaux : 497,50 euros.

3-1-2. L'Organisation Mondiale de la Santé (O.M.S.)

3-1-2-1. 130^{ème} session du Conseil exécutif de l'O.M.S.- 16-23 janvier 2012 (Genève)

* La Délégation était composée de Mlle Carole LANTERI, Premier Conseiller, Représentant permanent adjoint près l'Office des Nations Unies à Genève, et de la Direction des Affaires Internationales du Département des Relations Extérieures.

* À cette occasion, le Dr Margaret CHAN a été désignée par le Conseil exécutif de l'Organisation Mondiale de la Santé pour occuper le poste de Directeur Général de l'Organisation, pour un second mandat, jusqu'au 30 juin 2017.

Le Dr CHAN a exposé que, « *malgré le contexte international tendu, malgré la crise économique et financière, et malgré un nombre croissant de catastrophes naturelles et de l'augmentation des risques pesant sur l'environnement mondial, la santé mondiale a connu au cours des dernières années de nombreux progrès tant en matière de normes et instruments internationaux qu'en terme d'avancées enregistrées sur le terrain* ». Partant de ce constat, le Directeur Général a exhorté les Etats membres à poursuivre leur engagement en faveur de la santé mondiale afin de surmonter les défis sanitaires actuels.

* Au cours de cette session, les Délégations ont traité des principaux thèmes de santé publique inscrits à l'ordre du jour, parmi lesquels il importe plus particulièrement de mentionner les suivants :

*** La réforme de l'O.M.S. :**

Ce processus de réflexion et de consultation, de grande ampleur, a permis la poursuite des échanges consacrés, notamment, à la définition des priorités et au mécanisme d'évaluation externe de l'Organisation. Si le Conseil exécutif a pris fort peu de décisions sur ce point à l'ordre du jour, les États se sont néanmoins dotés d'une feuille de route indiquant à la fois les tâches dévolues au Secrétariat mais également aux Etats en vue de la prochaine Assemblée mondiale de la Santé.

*** Les Maladies non transmissibles (M.N.T.) :**

Le Conseil exécutif est revenu sur les résultats de la Session de haut niveau de l'A.G.N.U. qui s'est déroulée les 19 et 20 septembre 2011 à New York. La Déclaration politique adoptée à cette occasion prévoit dans ses articles 61 et 62 que l'O.M.S. développe, en consultation avec ses Etats membres, un cadre mondial de suivi, comprenant notamment une série d'indicateurs et d'objectifs volontaires à l'échelle mondiale.

*** L'éradication de la poliomyélite :**

le Conseil exécutif a adopté un projet de résolution appelant les Etats membres à faire de l'éradication une urgence de portée mondiale afin d'obtenir finalement cette éradication d'ici à la fin de 2013. La Principauté est intervenue à cette occasion afin de rappeler son soutien à l'initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite ainsi qu'aux orientations données ces derniers mois par l'Initiative.

3-1-2-2. 65^{ème} Assemblée Mondiale de la Santé – 21-26 mai 2012 (Genève).

* Au cours du Débat général, consacré à « *la couverture médicale universelle* », S.E.M. Robert FILLON, Ambassadeur, Représentant permanent de la Principauté de Monaco près l'Office des Nations Unies à Genève, a fait état des dispositions en vigueur en Principauté, qui assurent une large couverture sociale aux travailleurs quel que soit leur domaine d'activité et leur statut. La politique d'excellence en matière d'offre de soins, grâce à des équipements et des ressources médicales de haut niveau accessibles aux assurés sociaux, a également été mise en relief. Au plan international, il a été rappelé que **la politique de Coopération internationale menée par la Principauté de Monaco s'adressait en priorité aux populations les plus démunies, confrontées à des maladies graves qu'il est possible de prévenir, de traiter, voire d'éradiquer.**

* La Délégation monégasque³ s'est également exprimée en Commission, au nom des 53 Etats de la région Europe, qui l'avaient spécifiquement mandatée à cet effet, pour demander instamment que les efforts consentis ces dernières années en vue de l'éradication de la poliomyélite ne soient pas abandonnés ou négligés, alors que leur objectif est en passe d'être atteint.

L'A.M.S. s'est également prononcée sur la situation sanitaire dans le territoire palestinien occupé. La résolution présentée par la délégation de la Palestine a été adoptée, malgré l'opposition de quelques Pays (dont les Etats-Unis) qui la considéraient comme ayant une connotation politique trop marquée. A cette occasion, la Palestine a clairement fait état de son intention de devenir membre à part entière de l'O.M.S., dès 2013.

* Sur un sujet plus technique, celui de la coordination et du financement de la recherche-développement, un débat parfois difficile a eu lieu. Ce sujet, qui concerne les maladies affectant principalement les Pays en développement, doit être approfondi lors de réunions régionales. Une recommandation concernant la part du Produit Intérieur Brut (P.I.B.) de chaque Etat à consacrer à la recherche-développement spécifique à ces maladies pourra être adoptée dans ce cadre.

* Dans le cadre de la **réforme de l'O.M.S.**, l'A.M.S. a confirmé les orientations d'ores et déjà décidées, qui tendent à conférer plus d'efficacité à l'Organisation et à rationaliser ses coûts de fonctionnement. Le processus se poursuivra au travers des Comités régionaux.

* Conformément aux priorités humanitaires qui sont les siennes, la Principauté a appuyé, en le coparrainant, un projet de résolution présenté par la Finlande qui confirme le rôle de chef de file de l'O.M.S. dans l'aspect sanitaire des urgences humanitaires.

* De même, la Délégation monégasque a continué de suivre avec attention la question des produits médicaux de qualité inférieure, faussement étiquetés ou contrefaits, qui a fait l'objet d'une résolution spécifique.

* La délégation monégasque est également intervenue en séance sur les thèmes du multilinguisme et sur le point intitulé « *changement climatique et santé* ».

* Un « cadre mondial », comprenant des indicateurs et un certain nombre d'objectifs pour le suivi des maladies non transmissibles, a été adopté par l'Assemblée. En relation avec cette question, une autre résolution traite de la promotion du « vieillissement actif » : elle incite les Etats membres et tous les acteurs concernés à promouvoir un haut niveau de santé, de bien-être et de participation à la vie collective de la part des personnes âgées, grâce à des réponses adaptées à leurs besoins

³ La Délégation monégasque était composée de S.E.M. Robert FILLON, Ambassadeur, Représentant permanent de la Principauté de Monaco près l'Office des Nations Unies à Genève, le Docteur Anne NEGRE, Directeur de l'Action Sanitaire et Sociale, Mlle Carole LANTERI, Ministre-Conseiller, Représentant permanent adjoint de Monaco près l'Office des Nations Unies à Genève, M. Gilles REALINI, Deuxième Secrétaire près la Mission permanente de Monaco à Genève, Mme Martine GARCIA, Troisième Secrétaire près la Mission permanente de Monaco à Genève, et M. Frédéric PARDO, Secrétaire des Relations Extérieures à la Direction des Affaires Internationales du Département des Relations Extérieures

spécifiques. Cette question a également été au centre d'un rendez-vous international majeur dans le domaine de la santé : la Conférence ministérielle sur le vieillissement, qui s'est tenue à Vienne (Autriche), les 19 et 20 septembre 2012, et à laquelle la Principauté était représentée.

* L'A.M.S. a également reconduit le Dr Margaret CHAN, avec 151 voix pour et 3 voix contre, pour une nouvelle période de cinq ans à la tête de l'Organisation.

* Le Ministre de la Santé de la Côte d'Ivoire, le Professeur Thérèse N'DRI-YOMAN, a été élue à la Présidence de l'Assemblée mondiale de la santé.

3-1-2-3. 62^{ème} Session du Comité régional de l'O.M.S. pour l'Europe – 10-13 septembre 2012 (Malte)

* La Délégation monégasque a été conduite à cette occasion par Mlle Carole LANTERI, Premier Conseiller, Représentant Permanent Adjoint à la Mission Permanente de Monaco auprès de l'Office des Nations Unies à Genève. La Délégation était en outre composée du Dr Anne NEGRE, Directeur de l'Action Sanitaire et Sociale, au sein du Département des Affaires Sociales et de la Santé, et de M. Frédéric PARDO, Secrétaire des Relations Extérieures, à la Direction des Affaires Internationales du Département des Relations Extérieures.

* Des représentants des 53 États membres de la Région européenne de l'O.M.S. se sont réunis pour examiner des dossiers en rapport avec la santé publique dans la Région, convenir des priorités et des approches à adopter. La gestion et l'organisation de l'O.M.S. comme du Bureau régional Europe ont également été inscrites à l'ordre du jour.

Outre les États membres, des représentants de partenaires internationaux, dont la Commission européenne, l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (O.C.D.E.) et des organismes de la société civile, ont assisté à la session.

* Le Comité Régional est l'organe décisionnel de l'O.M.S. pour la Région européenne. Il comprend des représentants de chaque État membre de la Région et se réunit une fois par an.

Cette année, la session a abordé les principaux thèmes suivants :

- ❖ le nouveau cadre politique européen de la santé et du bien-être « *Santé 2020* » ;
- ❖ le Plan d'action européen pour le renforcement des capacités et services de santé publique ;
- ❖ la stratégie et le plan d'action pour vieillir en bonne santé en Europe 2012-2020 ;
- ❖ la cohérence stratégique des activités de l'O.M.S. en Europe ;
- ❖ la Stratégie de pays du Bureau régional de l'O.M.S. pour l'Europe 2012-2014 ;
- ❖ la nouvelle stratégie européenne relative aux bureaux géographiquement dispersés ;
- ❖ la réforme de l'O.M.S. ;
- ❖ le projet du douzième Programme général de travail 2014-2019 ;
- ❖ le projet de budget programme mondial 2014-2015 et la perspective européenne ;
- ❖ l'impact de la réforme de l'O.M.S. sur les activités de l'O.M.S./Europe.

3-1-3. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (U.N.H.C.D.H.)

* En juin 2012, la Principauté de Monaco a officiellement remis au Secrétariat du Conseil des Droits de l'Homme, un document intitulé « *Mise en œuvre des recommandations adressées à la Principauté de Monaco suite à l'Examen Périodique Universel - Rapport intermédiaire (juin 2012)* ».

Ce processus contribue à promouvoir et à parfaire la visibilité de la Principauté de Monaco en matière de droits de l'Homme, et constitue, par là même, une étape préparatoire importante en vue du prochain examen auquel sera soumis la Principauté de Monaco, dans le cadre du deuxième cycle de l'Examen Périodique Universel (E.P.U.).

En effet, dans la perspective de leur examen du 2^{ème} cycle, les États sont désormais formellement encouragés à fournir au Conseil des rapports intermédiaires sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des engagements auxquels ils ont souscrit à l'issue du 1^{er} cycle d'évaluation. Une quinzaine d'États a d'ores et déjà consenti à cette pratique avant la Principauté de Monaco, notamment la France et la Suisse.

* La réalisation et la diffusion, par le Gouvernement Princier, de ce rapport intermédiaire constitue une opportunité intéressante pour souligner l'ensemble des progrès significatifs opérés en matière législative par la Principauté, depuis le premier Examen Périodique Universel, de 2009.

Outre sa communication officielle au Conseil des Droits de l'Homme, ce rapport à mi-parcours a été diffusé à une Organisation Non Gouvernementale spécialisée en la matière qui offre, outre le sérieux et les qualités de fiabilité technique et juridique requises en la matière, une visibilité significative dans le cadre du processus de l'E.P.U..

3-1-3-1.19^{ème} session du Conseil des Droits de l'Homme du Haut Commissariat aux Droits de l'Homme (CDH) - 27 février-23 mars 2012 (Genève).

* Lors du **segment de haut niveau organisé pendant la session**, un débat d'urgence consacré à la situation en Syrie a été organisé. Les intervenants ont souligné l'importance du rôle international du Conseil des Droits de l'Homme et de sa mission de protection des Droits de l'Homme. Ils sont longuement revenus sur la situation en République arabe syrienne, ainsi que sur la nomination de M. Kofi ANNAN en tant qu'Envoyé Spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des Etats arabes, démarche pouvant aboutir à une issue concertée dans le respect de l'impératif humanitaire.

* En ce qui concerne l'**Examen Périodique Universel (E.P.U.)** et les Procédures Spéciales, le Conseil des Droits de l'Homme a examiné les rapports des Commissions d'enquête sur la Libye (9/03) et sur la République arabe syrienne (12/03), ainsi que les rapports de la 12^{ème} session du Groupe de travail de l'Examen Périodique Universel, dont ceux de la République arabe syrienne (15/03), de la Libye (sur la base du rapport de la 9^{ème} session d'août 2010) et du Timor-Leste (16/03).

* Lors de la Session de l'E.P.U. concernant la Libye, la Principauté de Monaco a appelé cet État à collaborer avec les Procédures Spéciales et la Commission d'enquête indépendante afin de rechercher la vérité des faits commis, tout en saluant les efforts déjà déployés par le nouveau Gouvernement en faveur de la démocratie. Les différents Etats, qui sont également intervenus, ont soutenu l'engagement en faveur des Droits de l'Homme du nouveau Gouvernement qui a créé une instance nationale des Droits de l'Homme et a accepté la majorité des recommandations refusées par l'ancien Gouvernement.

* Lors de la Session de l'E.P.U. consacrée au Timor-Leste, Mme Martine GARCIA, Troisième Secrétaire à la Mission Permanente de Monaco auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, s'est exprimée au nom de Monaco afin de féliciter cet Etat d'avoir accepté l'ensemble des recommandations destinées à renforcer ses Institutions et à établir un état de droit.

* Par ailleurs, la Principauté a co-parrainé 15 résolutions, portant sur des thèmes qui avaient également recueilli le soutien de Monaco devant la 3^{ème} Commission de la 66^{ème} Assemblée Générale des Nations Unies, en décembre 2011, et s'est associée à 5 déclarations :

- ❖ Violations de plus en plus graves des Droits de l'Homme et détérioration de la situation humanitaire en République arabe syrienne ;
- ❖ Favoriser la réconciliation et l'établissement des responsabilités au Sri Lanka ;
- ❖ Le logement convenable en tant qu'élément du droit à un niveau de vie suffisant dans le contexte des situations de catastrophe ;
- ❖ Les Droits de l'Homme et l'Environnement ;
- ❖ Le droit à l'alimentation ;
- ❖ Liberté de religion ou de conviction, proposée par l'Union européenne ;
- ❖ Enregistrement des naissances et droit de chacun à la reconnaissance en tout lieu de sa personnalité juridique ;
- ❖ Protection des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste ;
- ❖ Droits de l'Homme, Démocratie et Etat de droit ;
- ❖ Déclaration du Groupe Bleu au Forum mondial de l'eau (dont l'Espagne et l'Allemagne) ;
- ❖ Déclaration sur les Droits des Femmes (proposée par la Finlande et le Mexique) ;
- ❖ Situation des Droits de l'Homme en République islamique d'Iran, proposée par la Suède ;
- ❖ Situation des Droits de l'Homme en République populaire démocratique de Corée (proposée par le Japon et l'Union européenne) ;
- ❖ Situation des Droits de l'Homme au Myanmar (présentée par l'Union européenne) ;
- ❖ Situation des Droits de l'Homme en République arabe syrienne, (proposée par l'Union européenne) ;
- ❖ Déclaration pour le renforcement du mécanisme de l'E.P.U., proposée par le Brésil et le Royaume-Uni ;
- ❖ Droit du Peuple palestinien à l'autodétermination ;
- ❖ Déclaration commune du Groupe francophone sur la promotion du multilinguisme dans les travaux du CDH ;
- ❖ Assistance à la Somalie dans le domaine des Droits de l'Homme, proposée par le Royaume-Uni ;
- ❖ Assistance technique et renforcement des capacités en Haïti.

* Enfin, **la Représentation Permanente auprès de l'Office des Nations unies à Genève a participé à un certain nombre de Panels et de débats thématiques** : Promotion et Application de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme à travers le sport et l'idéal olympique ; Liberté d'expression sur Internet, organisé à l'initiative de la Suède (29/02) ; Débat annuel sur les Droits de l'Enfant, organisé à l'initiative des Etats du GRULAC (Amérique Latine) et de l'Union européenne ; Droits de l'Homme et VIH/Sida, organisé à l'initiative du Brésil (20/03/2012) ; Partage des meilleures pratiques et promotion de la coopération technique « *Ouvrir la voie au deuxième cycle de l'Examen périodique universel* », organisé à l'initiative de la Thaïlande (21/03/2012).

3-1-3-2. 20^{ème} session du Conseil des Droits de l'Homme du Haut Commissariat aux droits de l'Homme (C.D.H.) - 18 juin-6 juillet 2012 (Genève)

* En ce qui concerne **l'E.P.U. et les Procédures spéciales** : le CDH a examiné les rapports du Groupe de travail sur les discriminations à l'égard des femmes, en droit et en pratique, les travaux du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'Homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967, les rapports de la Haute-Commissaire concernant les Commissions d'établissement des faits sur l'incident concernant la flottille humanitaire (suivi de la Résolution 17/10) et sur le conflit à Gaza (suivi de la Résolution 19/18), ainsi que celui du Secrétaire Général des Nations Unies sur le suivi de la Résolution 19/17, qui évoque ses préoccupations sur les conséquences du blocus dans la bande de Gaza, et demande la levée du blocus et l'arrêt des assassinats ciblés.

* Par ailleurs, **la Principauté a co-parrainé 14 résolutions** portant sur les problématiques suivantes :

En matière de **promotion et protection de tous les Droits de l'Homme, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement** :

- ❖ Trafic des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants, accès et droit des victimes à un recours effectif pour violation des droits de l'Homme ;
- ❖ Détention arbitraire ;
- ❖ Intensification de l'action menée pour éliminer toutes formes de violence à l'égard des femmes, voies de recours pour les femmes qui ont été victimes de violences ;
- ❖ Élimination de la discrimination à l'égard des femmes ;
- ❖ Droit à l'éducation, suivi de la résolution 8/4 du CDH ;
- ❖ Promotion, Protection et Exercice des droits de l'Homme sur Internet ;
- ❖ Droits de l'Homme des Personnes déplacées dans leur propre pays.

Sur la question des « **Situations relatives aux Droits de l'Homme qui requièrent l'attention du Conseil** » :

- ❖ Situation des Droits de l'Homme au Bélarus ;
- ❖ Situation des Droits de l'Homme en Erythrée ;
- ❖ Situation des Droits de l'Homme en République du Mali ;
- ❖ Situation des Droits de l'Homme en République arabe syrienne.

Sur le thème du racisme, de la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée (**suivi et application de la Déclaration et du Programme d'action de Durban**) :

- ❖ Réunion-débat à l'occasion de la Journée internationale Nelson MANDELA.

En matière d'**assistance technique et de renforcement des capacités** :

- ❖ Assistance à la Somalie dans le domaine des Droits de l'Homme ;
- ❖ Assistance technique à la Côte d'Ivoire dans le domaine des droits de l'Homme.

* En outre, la Représentation permanente de Monaco auprès de l'Office des Nations Unies à Genève a participé à trois réunions en marge de la session, portant respectivement sur la Responsabilité de protéger, le cadre stratégique du H.C.D.H., et la Commission permanente indépendante sur les Droits de l'Homme de l'Organisation de la Conférence Islamique (O.C.I.).

* Enfin, la Mission a également assisté à **la réunion du Groupe des Ambassadeurs francophones (G.A.F.) de l'Organisation Internationale de la Francophonie (O.I.F.)** le 11 juillet 2012.

3-1-4. Le Comité des Nations Unies des Droits de l'Enfant

* Elu en décembre 2010 au Siège des Nations Unies à New York par les Etats parties à la Convention des Nations Unies relative aux Droits de l'Enfant, M. Bernard GASTAUD exerce les fonctions d'expert au sein du Comité des Nations Unies des Droits de l'Enfant.

* Au sein de cet Organe, M. GASTAUD a été désigné co-rapporteur des Rapports périodiques relatifs à l'Egypte, à Madagascar, à Chypre, à l'Autriche et au Burkina Faso.

* De même, il a participé au Groupe de Travail chargé d'élaborer l'Observation Générale afférente aux « Droits de l'enfant et le secteur des entreprises » et « Droits de l'enfant et pratiques préjudiciables », ainsi qu'au Groupe de travail chargé de la préparation de la Journée de Débat Général consacrée aux « Droits de l'enfant dans le contexte des migrations internationales ».

* M. GASTAUD est par ailleurs intervenu lors de la Conférence « Monaco + 5 », organisée par le Conseil de l'Europe en novembre 2011 à Monaco, autour du thème « Construire une Europe adaptée aux enfants : changer une vision en réalité », afin de présenter « Les mécanismes de coopération entre les Organes du Conseil de l'Europe et ceux des Nations Unies ». Il a également effectué une présentation sur le thème de « La collecte des données et la justice juvénile », lors du 6^{ème} Forum organisé par la Direction Justice de la Commission Européenne, qui s'est tenu à Bruxelles, le 23 novembre 2012.

3-1-5. L'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (U.N.E.S.C.O.)

3-1-5-1.189^{ème} session du Conseil exécutif de l'U.N.E.S.C.O. - 27 février-9 mars 2012 (Paris)

* Cette session était présidée par Mme Alissandra CUMMINS (Barbade), sous l'autorité de Mme Irina BOKOVA (Bulgarie), Directrice Générale de l'U.N.E.S.C.O.. La Principauté de Monaco, élue le 14 octobre 2009 au Conseil exécutif pour un mandat de 4 ans, a siégé à cette session aux côtés de 57 autres Etats.

* L'objectif de la session était d'établir un **réajustement du budget de l'U.N.E.S.C.O.** suite à la suspension du versement des contributions volontaires et statutaires des Etats-Unis et d'Israël.

* **Le budget 2012-2013, préalablement approuvé à hauteur de 653 millions de dollars (USD), a été réduit à 465 millions de dollars (USD).** Toutefois, Mme BOKOVA entend conserver le rôle majeur de l'U.N.E.S.C.O. en exécutant le programme approuvé par la Conférence générale, malgré un budget des plus contraints. La Directrice Générale a ainsi été invitée à accroître ses efforts pour mobiliser des ressources complémentaires.

* Mme BOKOVA a présenté sa « **feuille de route** », appelant à de nouvelles mesures budgétaires, à des réformes administratives (dont la réduction et le redéploiement du personnel) et programmatiques (limitation du nombre d'axes stratégiques, concentration des interventions sur les Pays les Moins Avancés) et à un accroissement des partenariats avec le secteur privé, les ONG et les organisations ayant des objectifs semblables.

Outre les priorités générales que sont l'Afrique et l'égalité des genres, **les programmes prioritaires seront préservés** : l'Education Pour Tous (EPT), la lutte contre le changement climatique, la lutte contre le trafic illicite de biens culturels, la mise en œuvre des Conventions culturelles, la protection de la liberté de la presse et de la sécurité des journalistes.

* De plus, **le Conseil exécutif a adopté une résolution intitulée « La réponse de l'U.N.E.S.C.O. à la situation en République arabe syrienne », co-signée par 24 Etats membres dont Monaco.** Ce texte condamne fermement les actes de répression et demande l'arrêt de la violation systématique des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales par les autorités syriennes en vue de protéger la population civile.

* S'agissant des questions relatives au Moyen-Orient, plusieurs résolutions consacrées à Jérusalem, aux sites palestiniens, à l'éducation dans les territoires arabes occupés et à la situation de Gaza ont été adoptées. Monaco a fait le choix de l'abstention sur cette question, conformément à sa politique de neutralité en la matière.

* Ainsi, le recours au vote devient de plus en plus habituel au sein de l'UNESCO qui souhaitait pourtant privilégier la culture du consensus. Etant donné l'actuelle configuration du Conseil exécutif, ce recours au vote quasi-systématique met très souvent en minorité les pays européens sur les questions politiques.

3-1-5-2. 190^{ème} session du Conseil exécutif de l'U.N.E.S.C.O. – 3-18 octobre 2012 (Paris)

* Cette session était également présidée par Mme Alissandra CUMMINS (Barbade), sous l'autorité de Mme Irina BOKOVA (Bulgarie), Directrice Générale de l'UNESCO.

* A noter la **participation exceptionnelle de M. BAN Ki-Moon**, Secrétaire Général de l'O.N.U., lors de la séance inaugurale, témoignant de la place que reprend l'U.N.E.S.C.O. au sein du système des Nations-Unies.

* Afin de replacer l'expertise de l'U.N.E.S.C.O. dans le processus décisionnel de l'O.N.U., de nouvelles missions ont ainsi été lancées :

- ❖ l'Education avant tout (2012-2017), dont Mme BOKOVA sera la Secrétaire exécutive,
- ❖ le Conseil consultatif scientifique international pour le développement durable, dont le Secrétariat sera assuré par l'UNESCO,
- ❖ le Pacte mondial sur les océans.

* La Directrice Générale a présenté un **projet complet de restructuration effective de l'U.N.E.S.C.O.**, qui s'oriente vers un recentrage des missions de l'Organisation, une meilleure définition des priorités, ainsi qu'un renforcement des programmes au niveau local ou régional.

* Il s'agit également, de **passer d'une approche sectorielle à une approche pluridisciplinaire recentrée autour de 2 objectifs primordiaux : la paix et le développement durable**, afin de construire « *des sociétés du savoir inclusives* ».

Ces objectifs primordiaux se traduisent en trois grands programmes :

- ❖ l'éducation pour la paix et le développement durable
- ❖ les sciences, la technologie et l'innovation
- ❖ la culture, la créativité et la liberté d'expression en tant que droit humain fondamental.

* Les Groupes d'Europe et d'Amérique du Nord ont exprimé, dans leur majorité, leur appui en faveur de ce plan de réforme. A l'inverse, les pays d'Amérique latine et d'Afrique soutiennent le maintien de l'approche sectorielle. Un Groupe de consensus a par conséquent été créé. Ses travaux seront présentés lors de la 191^{ème} session du Conseil exécutif.

* Enfin, le Conseil a dû une nouvelle fois voter sur les questions du Moyen-Orient. Un ajournement a été décidé pour soumission de ces points à la prochaine session du Conseil exécutif afin de bénéficier de l'avis d'experts sur les restaurations en cours sur les sites patrimoniaux de Jérusalem. L'Ambassadeur d'Israël a alors annoncé que son Gouvernement ne s'opposerait pas à la venue d'experts à Paris.

* D'un point de vue général, au cours de l'année écoulée, Monaco a participé aux réunions des divers Comités des Conventions auxquelles la Principauté est partie :

- ❖ la 4^{ème} réunion de l'Assemblée Générale des Etats parties à la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (Paris, du 4 au 8 juin 2012), qui a notamment renouvelé la moitié des membres du Comité intergouvernemental et réaffirmé que la culture était une dimension majeure du développement durable ;
- ❖ la réunion des Etats parties à la Convention de 1970 concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels (Paris, les 20 et 21 juin 2012) à laquelle Monaco a pris part en qualité d'observateur. La réunion avait pour objet l'établissement d'un système de coopération internationale plus efficace et l'instauration d'un mécanisme de suivi des engagements de la Convention ;
- ❖ la 45^{ème} session du Conseil exécutif de la Commission océanographique intergouvernementale (Paris, du 26 au 28 juin 2012) ;
- ❖ la 7^{ème} session du Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (Paris, du 3 au 7 décembre 2012) ;
- ❖ la 6^{ème} session du Comité intergouvernemental pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (Paris, du 10 au 14 décembre 2012), a permis de sélectionner 13 projets qui seront financés par le Fonds international de la diversité culturelle (auquel Monaco verse annuellement une contribution volontaire) dans 12 pays en développement.

* Contributions volontaires de Monaco à l'U.N.E.S.C.O., pour l'année 2012 :

- ❖ dans le domaine des **Sciences et de l'Environnement**, le Gouvernement Princier a apporté son soutien au projet mené par la Commission Océanographique Intergouvernementale (C.O.I.), en faveur du renforcement du réseau d'observation du niveau de la mer et de la coordination des activités dans les Caraïbes, pour un montant de 20.000 euros. Cette contribution est versée depuis 2010.
- ❖ dans le domaine de l'**Education**, la Principauté soutient, au Burkina Faso, le programme intitulé « *Appui au renforcement des capacités des formateurs des écoles et Instituts de formation des enseignants du fondamental et des responsables des structures de gestion de la formation des enseignants en vue d'atteindre les objectifs de l'Education Pour Tous (EPT)* ». Ce programme a fait l'objet d'un accord avec l'UNESCO et s'étend sur une période de 4 ans, de 2010 à 2013, pour un montant global de 300.000 euros.

* La Principauté de Monaco a également procédé à l'**acceptation de la Convention de 1960 concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement. Le dépôt de l'Instrument d'acceptation ayant été effectué le 28 août 2012, la Convention est entrée en vigueur pour Monaco le 28 novembre 2012.**



3-1-6. L'Union Postale Universelle (U.P.U.)

* L'U.P.U. est une institution spécialisée de l'O.N.U. dont le but est de favoriser le bon développement et la coopération des différents systèmes postaux.

* La Principauté de Monaco⁴ a participé au **25^{ème} Congrès Postal Universel** qui s'est déroulé à Doha au Qatar, du 24 septembre au 15 octobre 2012.

Au cours de ce Congrès a été adopté la « *Stratégie de Doha* » qui insiste sur l'aspect « multidimensionnel » du futur réseau postal et sa capacité à proposer des services innovants.

Lors du Congrès, M. Bichar HUSSEIN (Kenya) a été élu Directeur Général de l'U.P.U. et M. Pascal CLIVAZ (Suisse), Vice-Directeur Général de l'Organisation.

3-2. L'Organisation Internationale de la Francophonie (O.I.F.)

3-2-1. Conseil Permanent de la Francophonie

* La Principauté de Monaco a pris part aux 2 **Conseils Permanents de la Francophonie** qui se sont tenus les 30 mars et 28 juin 2012.

Les discussions ont porté principalement sur **la situation au Mali et à Madagascar**.

* S'agissant du Mali, le Conseil Permanent de la Francophonie a condamné le coup d'état et appelé au respect de l'intégrité physique de l'ancien Président Amadou Toumani TOURE. Le Conseil Permanent a également adopté une résolution, avec le soutien de Monaco, suspendant le Mali des Instances de la Francophonie à compter du 30 mars 2012 et interrompant la coopération multilatérale avec ce pays.

* En ce qui concerne Madagascar, la France a proposé une résolution visant à réintégrer ce pays dans la Francophonie afin de l'encourager dans son rétablissement de l'ordre constitutionnel. Le Conseil Permanent de la Francophonie a toutefois jugé que cette décision était prématurée et qu'il était préférable d'attendre que les conditions essentielles de la feuille de route soient remplies avant de proposer une levée de la suspension.

* Le Conseil Permanent de la Francophonie a par ailleurs tenu, le 18 avril 2012, une session extraordinaire consacrée à la situation en Guinée Bissau, lors de laquelle il a été décidé de suspendre ce pays des Instances de l'O.I.F. suite au coup d'Etat du 12 avril 2012.

⁴ La Délégation monégasque était composée de S.E. M. Robert FILLON, Ambassadeur, Représentant Permanent de Monaco auprès de l'UPU et de M. Jean-Luc DELCROIX, Directeur de La Poste Monaco.

3-2-2. Commission Politique de la Francophonie

* Plusieurs réunions de la Commission Politique de la Francophonie se sont déroulées à Paris en 2012, en présence de M. Hugo SADA, Délégué à la Paix, à la Démocratie et aux droits de l'Homme.

* Une Délégation monégasque⁵ conduite par S.E. Mme Sophie THEVENOUX, Ambassadeur, Représentant personnel de Monaco auprès de l'Organisation Internationale de la Francophonie (O.I.F.), a pris part aux travaux de la Commission Politique, dont **Monaco assure la Vice-Présidence** (mandat 2011-2013).

* Une attention particulière a été accordée à l'examen de la situation politique dans certains pays de l'espace francophone :

- ❖ **Guinée-Bissau** : cet Etat a été suspendu de l'O.I.F. par le Conseil Permanent, suite au Coup d'Etat perpétré par les forces armées bissau-guinéennes le 12 avril 2012 qui s'est traduit par l'arrestation de M. Raimundo PEREIEW, Président par intérim, et de M. Carlos GOMES Jr, Premier Ministre (candidat à l'élection présidentielle et présenté comme le favori du second tour de cette élection qui devait avoir lieu le 29 avril). Suite à la demande de plusieurs délégations quant au rôle joué par l'O.I.F. dans cet Etat, il apparaît que des contacts ont été noués avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'O.N.U. pour répondre à cette crise dans le cadre d'une stratégie globale et conciliée.
- ❖ **Mali** : cet Etat a été suspendu de la Francophonie par le Conseil Permanent de la Francophonie, suite au Coup d'Etat survenu le 21 mars 2012, provoquant la suspension de la Constitution et surtout le renversement de M. Amadou TOUMANI TOURE, Président de la République du Mali. Les efforts de médiation de la CEDEAO ayant permis le rétablissement de la Constitution, l'investiture du Président par intérim, la désignation du Premier Ministre de transition, ainsi que l'ouverture de négociations pour fixer une feuille de route pour la transition et pour trouver une issue à la crise du Nord du pays, ont été salués par diverses délégations dont celle de Monaco.
- ❖ **Madagascar** : cet Etat a fait l'objet d'une mesure de suspension de la Francophonie le 2 avril 2009 par le Comité Permanent de la Francophonie, en raison du transfert inconstitutionnel du pouvoir le 17 mars 2009. S.E. Mme THEVENOUX, Ambassadeur, Représentant Personnel de Monaco auprès du Conseil Permanent de la Francophonie, a salué, au nom de la Principauté de Monaco, les avancées majeures du mois d'avril 2012 (adoption de la loi d'amnistie et mise en place de la nouvelle Commission électorale nationale indépendante pour la transition), tout en regrettant que la situation politique locale ne s'améliore pas davantage et que de nombreuses tensions persistent entre les différentes mouvances politiques. A la demande de la Présidente de la Commission Electorale Nationale Indépendante pour la Transition (CENIT), l'O.I.F. a été sollicitée pour effectuer une mission d'appui et d'évaluation des besoins du processus électoral qui se fera conjointement avec la mission de l'O.N.U. déjà déployée sur place.

* En matière de coopération internationale, les suspensions de ces différents Etats de la Francophonie n'ont pas eu d'incidence sur les programmes menés par la Coopération Internationale monégasque qui sont destinés aux populations civiles. Ainsi, Madagascar et le Mali demeurent des partenaires de premier ordre de Monaco dans le domaine de la coopération internationale.

⁵ La Délégation monégasque était composée de S.E. Mme Sophie THEVENOUX, Ambassadeur, Représentant Personnel de Monaco auprès du Conseil Permanent de la Francophonie et de M. Rémi MORTIER, Conseiller, Délégué à la Francophonie.

3-2-3. Commissions spécialisées du Conseil Permanent de la Francophonie

* La Délégation monégasque auprès de l'O.I.F. a également assisté régulièrement aux réunions des 3 autres Commissions spécialisées du Conseil Permanent de la Francophonie, à savoir la **Commission économique, la Commission de coopération et de programmation et la Commission administrative et financière.**

* En ce qui concerne l'aspect économique, les Etats membres souhaitent développer la dimension économique de l'O.I.F.. Les Délégations ont donc salué l'initiative de la République Démocratique du Congo d'organiser des rencontres des Ministres francophones des Finances en marge des Assemblées annuelles du F.M.I. et de la Banque mondiale. Cette démarche est, en outre, facilitée par l'obtention récente du statut d'observateur dont jouit désormais l'O.I.F. auprès de ces institutions financières.

* L'O.I.F. envisage par ailleurs de se doter d'une « **stratégie économique pour la Francophonie** » d'ici 2014.

3-2-4. Forum francophone préparatoire à « Rio +20 »

* L'O.I.F. s'est fortement mobilisée pour contribuer pleinement au succès de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable à Rio, en organisant à Lyon, en février 2012, un **Forum francophone préparatoire à cette Conférence.**

* Le Forum a permis d'aboutir à une synthèse des recommandations et des préoccupations majeures des participants et a donné lieu à une large diffusion de l'**Appel de Lyon.**

S.E. Mme Sophie THEVENOUX, Représentant Personnel de Monaco auprès du Conseil Permanent de la Francophonie, a porté et promu le **Message de Monaco** auprès des instances francophones et sensibilisé les Etats sur la question de la préservation des Océans.

3-2-5. Forum mondial sur la langue française

* En outre, la Délégation de Monaco auprès de l'O.I.F. a suivi avec intérêt les travaux du **Groupe de travail sur les règles d'appartenance à la Francophonie** ainsi que du **Groupe de travail sur le français dans la vie internationale.**

* A cet égard, le **premier Forum mondial sur la langue française** a eu lieu à Québec, du 2 au 6 juillet 2012, et a réuni 1300 personnes représentant plus de 100 nationalités. L'objectif de ce Forum était de faire échanger les participants, en particulier les jeunes, sur les grands enjeux liés à la langue française et à l'espace francophone.

* Les principaux thèmes abordés étaient les suivants :

- ❖ l'usage du français dans le monde du travail,
- ❖ les références culturelles en langue française dans le monde moderne,
- ❖ l'innovation dans le contexte du numérique (place de la langue française dans l'univers numérique).

La Principauté de Monaco était représentée au Forum par Mlle Agatha KORCZAK, Troisième Secrétaire au sein de l'Ambassade de Monaco en France, et M. Thomas GRIFFIN, jeune réalisateur monégasque qui prépare actuellement un documentaire sur les musiciens francophones de Montréal.

* Par ailleurs, le Gouvernement Princier a versé une contribution exceptionnelle de 15.000 € afin de permettre la prise en charge de jeunes issus de pays du Sud et ainsi leur participation au Forum.

* A l'issue du Forum, les participants ont défini plusieurs priorités, découlant des différentes pistes de réflexion ouvertes lors des débats, pour faire vivre la francophonie et la langue française. Celles-ci abordent notamment la question de la mobilité des francophones au sein de la Francophonie, du français dans le multilinguisme, de la promotion de l'entrepreneuriat francophone, de l'affirmation francophone par le numérique, l'éducation et la culture.

L'Administrateur de l'O.I.F. a conclu le Forum en indiquant que cette manifestation avait vocation à se reproduire et annoncé la tenue d'un 2^{ème} Forum, vraisemblablement en France.

* En marge du Forum a eu lieu la seconde Rencontre Internationale de la Francophonie Economique (R.I.F.E.), initiative de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Québec. L'objectif de cette Rencontre est de promouvoir les échanges entre les différentes Chambres de Commerce et les entreprises francophones, permettant de mettre en place des associations d'entreprises et des échanges commerciaux. Cette initiative s'inscrit parfaitement dans la décision prise par l'O.I.F. d'établir, d'ici 2014, une stratégie économique pour la Francophonie.

3-2-6. Sommet de la Francophonie

* L'année 2012 francophone a été marquée par la tenue, du 12 au 14 octobre 2012, du 14^{ème} **Sommet de la Francophonie**, à Kinshasa (République Démocratique du Congo) réunissant les Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres et observateurs de l'Organisation Internationale de la Francophonie (O.I.F.).

A cette occasion, la **Délégation monégasque conduite par S.E. M. Michel ROGER, Ministre d'Etat de Monaco**, était composée de S.E. Mme Sophie THEVENOUX, Ambassadeur, Représentant Personnel de Monaco auprès de l'O.I.F., de M. Jérôme FROISSART, Directeur de la Coopération Internationale, de M. Rémi MORTIER, Premier Conseiller à l'Ambassade de Monaco en France, et de Mlle Agatha KORCZAK, Troisième Secrétaire à l'Ambassade de Monaco en France.

Dans son allocution, S.E. M. le Ministre d'Etat a fait part de l'inquiétude de la Principauté quant à la **dégradation de la situation au Nord du Mali** et a appelé la Communauté internationale à se concerter pour trouver une réponse politique, institutionnelle et humanitaire à la crise malienne.

A ce titre, S.E. M. le Ministre d'Etat a souligné le **rôle essentiel joué par les femmes** dans la prévention, le règlement des conflits et la consolidation de la paix, et par conséquent sur l'importance de placer les femmes et les filles au centre des stratégies de développement.

En outre, le Chef de la Délégation monégasque a salué la tenue du premier Forum mondial de la langue française en juillet à Québec et réitéré le profond attachement de la Principauté au continent africain dont le rôle grandissant dans les relations internationales en fait un moteur d'avenir pour la Francophonie et pour la valorisation de la langue française.

S.E. M. le Ministre d'Etat a également rappelé que **la Principauté de Monaco était particulièrement engagée dans la protection de l'environnement et la promotion de la gestion durable des Océans**.

Il a par ailleurs renouvelé le souhait du Gouvernement Princier de participer à la définition d'Objectifs de Développement Durable concrets et ambitieux, intégrés au cadre d'action et de suivi post-2015 des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

* A l'issue de leurs travaux, les Chefs d'État et de Gouvernement francophones, réunis autour du thème « *Francophonie, enjeux environnementaux et économiques face à la gouvernance mondiale* », ont adopté la *Déclaration de Kinshasa* ainsi que 5 résolutions, et décidé de confier l'organisation du prochain Sommet de la Francophonie au Sénégal (2014).

* L'Arménie (ex-membre associé) est devenue membre de plein droit de l'O.I.F., le Qatar adhère à l'O.I.F. en tant que membre associé et l'Uruguay en tant qu'observateur. L'O.I.F. compte désormais 77 États, dont 57 membres et 20 observateurs.

[3-2-7. Accord-cadre de coopération entre Monaco et l'O.I.F.](#)

* Le 21 novembre 2012, M. Clément DUHAIME, Administrateur de l'O.I.F., et M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures, ont signé un **Accord-cadre de coopération pour renforcer les relations entre l'O.I.F. et la Principauté de Monaco et établir un cadre structuré de collaboration dans les domaines de l'éducation, de l'environnement et de la promotion de la langue française et de la culture francophone.**

* Cet Accord-cadre, destiné à **soutenir la programmation de l'O.I.F. dans son ensemble**, va permettre de renforcer la coopération existante entre les deux Parties, de promouvoir le dialogue sur les orientations stratégiques et de participer à la réalisation des objectifs fixés dans le programme d'activités 2010-2014 de l'Organisation, notamment les projets auxquels le Gouvernement Princier attache une attention particulière :

- ❖ le développement de la lecture publique en milieu rural à travers la création et l'équipement de *Centres de Lecture et d'Animation Culturelle (C.L.A.C.)*,
- ❖ le volontariat international francophone,
- ❖ l'accroissement des capacités des pays à participer aux négociations internationales sur l'environnement et le développement durable.

[3-2-8. Contributions volontaires en faveur d'actions de l'O.I.F.](#)

* En 2012, la Principauté a continué à financer certaines activités de l'O.I.F., par le biais de **contributions volontaires** en faveur des actions suivantes :

- ❖ Fonds de Volontariat francophone : 125.000 euros ;
- ❖ Projet de l'*Institut de l'Energie et de l'Environnement de la Francophonie (I.E.P.F.)*, « *Accroître les capacités des pays à participer aux négociations internationales sur l'environnement et le développement durable* » : 30.000 euros ;
- ❖ Projet d'extension des *Centres de lecture et d'animation culturelle (C.L.A.C.)* au Burundi : 85.000 euros ;
- ❖ Financement des actions du Consulat de Monaco à Santiago dans le cadre de la Semaine francophone au Chili : 500 euros.

3-3. L'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (O.S.C.E.)

3-3-1. Présidence de l'O.S.C.E.

* L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (O.S.C.E.) est un organisme paneuropéen de sécurité qui compte 56 Etats participants. Il s'agit d'un instrument de premier recours pour l'alerte précoce, la prévention des conflits, la gestion des crises et le relèvement post-conflit dans son espace, qui offre en outre à ses Etats membres un forum pour la négociation politique.

L'O.S.C.E. déploie un large éventail d'activités relevant des **3 dimensions de la sécurité : humaine, politico-militaire, et économique-environnementale.**

La Présidence de l'O.S.C.E. change tous les ans, la fonction de Président en exercice étant assumée à tour de rôle par les Ministres des Affaires Etrangères des différents Etats participants.

* Le Président en exercice pour l'année 2012 est M. Eamon GILMORE, Ministre des Affaires Etrangères d'Irlande. La précédente Présidence avait été exercée par la Lituanie. La prochaine Présidence sera quant à elle exercée, à partir du 1er janvier 2013, par l'Ukraine.

Parmi les priorités de la Présidence irlandaise figurent toujours l'implication de l'O.S.C.E. dans le dialogue autour des conflits gelés :

- ❖ Le **conflit russo-géorgien** qui a éclaté en août 2008, suite à la reconnaissance par la Russie de l'indépendance de deux provinces séparatistes géorgiennes : l'Abkhazie et l'Ossétie du Sud. La Présidence irlandaise s'est montrée déterminée à préserver l'engagement actif de l'O.S.C.E. dans le cadre des Discussions internationales de Genève sur la Géorgie visant à réduire les tensions et à établir la confiance parmi les communautés affectées.
- ❖ Le **conflit en Transnistrie ou République moldave du Dniestr** : Etat de facto indépendant de la Moldavie, mais reconnu par aucun pays de la communauté internationale. Sur ce sujet, l'O.S.C.E. s'attache à participer activement au processus politique visant à régler le conflit en Transnistrie sur la base du plein respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République de Moldova.
- ❖ Le **conflit du Haut-Karabagh**, région enclavée de l'Azerbaïdjan qui souhaite être reconnue par la communauté internationale comme une entité indépendante, et qui bénéficie du soutien de l'Arménie.

* Le 16 mars 2012, S.E. M. Claude GIORDAN, Représentant Permanent de Monaco auprès de l'O.S.C.E. a été reçu par le nouveau Secrétaire Général de l'O.S.C.E., M. Lamberto ZANNIER, afin d'évoquer l'action présente et future de la Principauté au sein de l'Organisation.

3-3-2. Protection des enfants et la lutte contre la traite des êtres humains

* Au sein de l'O.S.C.E., la Principauté s'implique particulièrement dans la **protection des enfants et la lutte contre la traite des êtres humains.**

* Ainsi, la Principauté de Monaco contribue à la mise en œuvre du projet de *l'Association moldave CRIC (Child Rights Information Center) intitulé « Prévention de la traite d'êtres humains et aide aux enfants sans soutien parental en République de Moldavie ».*

* Ce projet, initié par la Principauté en 2010 a permis de positionner Monaco sur la thématique de la « *protection des personnes vulnérables* » et de renforcer la coopération avec le service de la Représentante Spéciale pour la lutte contre la traite des êtres humains. Ce projet a également permis d'initier une coopération originale de cofinancement entre le Liechtenstein, Andorre et Saint Marin dans le cadre du groupe des « *petits Etats d'Europe au sein de l'O.S.C.E.* ».

* Le 20 mars 2012, Mme Maria-Grazia GIAMMARINARO, Représentante Spéciale de l'O.S.C.E. pour la question de la lutte contre la traite des êtres humains, a effectué une visite en Principauté, notamment afin d'examiner et de confirmer la reconduction du soutien à la phase II du projet « *Prévention de la traite d'êtres humains et aide aux enfants sans soutien parental en République de Moldavie* ». Cette 2^{ème} phase a débuté au second semestre 2012 et un financement de 200.000 euros sera accordé pour la période 2012-2013.

3-3-4. Coopération avec les « partenaires méditerranéens »

* Les événements internationaux récents ont entraîné un regain d'intérêt de l'O.S.C.E. pour une coopération avec les « partenaires méditerranéens », dont le Maroc et la Tunisie avec lesquels la Principauté entretient depuis longtemps de très bonnes relations diplomatiques.

* A cet égard, le Gouvernement italien a organisé, le 28 mai 2012 à Rome, un Séminaire de haut niveau consacré au développement et à l'approfondissement de la « dimension méditerranéenne » de l'O.S.C.E. et notamment au rôle joué par l'Organisation dans l'accompagnement du processus de transition démocratique initié par certains des partenaires méditerranéens. Monaco a accordé son soutien à cette initiative.

* Par ailleurs, le 5 juillet 2012, le Département des Relations Extérieures a reçu Mme Rita MARASCALCHI, en charge des partenariats de l'O.S.C.E. avec les pays méditerranéens, afin d'évoquer d'éventuelles perspectives de coopération entre la Principauté et cette Organisation.

3-3-5. Assemblée Parlementaire de l'O.S.C.E.

* Monaco a accueilli, du 5 au 9 juillet 2012, la 21^{ème} **Session annuelle de l'Assemblée Parlementaire de l'O.S.C.E. sur le thème « L'O.S.C.E. : une région en mutation »**, en présence de plus de 270 parlementaires. La Session a été particulièrement marquée par l'organisation du Forum Méditerranéen de l'Assemblée, consacré aux conséquences et aux défis du Printemps Arabe. De nombreuses délégations du Moyen Orient et d'Afrique du Nord ont pris part au débat, aux côtés des intervenants de haut niveau et des représentants des Organisations internationales invitées pour l'occasion. L'A.P. O.S.C.E. accueillait pour la première fois des officiels de Libye, avec la participation du Vice-Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération de Libye, M. Mohammed ABDULAZIZ, et du porte-parole de l'Alliance Nationale Démocratique libyenne, M. Khaled GELLALI.

* Lors de cette Session, M. Lamberto ZANNIER, Secrétaire Général de l'O.S.C.E., a effectué une visite officielle en Principauté et a été reçu par S.E. M. le Ministre d'Etat.

* Par ailleurs, le Sénateur américain, M. John Mc CAIN, qui participait également à la Session afin de défendre et de renforcer les libertés fondamentales, l'Etat de droit et les Droits de l'Homme, a également été reçu par S.E. M. le Ministre d'Etat.

3-3-6. Réunion du Conseil Ministériel

* La Délégation monégasque auprès de l'O.S.C.E. a pris part à la **20^{ème} réunion du Conseil Ministériel**, qui s'est tenue à Dublin (Irlande), les 6 et 7 décembre 2012.

Dans l'allocution prononcée le jeudi 6 décembre 2012, S.E. M. Claude GIORDAN a réaffirmé la volonté de la Principauté de : « *mener à bien la présidence du Forum pour la Coopération en matière de Sécurité qui lui incombera en 2014. Nous entamerons notre travail dès 2013 dans un esprit de coopération avec tous les Etats* ».

L'Ambassadeur a conclu en rappelant : « *Mon pays, très honoré d'avoir pu accueillir, du 5 au 9 juillet 2012, l'Assemblée Parlementaire de l'O.S.C.E. pour sa réunion annuelle, est déterminé à poursuivre ces efforts. Et il s'en donne les moyens.* ».

La participation de M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures, à ce Conseil Ministériel a essentiellement permis la tenue de **rencontres bilatérales au niveau ministériel** avec les membres du Groupe des petits Etats (Liechtenstein, Saint-Marin et Andorre), et avec les Ministres des Affaires Etrangères de la Mongolie (pays qui est devenu membre de l'O.S.C.E. en 2012), de la Moldavie, du Luxembourg et de la Suisse (qui assurera la Présidence de l'Organisation en 2014).

* Ces rencontres permettant de nouer un contact politique et de développer les relations diplomatiques sont particulièrement essentielles étant donné que **Monaco assurera, de septembre à décembre 2014, la Présidence tournante du Forum pour la Coopération en matière de Sécurité (F.C.S.), l'un des deux principaux organes de décision de l'O.S.C.E.**

* Monaco participera également à la Troïka du F.C.S., quatre mois avant et quatre mois après sa présidence. La Principauté, en lien avec les deux autres Présidences de l'année 2014, à savoir Malte et la Moldavie, sera chargée de déterminer les priorités du Forum pour cette année. La présidence du FCS représentera pour la Principauté une opportunité unique de s'affirmer davantage sur la scène internationale, d'accroître sa visibilité et de nouer des contacts de haut niveau.

3-3-7. Bureau des Institutions Démocratiques et des Droits de l'Homme (B.I.D.D.H.) de l'O.S.C.E.

* Dans la perspective de la tenue des élections nationales du 10 février 2013, une mission d'évaluation des besoins a été réalisée en Principauté, du 10 au 12 décembre 2012, par des experts du Bureau des Institutions Démocratiques et des Droits de l'Homme (B.I.D.D.H.) de l'O.S.C.E..

* Au cours de cette mission, les experts du B.I.D.D.H. se sont entretenus avec le Centre de Presse, les Conseillers de Gouvernement pour l'Intérieur et pour les Relations Extérieures, des élus communaux, des membres du Palais de Justice et les représentants des listes « *Horizon Monaco* » et « *Union Monégasque* ».

* Cette mission a donné lieu à un rapport plutôt positif et encourageant. Les observateurs du B.I.D.D.H. se sont montrés confiants dans l'organisation des élections par les Institutions monégasques et le déroulement du scrutin, auquel ils assisteront afin d'examiner les problématiques spécifiques mentionnées dans leur rapport, à savoir le financement des campagnes, la couverture médiatique des élections et le cadre législatif régissant les processus électoraux à Monaco.



3-4. L'Organisation des Nations Unies contre la drogue et le crime (O.N.U.D.C.)

Le Gouvernement Princier a signé avec l'O.N.U.D.C., le 3 décembre 2012, un accord de coopération pour l'exécution et le financement du projet de « *renforcement du régime juridique contre le terrorisme* ». La somme de 90.000 euros sera allouée à ce projet, pour une durée de deux ans, de 2012 à 2013.

3-5. L'Agence Internationale pour l'Energie Atomique (A.I.E.A.)

* L'A.I.E.A. a pour mission la promotion des usages pacifiques de l'énergie nucléaire et la contribution de l'énergie atomique à la santé et à la prospérité dans le monde.

* Depuis son adhésion à l'Agence en 1957, la Principauté de Monaco n'a eu de cesse d'encourager et de soutenir la mission de paix de l'A.I.E.A., ainsi que ses actions en faveur de la protection de l'environnement, notamment au travers de ses Laboratoires de l'Environnement.

* Monaco a participé à la **56^{ème} Conférence Générale de l'A.I.E.A.** qui s'est tenue du 17 au 21 septembre 2012 à Vienne. A cette occasion, S.E. M. Claude GIORDAN, Représentant Permanent de Monaco auprès de l'A.I.E.A. a fait une allocution afin de souligner les avancées réalisées par la Principauté, les Etats-Unis et l'Agence, dans le cadre de la *Peaceful Uses Initiative (PUI)* ainsi que la création du Centre de Coordination sur l'Acidification des Océans au sein des Laboratoires de l'Environnement de l'A.I.E.A. établis à Monaco.

3-6. Le Bureau International des Expositions (B.I.E.)

* Le B.I.E. est une Organisation Internationale chargée de superviser le calendrier, la candidature, la sélection et l'organisation des expositions universelles et internationales.

En 2012, une Délégation monégasque⁶ a participé à la **151^{ème} et la 152^{ème} session de l'Assemblée Générale du B.I.E.**, qui se sont respectivement tenues à Paris le 12 juin et les 21 et 22 novembre 2012.

* Lors de la **151^{ème} session de l'Assemblée Générale**, les organisateurs des expositions en cours (Yeosu 2012 et Venlo 2012) et des futures expositions (Milan 2015 et Antalya 2016) ont présenté l'état d'avancement de leurs projets.

* Lors de la **152^{ème} session**, la ville d'Astana au Kazakhstan a été choisie par les membres du B.I.E. pour accueillir l'Exposition internationale 2017, au détriment de la ville de Liège en Belgique. Cette Exposition se déroulera du 10 juin au 10 septembre 2017 et autour du thème « *L'énergie du futur* ».

* La prochaine Assemblée Générale du B.I.E. se déroulera au mois de juin 2013. Lors de cette réunion, les pays membres du B.I.E. désigneront la ville qui accueillera l'Exposition universelle 2020. Les villes candidates sont les suivantes : Ayutthaya (Thaïlande), Dubaï (Emirats Arabes Unis), Ekaterinbourg (Russie), Izmir (Turquie) et Sao Paulo (Brésil).

⁶ La Délégation était composée de S.E. Mme Sophie THEVENOUX, Ambassadeur de Monaco en France, et de M. Frédéric LABARRERE, Conseiller au sein de cette même Ambassade.

3-7. L'Union pour la Méditerranée (UpM)

3-7-1. La co-présidence de l'UpM

* Le Conseil Européen des Affaires Etrangères a décidé, le 27 février 2012, que **l'Union Européenne succéderait à la France à la co-présidence Nord de l'UpM, à partir du 1er mars 2012.**

Les conclusions adoptées par le Conseil Européen précisait que les réunions ministérielles, selon le domaine concerné, seraient co-présidées par la Commission Européenne et/ou par l'Etat membre assurant la présidence tournante du Conseil Européen.

Ces conclusions indiquaient également que, le Service Européen pour l'Action Extérieure assurerait la co-présidence Nord de l'UpM lors des réunions des Hauts fonctionnaires.

* S'agissant de la co-présidence Sud, lors de la réunion des Hauts fonctionnaires qui s'est déroulée à Barcelone le 28 juin 2012, les 43 Etats partenaires ont approuvé la candidature de la Jordanie pour succéder à l'Egypte.

La Jordanie a officiellement pris ses fonctions de co-président sud au mois de septembre 2012.

3-7-2. Les axes de travail du nouveau Secrétaire Général de l'UpM

* Le 4 janvier 2012, le roi Mohammed VI a annoncé que le Secrétaire général de l'UpM, Monsieur Youssef AMRANI été nommé au sein du nouveau Gouvernement marocain en qualité de Ministre Délégué aux Affaires Etrangères.

Le Maroc a alors proposé que Monsieur Fathallah SIJILMASSI, Directeur de l'Agence Marocaine pour le Développement des Investissements (A.M.D.I.) et ancien Ambassadeur du Maroc en France, prenne la tête du Secrétariat de l'UpM.

Monsieur SIJILMASSI a été nommé par consensus au poste de Secrétaire Général, lors d'une réunion des Hauts fonctionnaires de l'UpM qui s'est tenue à Bruxelles le 10 février 2012. Il a pris ses fonctions le 1er mars 2012.

* Le nouveau Secrétaire Général s'est fixé en mars 2012 un **plan d'action** en trois volets :

- ❖ améliorer le processus de gestion des projets,
- ❖ améliorer le fonctionnement du Secrétariat,
- ❖ assurer le financement des projets.

* Ainsi, en 2012, le Secrétariat a poursuivi la sélection et la présentation aux Hauts fonctionnaires de projets concrets. 7 nouveaux projets ont été labellisés « *Union pour la Méditerranée* ».

Par ailleurs, le Secrétariat Général s'est focalisé sur la recherche de financements afin d'assurer la mise en œuvre de ces nouveaux projets.

Enfin, M. SIJILMASSI a mis en place trois Comités mensuels, à savoir un Comité d'administration, un Comité de projet et un Comité de financement.

3-7-2-1. La participation de Monaco aux travaux de l'UpM

La Principauté de Monaco a pris part à l'ensemble des **réunions des Hauts fonctionnaires et à plusieurs réunions des groupes de travail de l'UpM** notamment dans les domaines de la **coopération industrielle, des transports, de l'emploi ou encore de l'énergie**.

3-7-2-2. Monaco et la Fondation Anna Lindh

* En sa qualité d'Etat partenaire de l'UpM, Monaco participe aux activités de la Fondation Anna Lindh pour le dialogue entre les cultures dont l'objectif politique consiste à faire de la région euro-méditerranéenne une « *aire de coopération, d'échange, de mobilité, de compréhension mutuelle et de paix* ».

* En 2012, le Gouvernement Princier a continué à suivre les travaux de la Fondation, par le biais de sa participation aux réunions du Conseil des Gouverneurs.

* Par ailleurs, la Monaco Méditerranée Foundation (MMF), Chef de file du réseau monégasque de la Fondation a organisé les rencontres « *MedPeople II* », le 29 novembre 2012 au Théâtre des Variétés, avec le soutien financier du Gouvernement Princier et de la *Fondation Anna Lindh*. Cette deuxième édition a pris la forme d'une rencontre musicale intitulée « *de l'Occident à l'Orient* », durant laquelle se sont produits des artistes des deux rives de la Méditerranée.

3-7-2-2. Monaco et les Institutions euro-méditerranéennes

La Principauté participe, à tous les niveaux et dans toutes les instances, aux travaux de l'UpM.

[3-7-3. L'Assemblée Parlementaire de l'Union pour la Méditerranée \(AP-UPM\)](#)

* L'AP-UPM, dont le Conseil National est membre depuis mars 2009, représente l'Institution parlementaire de l'Union pour la Méditerranée et dispose d'un rôle consultatif sur l'ensemble des sujets du partenariat euro-méditerranéen.

Elle peut ainsi adopter des résolutions et adresser des recommandations à la Conférence ministérielle. Elle est composée de 280 membres, représentant à parité les parlements de la rive nord et de la rive sud de la Méditerranée.

* La **8^{ème} réunion annuelle de l'Assemblée Parlementaire** s'est tenue du 23 au 25 mars à Rabat (Maroc), avec pour principales conclusions l'adoption de résolutions relatives au conflit en Syrie, la relance du processus de paix au Proche-Orient ainsi qu'à la transition démocratique dans les pays de la rive Sud de la Méditerranée.

3-7-4. L'Assemblée Régionale et Locale Euro-Méditerranéenne (A.R.L.E.M.)

L'A.R.L.E.M., composée de 80 membres élus au niveau local ou régional, a pour objectif de constituer un organisme permanent de dialogue, d'échange et de coopération, qui assure la représentation des autorités régionales et locales auprès des instances de l'UpM tout en promouvant la démocratie locale, la gouvernance multi-niveaux et la coopération décentralisée.

La Principauté de Monaco, représentée par le Conseil Communal monégasque occupe un siège au sein de cette Assemblée.

* Les 29 et 30 janvier 2012, M. Christian RAIMBERT, Adjoint au Maire de Monaco a pris part à l'**Assemblée Générale de l' A.R.L.E.M.**, qui s'est déroulée à Bari, en Italie.

* Les priorités mises en avant lors de cette session plénière sont : promouvoir l'accès des collectivités locales et régionales au financement de la politique européenne de voisinage, étendre le Pacte des maires aux régions et villes du Sud de la Méditerranée et développer la coopération territoriale dans des domaines comme la durabilité et les infrastructures énergétiques.

3-8. L'Organisation des Etats Américains (O.E.A.)

* En septembre 2010, **Monaco est devenu officiellement le 65^{ème} pays à obtenir le statut d'Observateur Permanent auprès de l'Organisation des Etats Américains (O.E.A.)**.

En 2012, une Délégation monégasque⁷ a pris part à la **42^{ème} session de l'Assemblée générale de l'O.E.A.**, qui s'est déroulée à Cochabamba, en Bolivie, du 3 au 5 juin 2012.

S.E. M. Gilles NOGHES est intervenu lors du « dialogue » organisé entre les Représentants des Etats membres et ceux des Etats observateurs.

* Le thème de l'Assemblée Générale étant la sécurité alimentaire, il a saisi cette occasion pour rappeler le contenu du message de Monaco sur la durabilité des Océans, concernant ce thème, préparé dans la perspective de la Conférence des Nations Unies Rio+20, cette intervention a suscité des réactions intéressées de la part de plusieurs délégations.

* Par ailleurs, en 2012, M. Lorenzo RAVANO, Conseiller à l'Ambassade de Monaco à Washington et Observateur Permanent Adjoint auprès de l'Organisation des Etats Américains (O.E.A.), a pris part à une **réunion d'information concernant la situation et le fonctionnement de la Commission Interaméricaine des Droits de l'Homme (C.I.D.H.)**, qui s'est tenue le 8 novembre 2012, en présence de M. José de JESUS OROZCO, Président de la Commission.

* Créée en 1959, la C.I.D.H. est un organe consultatif en matière de droits de l'Homme pour l'O.E.A., et recueille des pétitions, première étape vers le dépôt de plainte devant la Cour Internationale des Droits de l'Homme et vérifie la conformité du droit de chaque Etat avec la Convention Américaine des Droits de l'Homme.

⁷ Le Gouvernement Princier était représenté par S.E. Monsieur Gilles NOGHES, Ambassadeur, Représentant Permanent de Monaco auprès de l'O.E.A..

4. LES POLITIQUES SECTORIELLES

4-1 L'Environnement

L'année 2012 a été marquée par une participation monégasque active sur la scène internationale dans la promotion du développement durable et de l'économie verte.

Comme les années précédentes, **le Gouvernement a poursuivi ses actions en faveur du développement durable**, tant au niveau national qu'international et plus particulièrement dans la préparation de la Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable (C.N.U.D.D.).

4-1-1. le Développement Durable

* En 2011, le Gouvernement Princier s'était résolument engagé dans le **processus préparatoire à la Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable (C.N.U.D.D. – « Rio+20 »)**, en **organisant notamment, en Principauté, une réunion d'experts de haut niveau**, du 28 au 30 novembre 2011, sur le thème de la « *gestion durable des océans dans le cadre d'une économie verte et de l'éradication de la pauvreté* ».

* Le « **Message de Monaco** », élaboré sur la base des travaux de cet Atelier, poursuit deux objectifs:

- ❖ promouvoir les bonnes pratiques ;
- ❖ proposer des recommandations politiques concrètes à la Conférence de Rio.

* L'Atelier et le « *Message de Monaco* » ont fait l'objet d'une large diffusion via des présentations par les diplomates monégasques et les représentants du Département des Relations Extérieures, à l'occasion de leur participation à des réunions internationales sur le développement durable, et ce jusqu'à la Conférence « Rio+20 ».

Dans la lignée des efforts déployés dans le cadre du processus préparatoire, la Principauté a fait le choix d'une participation active à cette conférence.

* A cet égard, **une délégation menée par S.A.S. le Prince Souverain a pris part à l'intégralité des travaux de la Conférence afin de défendre le Message de Monaco** et s'est mobilisée pour que des engagements concrets et ambitieux soient adoptés à Rio.

4-1-1-1. Allocution de S.A.S. le Prince Albert II en Séance Plénière

* S.A.S. le Prince Souverain a prononcé Son allocution en Séance Plénière le 21 juin 2012, dans laquelle Il appelle à **prendre les engagements forts et concrets qui s'imposent pour atteindre les objectifs de développement durable**, en invitant à se souvenir de l'esprit de coopération qui avait régné à Rio en 1992 et qui avait abouti aux succès du Sommet de la Terre. S.A.S. le Prince Albert II a cependant relevé que le bilan s'avère aujourd'hui contrasté, l'état général de la planète s'étant encore détérioré, rappelant que le Prince Rainier III, avait déjà relevé l'hypocrisie dans la mise en œuvre des textes sur l'environnement.

4-1-1-2. Co-présidence d'une table ronde par S.A.S. le Prince Souverain

* En parallèle des sessions plénières se sont tenues 4 tables rondes de haut niveau sur le thème : « *Perspectives de mise en œuvre des résultats attendus de la Conférence* ».

* Compte tenu de l'engagement dont a fait preuve la Principauté lors du processus préparatoire de la Conférence, S.A.S. le Prince Souverain a été invité à se porter candidat à la co-présidence de l'une de ces tables rondes. **Il a ainsi accepté de co-présider la première de ces 4 tables rondes qui s'est tenue le 20 juin 2012, aux côtés de S.E. M. Armando Emilio GUEBUZA, Président du Mozambique.**

* Parmi les participants à cette table ronde figuraient 9 Chefs d'Etat ou de Gouvernement, 18 ministres, 18 hauts représentants d'Organisations Internationales et Agences, 1 lauréat du prix Nobel et des représentants de la société civile.

4-1-1-3. Side-event Global Partnership for Oceans (G.P.O.) à Rio+20

* A l'occasion du **Sommet Mondial sur les Océans** (*World Oceans Summit*), organisé à Singapour le 24 février 2012 par le magazine *The Economist*, Robert B. ZOELLICK, président du Groupe de la Banque mondiale, a officialisé le lancement d'un **nouveau Partenariat mondial pour les océans (G.P.O.)**, en présence de Mme Jacky DEROMEDI, Consul de Monaco à Singapour.

* Suite au succès du *Message de Monaco*, la Banque Mondiale a sollicité la Principauté afin que celle-ci prenne part à ce nouveau partenariat en tant que « *Partenaire de Savoir* » pour mettre à profit son expérience et son expertise dans le domaine des océans, à une échelle internationale. Au 12 décembre 2012, le G.P.O. comptait 122 partenaires.

* Dans le cadre de ce partenariat, **la Principauté a organisé un événement officiel en coopération avec la Banque Mondiale le 21 juin 2012, afin de valoriser le G.P.O. en marge de la Conférence « Rio+20 »**. Ainsi, le Gouvernement Princier et la Banque Mondiale ont collaboré durant plusieurs mois pour préparer cet événement.

Le leadership de la Principauté au long du processus de Rio et la fermeté exprimée vis-à-vis de sa position, a permis d'intégrer la *Déclaration pour les Océans* de la Banque Mondiale dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer.

Cet événement était co-présidé par S.A.S. le Prince Souverain et S.E. M. Anote TONG, Président de la République de KIRIBATI, en présence de S.E. M. BAN Ki-Moon, Secrétaire Général des Nations Unies, et de Mme Rachel KYTE, vice-Présidente de la Banque Mondiale et de nombreux représentants de haut niveau (Etats, Organisations, Institutions scientifiques, etc.).

4-1-1-4. L'Assemblée Générale de l'Association internationale des Conseils économiques et sociaux et Institutions similaires (A.I.C.E.S.I.S.)

* L'A.I.C.E.S.I.S. a tenu à faire coïncider son Assemblée Générale avec la Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable (C.N.U.D.D.) afin d'apporter une contribution à la Conférence en tant qu'acteur de la société civile et du secteur privé.

* Ainsi, le 15 juin 2012 à Rio, s'est tenue une session dédiée aux perspectives de développement durable. Les membres du Conseil Economique et Social de la Principauté ont saisi cette occasion pour proposer une participation de la délégation monégasque afin de diffuser le Message de Monaco au-delà de l'enceinte officielle de la C.N.U.D.D..

* S.A.S. le Prince Souverain est intervenu par l'intermédiaire d'un message vidéo enregistré, afin de diffuser les positions portés par Monaco à la Conférence des Nations Unies « Rio+20 ». En outre, S.E. Mme Isabelle PICCO, Ambassadeur, Représentant Permanent de Monaco auprès des Nations Unies, a pris part à l'événement en qualité de panéliste afin d'insister sur la nécessité de promouvoir la gestion durable des océans comme vecteur de développement durable.

4-1-1-5. Le Forum Mondial des Océans

* Le 16 juin 2012 était organisée par le Forum Global des Océans la « Journée des Océans » en marge de la Conférence. Cette journée avait pour objectif de mettre en lumière le rôle crucial joué par les mers et océans ainsi que les zones côtières dans le développement durable.

* Compte tenu de l'implication de la Principauté de Monaco sur le thème des océans dans les négociations du processus préparatoire, notamment par le biais de la Mission Permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies, S.E. Mme Isabelle PICCO a été invitée à co-présider la séance dédiée au phénomène d'acidification des océans, aux côtés du Dr Wendy WATSON-WRIGHT, Secrétaire Exécutive de la Commission Océanographique Intergouvernementale de l'U.N.E.S.C.O..

* Cet événement a été une nouvelle fois l'occasion de promouvoir le Message de Monaco ainsi que l'expertise et le rôle joué par les Institutions sises en Principauté dans l'étude de ce phénomène, notamment le Centre Scientifique de Monaco et les Laboratoires de l'Environnement de l'A.I.E.A..

4-1-1-6. Les suites de la Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable: partenariat avec l'Organisation non Gouvernementale « Plant a Fish »

* A ce jour, la feuille de route du *Global Partnership for Oceans (G.P.O.)* n'a pas encore été officialisée et les projets de coopération directement établis par la Banque Mondiale, grâce à un fonds multi-donneurs, requièrent des sommes particulièrement importantes, de l'ordre de plusieurs millions de dollars.

* Afin de **renforcer le partenariat de principe avec la Banque Mondiale**, le Gouvernement Princier s'est engagé, en janvier 2013, avec l'Organisation non Gouvernementale *Plant a Fish*.

Créée en 2010, par M. Fabien COUSTEAU, *Plant a Fish* est une Organisation qui a pour objectif principal de réhabiliter des espaces marins en danger via la réimplantation d'espèces clés dans leur milieu naturel. *Plant a Fish* met également l'accent sur l'implication des communautés dans ses projets, afin de s'assurer de la pérennité de ses actions.

Le projet soutenu par la Principauté est un « projet pilote » d'un an, qui vise à la restauration de la mangrove dans la baie de Baintet, Haïti.

Le financement de la Principauté permettra la création d'une nursery d'arbres de mangroves ainsi que l'implication et la responsabilisation des 4.000 personnes composant la communauté avoisinante grâce à la mise en place d'un programme éducatif. Cette action sera complémentaire au programme mis en œuvre par *Plant with Purpose*, Organisation partenaire de *Plant a Fish*, qui travail sur un programme éducatif et d'assistance à l'agriculture avec la communauté de Baintet depuis 1997.

Cette collaboration entre deux partenaires du G.P.O., et placée sous l'auspice de celui-ci, offre une grande visibilité et un meilleur contrôle de l'affectation des fonds, la Principauté étant le seul bailleur de fonds.

Ce type de collaboration, qui est une première entre des partenaires du G.P.O., a été cité en exemple par la Banque Mondiale afin d'encourager ce type d'initiative, offrant ainsi une visibilité importante pour la Principauté.

4-1-2. L'Antarctique

* La préservation des régions polaires reste une priorité importante dans l'agenda politique de S.A.S. le Prince Souverain et de Son Gouvernement. C'est en ce sens que Monaco a participé à la **35^{ème} Session de la Réunion Consultative du Traité sur l'Antarctique (R.C.T.A.)** ainsi qu'à la **15^{ème} session du Comité pour la Protection de l'Environnement**, qui se sont tenues du 11 au 20 juin 2012, à Hobart en Australie.

* Cette réunion avait pour but d'évaluer la mise en œuvre des mesures de protection de l'environnement antarctique et d'en envisager de nouvelles, face à l'augmentation des activités touristiques, de pêche et de prospections minières.

* En effet, l'Antarctique joue un rôle « pivot » dans les processus atmosphériques et océanographiques globaux et représente un atout majeur de connaissance scientifique.

* L'écosystème de l'Antarctique a fait l'objet d'un nombre croissant d'études scientifiques, et a attiré l'attention de plusieurs secteurs industriels. Le krill, qui représente un élément essentiel de l'écosystème marin antarctique, et les ressources biologiques marines suscitent un intérêt croissant en vue de leur potentiel économique et commercial.

* Le risque majeur aujourd'hui vient de l'intérêt que portent des grandes compagnies mondiales à la richesse du sous-sol, qui renferme des réserves colossales de charbon, de pétrole, de minerais et de métaux, mais aussi au développement du tourisme dans la région.

* C'est en ce sens que **la Principauté soutient le projet de création d'une aire marine protégée qui engloberait la Mer de Ross**. Cette aire couvrirait une zone de 3,6 millions km², et permettrait de protéger cette région de toute activité d'exploitation industrielle, dont la pêche.

* Depuis l'adhésion de la Principauté de Monaco, à travers le Centre Scientifique de Monaco, au **Comité scientifique pour les recherches antarctiques (S.C.A.R.)**, le 9 août 2010, la Principauté a suivi les travaux dudit Comité avec attention.

Le Centre Scientifique de Monaco a pris part à la **32^{ème} réunion des Délégués**, qui s'est tenue conjointement avec la Conférence Scientifique à Portland (Etats-Unis d'Amérique) en juillet 2012. Cette réunion a été l'occasion de prendre des contacts en vue d'initier la participation de Monaco aux activités de 2 groupes de travail du S.C.A.R., relatifs à l'Etat des écosystèmes en Antarctique ainsi qu'à l'adaptation et la résilience des écosystèmes.

Par la suite, une rencontre avec le nouveau Président du S.C.A.R., M. Jerónimo LOPEZ-MARTINEZ, a été organisée en décembre 2012 afin d'envisager un renforcement de la coopération entre Monaco et le S.C.A.R..

4-1-3. L'Eau

* Monaco, aux côtés de 110 autres Etats, a participé à la **seconde réunion préparatoire de la Conférence ministérielle du 6^{ème} Forum Mondial de l'eau**, qui s'est tenue à Paris, au siège de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (U.N.E.S.C.O.), les 2 et 3 février 2012.

Cette réunion avait pour objectif de trouver un accord sur le texte final de la Déclaration ministérielle qui devait être adoptée à l'occasion de la Conférence ministérielle, prévue dans ce cadre, le 13 mars 2012, à Marseille.

* Ce texte ambitieux, axé autour de **3 priorités politiques claires**, respectant le thème du Forum Mondial, « *le temps des solutions et des engagements* », avait été élaboré dans la perspective de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable « *Rio+20* » :

- ❖ l'accélération de la mise en œuvre des obligations en matière de droits de l'Homme relatives à l'accès à l'eau potable et à l'assainissement ;
- ❖ la cohérence accrue des politiques de l'eau, de l'énergie et de la sécurité alimentaire et leur contribution à l'économie verte ;
- ❖ la meilleure intégration de l'eau dans le cadre institutionnel du développement durable dans l'agenda post 2015.

Le texte finalement adopté est divisé en 4 chapitres :

- ❖ **assurer le bien être de tous** : accélérer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement ;
- ❖ **contribuer au développement économique** : l'économie verte, l'eau pour la sécurité alimentaire, l'eau et l'énergie ;
- ❖ **préserver la planète bleue** : l'eau dans les Conventions de Rio, les catastrophes liées et le développement urbain ;
- ❖ **conditions de succès** : la gouvernance, la coopération, le financement et un environnement favorable pour l'eau.

* Par la suite, **une Délégation de la Principauté de Monaco, menée par S.A.S. le Prince Souverain, a participé au 6^{ème} Forum Mondial de l'eau**, qui s'est tenu à Marseille, du 12 au 17 mars 2012, en présence de Chefs d'Etat et de Gouvernement, de décideurs internationaux et de représentants d'Organisations Non Gouvernementales

* Lors de la Session Plénière d'Ouverture, S.A.S. le Prince Albert II a prononcé une allocution sur l'engagement de Monaco en matière de protection de l'environnement et développement durable. De nombreuses personnalités comme le Premier ministre français, M. François FILLON, et l'ex-Président soviétique, M. Mikhaïl GORBATCHEV étaient présentes.

L'objectif de ce forum était de faire avancer l'application du droit à l'accès à l'eau et à l'assainissement reconnu par l'Assemblée Générale des Nations Unies en juillet 2010 et le renforcement de la coopération régionale sur les eaux transfrontalières.

En effet, il n'existe pas de solution unique et il est essentiel d'adapter les politiques (financement, gouvernance) et les pratiques aux contextes et aux besoins spécifiques des pays, des régions et des villes, car l'eau relève avant tout d'une problématique locale.

4-1-4. Les Mers et les Océans

Domaines prioritaires dans la politique environnementale du Gouvernement Princier, la « **protection et la préservation des mers et des océans** » ont fait l'objet de nombreuses actions en 2012.

4-1-4-1. Le sanctuaire pour les mammifères marins (Accord PELAGOS)

* Le Sanctuaire PELAGOS a été créé par l'Accord International pour les mammifères marins en Méditerranée, signé le 25 novembre 1999, à Rome, par la France, l'Italie et Monaco. Cet Accord est entré en vigueur en 2002.

La particularité de ce Sanctuaire réside dans le fait qu'il constitue une zone de gestion tripartite dans un territoire côtier et de haute mer, constituant la première Aire Marine protégée au-delà des juridictions nationales.

* Les Points focaux français et monégasque (l'Italie ayant délégué sa voix à la Principauté) se sont réunis le 24 septembre 2012, à Toulon, afin de procéder aux entretiens de six candidats au poste de Secrétaire exécutif de l'Accord. Au terme du processus de sélection, la candidature de Mme Francine DUBOIS, de nationalité française, résidente en Principauté, a été retenue.

* L'installation du nouveau Secrétaire Exécutif dans les locaux mis à disposition par *l'Instituto Superiore per la Protezione e la Ricerca Ambientale* (I.S.P.R.A.) à Gênes, s'accompagnera du recrutement d'un(e) assistant(e) pour assurer le bon fonctionnement dudit Accord.

4-1-4-2. L'Accord RAMOGE

* L'Accord RAMOGE, signé en 1976, sous l'impulsion du Prince Rainier III, est un instrument tripartite entre les Gouvernements français, monégasque et italien, destiné à constituer une zone pilote de prévention et de lutte contre la pollution du milieu marin, dans les zones maritimes de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, de la Principauté de Monaco et de la Région Ligurie.

Le Gouvernement Princier attache un grand intérêt à cet Accord qui constitue un instrument fondamental de coopération scientifique, technique, juridique et administrative, pour une gestion intégrée du littoral, associant les autorités locales, régionales et nationales.

La zone géographique couverte par l'Accord RAMOGE s'étendait initialement de Saint-Raphaël à l'Ouest à Gênes. Cette zone a été élargie et s'étend désormais de l'embouchure du Grand Rhône à l'Ouest (Marseille), à l'embouchure de la rivière Magra à l'Est (La Spezia).

* En 2012, la Commission RAMOGE s'est réunie à 2 reprises à Monaco, le 17 janvier et les 22 et 23 novembre. La 45^{ème} réunion de la Commission RAMOGE, qui s'est tenue les 22 et 23 novembre en présence des représentants des trois Etats signataires de cet Accord (Monaco, France et Italie), a permis de dresser le bilan de ces deux années d'activités (gestion intégrée des zones côtières ; prévention et lutte contre les formes de pollution). Ces travaux ont également permis de définir les orientations stratégiques qui détermineront les activités des groupes de travail pour les deux prochaines années.

* A l'issue de cette Commission, la **nouvelle version du Plan RAMOGEPOL pour la lutte contre les pollutions marines accidentelles en Méditerranée a été signée** par M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur, pour le Gouvernement Princier, par M. Giuseppe

ITALIANO, du Ministère de l'Environnement pour le Gouvernement italien, et par le Vice-Amiral d'Escadre Yann TAINGUY, Préfet maritime de la Méditerranée, pour le Gouvernement français.

* Ce nouveau Plan a été enrichi de deux annexes informatives, la première précisant les modalités de sollicitation de moyens d'urgence extérieurs à la zone RAMOGE, la seconde indiquant les modalités d'utilisation des dispersants en vigueur dans les trois pays.

4-1-4-3. La Convention de Barcelone

* La Principauté a participé à la **17^{ème} Conférence des Parties Contractantes de la Convention de Barcelone sur la protection du milieu marin et du littoral en Méditerranée**, qui s'est tenue à Paris du 8 au 10 février 2012. Selon le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP), la Déclaration de Paris qui fut adoptée appelle à un cadre législatif stratégique pour une économie "bleue".

* Dans la Déclaration de Paris, les parties contractantes ont réaffirmé leur engagement politique en faveur :

- ❖ du **développement durable de la mer Méditerranée** et de ses zones côtières par une approche d'écosystème appliquée à la gestion d'activités humaines ;
- ❖ d'un **développement d'un réseau cohérent et bien géré d'aires marines protégées en Méditerranée**, visant une couverture de 10 % de la zone maritime avant 2020 ;
- ❖ de l'**intensification de leurs efforts de réduction de la pollution marine d'origine tellurique**, en adoptant des mesures légalement contraignantes ;
- ❖ de l'**adoption du plan d'action pour la mise en œuvre du Protocole Côtier Intégré** de gestion des zones et à l'encouragement de toutes les parties contractantes à le ratifier ;
- ❖ de **mesures de protection et d'utilisation durable de la biodiversité marine** dans des zones situées au-delà de la juridiction nationale, par la mise en œuvre d'instruments existants et par le développement d'un accord multilatéral, conformément à la Convention de l'ONU sur la Loi de la Mer (UNCLOS) ;
- ❖ de la préparation, avant 2014, d'un **rapport sur l'état de l'environnement marin**.

4-1-4-4. Les Aires Marines Protégées en Méditerranée

* Dans le cadre de la protection de l'environnement marin, Monaco a également participé au **Forum 2012 des Aires Marines Protégées en Méditerranée**, qui s'est déroulé du 25 au 28 novembre 2012, à Antalya (Turquie).

* Ce forum a regroupé plus de 300 participants provenant des 21 pays riverains de la Méditerranée. Parmi les participants, des gestionnaires d'aires marines protégées, des représentants des agences nationales de l'environnement, de la pêche, du tourisme et de l'économie, des scientifiques, des partenaires régionaux et internationaux, des acteurs économiques locaux, des Organisations non Gouvernementales et des bailleurs de fonds.

* L'évènement s'est conclu par l'adoption d'une feuille de route pour atteindre en 2020 les objectifs internationaux de la Convention pour la Diversité Biologique et par la publication de la Déclaration d'Antalya.

4-1-4-5. La Convention des Nations-Unies sur le Droits de la Mer (C.N.U.D.M.)

* La Principauté a participé à la **22^{ème} Réunion des Etats Parties à la Convention des Nations-Unies sur le Droit de la Mer (C.N.U.D.M.)**, qui s'est tenue du 4 au 11 juin 2012 à New York au siège de l'O.N.U..

* Les représentants des 162 parties à la C.N.U.D.M. ont élu S.E. Mme Isabelle PICCO, Ambassadeur, Représentant Permanent de Monaco auprès de l'O.N.U. à New York, à la Présidence de cette Réunion.

* Cette Réunion est intervenue dans le cadre des commémorations des trente ans de l'adoption de la C.N.U.D.M. à Montego Bay (Jamaïque), le 10 décembre 1982.

* La pertinence de la Convention dans le cadre des travaux de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable « *Rio+20* » a été reconnue par les différentes délégations présentes, dans la mesure où cet instrument juridique permet un bon équilibre entre la protection de l'environnement marin et l'utilisation durable des ressources des Océans.

* Lors de la Réunion, la **contribution de Monaco au développement du Droit de la Mer** a été saluée, notamment au regard de l'utilité de l'**Annuaire du Droit de la Mer**, publié par l'Institut du Droit Economique de la Mer (I.N.D.E.M.E.R.). S.E. Mme Isabelle PICCO, Ambassadeur, Représentant Permanent de Monaco auprès de l'O.N.U. à New York, a fait état de l'urgence à repenser la relation à la mer ainsi que la façon dont sont organisées et conduites les activités anthropiques.

* Enfin, elle a souligné qu'en sa qualité de dépositaire de la Convention Hydrographique Internationale (C.H.I.), la Principauté de Monaco accueillera, du 3 au 5 octobre 2012, la **7^{ème} Conférence du Comité consultatif sur les aspects techniques du Droit de la Mer** dont le thème portera sur : « *La Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer dans un monde en mutation* ».

4-1-4-6. Les Energies Marines Renouvelables (E.M.R.)

* La Principauté de Monaco a pris part aux travaux du **13^{ème} Processus consultatif officieux ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer (PCO-13)** qui se sont déroulés du 29 mai au 1er juin 2012, au siège des Nations Unies à New York. Le thème de cette année portait sur **les Energies Marines Renouvelables (E.M.R.)** sous l'angle du développement durable.

* Les coprésidents ont rappelé que la demande en matière d'énergie renouvelable a connu une augmentation considérable. Cette augmentation s'accompagne d'un besoin de trouver des sources d'énergie plus durables, rappelant que 2012 a été déclarée « *année internationale de l'Energie durable pour tous* ».

* Le Secrétaire Général adjoint aux affaires économiques et sociales de l'ONU, M. SHA Zukang, a mentionné l'absence de cadre législatif et réglementaire clair ainsi que les coûts exorbitants des technologies liées aux E.M.R.. Il a révélé les objectifs de l'**initiative « Energie durable pour tous »** de son Département. M. SHA a fait savoir que cette initiative vise à promouvoir l'accès universel à l'énergie mondiale, et le doublement des sources d'énergies renouvelables mondiales d'ici à 2030.

* A cette occasion, **S.E. Mme Isabelle PICCO a rappelé l'engagement de Monaco en faveur de la promotion et du développement des E.M.R.** et communiqué des informations sur les principales sources de ces énergies en Principauté, dans les quartiers de Fontvieille et du Portier (Grimaldi Forum).

* Elle a soutenu les propos du Secrétaire Général de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable selon lequel « *l'absence de législation et les coûts élevés à ce jour ne doivent pas décourager les Etats de développer les énergies marines renouvelables car elles seront créatrices d'emplois* ».

4-1-4-8. Centre International de Coordination sur l'Acidification des Océans (O.A.C.)

* L'année 2012 aura également été marquée par la création, au sein des Laboratoires de l'Environnement de l'Agence Internationale pour l'Energie Atomique (A.I.E.A.) à Monaco, d'un **Centre International de Coordination sur l'Acidification des Océans (O.A.C.)**. Ce Centre, financé par des Etats Membres de l'A.I.E.A. et la "*Peaceful Uses Initiative*" (P.U.I.), sera supervisé par un comité consultatif d'Institutions prestigieuses, des scientifiques et des économistes renommés dans ce domaine.

* L'O.A.C. sera mis au service de la Communauté scientifique, des décideurs politiques, des Universités, des médias et du grand public, par la facilitation, la promotion et la communication des actions et des recherches menées à l'échelle internationale dans ce domaine. Parmi les mesures mises en œuvre pour atteindre cet objectif, l'observation et la mise en commun de centres et d'installations techniques.

* Le centre favorisera également le développement des collaborations entre les sciences naturelles et sociales, les échanges d'étudiants et de scientifiques, ainsi que la coordination d'expérimentations menées en commun. Il contribuera notamment à la définition de guides de bonnes pratiques, à la gestion d'une base de données commune et à la diffusion des connaissances.

4-1-4-9. Commission générale des pêches pour la Méditerranée (C.G.P.M.)

* Monaco a participé à la réunion du **Groupe de travail sous-régional pour la Méditerranée centrale et occidentale**, les 6 et 7 février 2012, à Rabat, ainsi qu'aux travaux de la **36^{ème} session de la Commission Générale des Pêches pour la Méditerranée (C.G.P.M.)**, du 14 au 19 mai 2012, à Marrakech.

* Aux cours de ces rencontres, ont été examinées des questions administratives liées au fonctionnement de la Commission ainsi qu'à la modernisation de son cadre institutionnel.

4-1-4-10. Organisation Hydrographique Internationale (O.H.I.)

* La **18^{ème} Conférence Hydrographique Internationale** s'est déroulée à Monaco du 23 au 27 avril 2012. Ouverte par S.A.S. le Prince Souverain, en présence notamment de Mme Maria DAMANAKI, Commissaire européenne en charge de la Pêche et des Affaires Maritimes, la Conférence a réuni plus de 302 délégués issus de 66 Etats membres de l'**Organisation Hydrographique Internationale (O.H.I.)**, ainsi que les Etats observateurs et les Organisations Internationales.

* L'O.H.I. est une organisation intergouvernementale consultative et technique **créée en 1921 pour promouvoir la sécurité de la navigation et la protection du milieu marin**. Elle est actuellement fondée sur une Convention internationale signée à Monaco, le 3 mai 1967, et dont la Principauté est dépositaire.

* La Conférence a procédé à l'élection des membres du Comité de direction du Bureau Hydrographique International (B.H.I.). Ce Comité, composé de trois hydrographes de haut niveau élus pour cinq ans, avec un petit groupe d'experts techniques en hydrographie et cartographie marine, coordonne et promeut les programmes de l'O.H.I. et fournit conseils et assistance aux Etats membres.

* Ces élections ont porté M. Robert WARD (Australie), Président du Comité de direction du B.H.I., ainsi que M. Gilles BESSERO (France) et M. Moustapha IPTES (Turquie), membres du Comité.

Par ailleurs, **Mme Muriel NATALI-LAURE**, Contrôleur Général des Dépenses, a été élue à la **Présidence de la Commission Finances du B.H.I.**

4-1-5. La biodiversité marine et terrestre

4-1-5-1. L'Accord sur la Conservation des Cétacés de la Mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente (ACCOBAMS)

Dans le cadre de l'Accord sur la Conservation des Cétacés de la Mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente (ACCOBAMS), la Principauté a poursuivi ses actions de soutien, en sa qualité d'Etat Dépositaire de l'Accord et de Président du Bureau de l'ACCOBAMS, depuis 2010.

Monaco a ainsi participé, aux côtés de représentants de l'Espagne, de la France, de l'Italie, du Maroc et du Portugal, à l'Atelier régional de l'ACCOBAMS, qui s'est tenu les 11 et 12 juin 2012, en Tunisie.

Cet Atelier avait pour but d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord et d'identifier les priorités et le soutien que le Secrétariat pourrait apporter aux parties. Les participants à l'atelier ont contribué au développement de la stratégie de l'ACCOBAMS, préparée par le groupe de travail.

4-1-5-2. La Convention sur les Espèces Migratrices (C.M.S.)

* Suite à la signature par Monaco, lors de la Conférence des Parties de la Convention sur les Espèces Migratrices (C.M.S.), qui s'est tenue à Bergen (Norvège) en novembre 2011, une Délégation monégasque a pris part à la première réunion du mémorandum d'Accord sur les Requins Migrateurs dont l'objectif était de définir les modalités de fonctionnement dudit Accord.

* Cet **Accord est le premier traité intergouvernemental qui traite spécifiquement de la conservation des requins au niveau mondial**, et ce, en raison de la situation critique dans laquelle se trouve certaines espèces de requins aujourd'hui. En effet, les requins sont gravement menacés partout dans le monde.

L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) a classé 17 % des espèces évaluées comme étant en danger, selon les critères de sa « liste rouge ».

* La Participation de la Principauté à ce mémorandum renforce les actions entreprises par Monaco dans la conservation des espèces marines à travers la Convention sur les Espèces Migratrices (C.M.S.).

* Le Gouvernement Princier s'investit pour protéger et créer des habitats naturels aux espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, dans le cadre du Fonds d'affectation sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, ainsi qu'à ces nombreux accords.

Depuis 2012, Monaco soutient financièrement la création d'un sanctuaire pour les requins en République des Palaos ainsi qu'une campagne de communication pour la préservation des dugongs.

4-1-5-3. La protection du thon rouge de Méditerranée

* Toujours le cadre de sa politique tournée vers la gestion durable de la biodiversité, la Principauté de **Monaco a suivi, avec grande attention, l'évolution de la protection du thon rouge de Méditerranée.**

* Il en ressort que la forte médiatisation de la proposition monégasque auprès de la Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore Sauvages menacées d'Extinction (C.I.T.E.S.) en 2010, le ressentiment des Organisations non gouvernementales sur le déroulement des débats et la position officielle finale d'un pays responsable comme le Japon ont certainement été aussi prometteurs qu'une interdiction du commerce international du thon rouge, dont la mise en œuvre aurait été très difficile et n'aurait pas suffi à enrayer la pêche et le commerce illicite.

* Depuis lors, les mesures prises par les deux dernières sessions de l'I.C.C.A.T., **les actions des Autorités de l'Union Européenne fermant et contrôlant avec efficacité les campagnes de pêche ainsi que les mesures du Japon rejetant des stocks importés, laissent malgré tout augurer que la méthode préconisée par le Japon après l'électrochoc produit par la proposition monégasque à la C.I.T.E.S., pourra porter ses fruits.**

* Monaco réitère son souhait qu'un jour proche, sous réserve que cesse une exploitation non conforme et insuffisamment contrôlée des fermes de grossissement en Méditerranée, ce prédateur reprenne sa fonction dans l'écosystème et participe à son rééquilibrage.

4-1-5-4. La Convention Alpine

* La Principauté de Monaco a pris part à la **12^{ème} Conférence Alpine**, qui s'est réunie les 6 et 7 septembre 2012, à Poschiavo. Cette Conférence a permis de procéder à des échanges fructueux sur le thème de la mise en œuvre et de la pérennisation des missions de la Convention Alpine.

* Pour mémoire, la Convention Alpine est un traité international entre les huit États alpins (Allemagne, Autriche, France, Italie, Liechtenstein, Monaco, Slovénie et Suisse) ainsi que l'Union européenne. Son objectif est la promotion du développement durable dans la région alpine et la protection des intérêts de ses habitants. Ce traité recouvre les dimensions environnementales, sociales, économiques et culturelles de ces enjeux. Pour son application, 8 protocoles thématiques ont été adoptés.

* Même si la désignation du nouveau Secrétaire général du Secrétariat permanent de la Convention Alpine n'a pu être entérinée, les points stratégiques qui concernent l'avenir de la *Task Force* « Espaces Protégés » et l'éventuelle « *Stratégie macro-régionale alpine* » ont été largement débattus.

* La majorité des décisions présentées a pu être adoptée et la passation entre l'actuelle présidence suisse et la future présidence italienne s'est inscrite dans la continuité des actions initiées.

4-1-5-6. Réseau Alpin des Espaces Protégés (A.L.P.A.R.C.)

Monaco contribue tout particulièrement au Réseau Alpin des Espaces Protégés (A.L.P.A.R.C.), qui rassemble toutes les catégories d'espaces protégés de grande taille et vise à protéger les paysages alpins, dans le périmètre de la Convention alpine.

La Principauté a par ailleurs accueilli le Comité de Pilotage d'A.L.P.A.R.C., en janvier 2012.

4-1-5-7. Plateforme Intergouvernementale Scientifique et Politique sur la Biodiversité et les Services Ecosystémiques (I.P.B.E.S.)

Après 7 ans de discussions, le « *GIEC de la biodiversité* » a vu le jour à Panama, au terme de la 2^{ème} réunion plénière pour une Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (I.P.B.E.S.), qui s'est tenue du 16 au 22 avril 2012.

L'I.P.B.E.S. est une **plateforme d'informations scientifiques destinée à aider les autorités locales et internationales à opérer des choix en matière de politique de conservation de la biodiversité**. Cette plateforme s'est engagée à verser annuellement 1,3 millions de dollars (USD) au fonds d'affectation spéciale de l'I.P.B.E.S. et 6,5 millions de dollars (USD) en renforcement des capacités.

Le siège de l'I.P.B.E.S. se trouve à Bonn, en Allemagne.

4-1-6. Union Internationale pour la Conservation de la Nature (U.I.C.N.),

* La Principauté de Monaco a pris part au **Congrès Mondial de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (U.I.C.N.)**, du 6 au 15 septembre 2012, à Jeju, en République de Corée.

Ce congrès mondial, organisé tous les 4 ans, a pour objectif d'améliorer les modes de gestion du milieu naturel dans l'optique du développement humain, économique et social. Plus de 5.000 experts de la conservation, provenant de 153 pays, ont participé à cette rencontre.

Environ 600 évènements (ateliers de travail, discussions, présentations dans les pavillons,...) se sont déroulés autour de **5 thématiques : climat, nourriture, développement, peuples et gouvernance, nature**.

* Parmi les 180 propositions de résolutions déposées devant l'Assemblée Générale, plusieurs concernaient la région méditerranéenne :

- ❖ lutte contre la chasse illégale ou excessive des oiseaux migrateurs dans le pourtour méditerranéen ;
- ❖ mesures visant à reconstituer la population de thons rouges de l'Atlantique Est et de Méditerranée ;
- ❖ protection des canyons sous-marins méditerranéens ;
- ❖ réglementation stricte du développement des politiques et des projets d'exploitation pétrolière offshore en Méditerranée.

* En marge du congrès mondial, s'est déroulée la **première réunion de travail des « Patrons de l'U.I.C.N. », en présence de S.A.S. le Prince Souverain**.

Cette session a permis de définir la stratégie 2013-2016 qui repose sur trois axes principaux :

- ❖ la conservation de la nature ;
- ❖ la gouvernance effective et équitable des utilisations de la nature ;
- ❖ le déploiement des solutions issues du milieu naturel face aux défis globaux climatiques, alimentaires et de développement socio-économique.

4-1-7. La lutte contre les changements climatiques

* Selon le **Protocole de Kyoto, ratifié par la Principauté de Monaco** en 2006, sous l'impulsion de S.A.S. le Prince Albert II, les pays industrialisés doivent réduire leurs émissions individuelles de gaz à effet de serre de 5,5 % en moyenne par an, sur la période d'engagement 2008-2012, par rapport aux niveaux de l'année 1990.

En plus de l'obligation prise au regard du Protocole de Kyoto, la Principauté de Monaco s'est engagée, sur une base volontaire, à atteindre la neutralité carbone en adhérant à l'**initiative « carbon neutral » du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (P.N.U.E.)** qui regroupe également la Norvège, l'Islande, le Costa Rica et la Nouvelle-Zélande, mais aussi de nombreuses grandes villes.

Dans Son discours prononcé en décembre 2009, à l'occasion de la **15^{ème} Conférence des Parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques**, qui s'est tenue à Copenhague, S.A.S. le Prince Souverain a précisé que cet objectif serait atteint au plus tard en 2050.

De plus, la **Principauté de Monaco s'est engagée, en adhérant au contenu de l'Accord de Copenhague, à réduire, d'ici 2020, ses émissions de gaz à effet de serre de 30% par rapport à l'année 1990.**

* Du 27 novembre au 7 décembre 2012, une Délégation conduite par Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme, a pris part à la **18^{ème} Conférence des Parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques** à Doha, Qatar.

Lors de cette Conférence, **la Principauté s'est engagée** en faveur :

- ❖ de l'**adoption d'amendements au Protocole de Kyoto** instituant une seconde période d'engagement du Protocole, les différents engagements des parties ainsi que les modalités de ratification et d'application ;
- ❖ de la **clôture du Groupe de Travail Spécial sur l'Action Concertée à Long Terme (AWG-LCA)**, considérant que ce dernier était arrivé à son terme ;
- ❖ d'une **avancée concrète sur les travaux du Groupe de Travail Spécial sur la Plateforme de Durban pour une Action Renforcée (AWG-ADP) visant à la définition d'un nouvel accord juridiquement contraignant englobant la totalité des parties.**

4-1-8. La réduction des risques de catastrophes naturelles

* Le Gouvernement suit activement les travaux des entités internationales visant à minimiser les risques de pertes humaines et matérielles liées aux catastrophes naturelles, au travers notamment des travaux de la Commission Océanographique Intergouvernementale de l'U.N.E.S.C.O. (C.O.I.), de la Stratégie Internationale de Prévention des Catastrophes Naturelles des Nations Unies (I.S.D.R.), ou encore de l'Accord EUR-OPA Risques Majeurs du Conseil de l'Europe.

* Depuis 2010, la **Principauté participe ainsi au financement d'un programme de Renforcement du réseau d'observation du niveau de la mer et des activités dans la région des Caraïbes**, au sein du *Global Sea Level Observing System (G.L.O.S.S.)* de la Commission Océanographique Intergouvernementale (C.O.I.).

En 2012, le Secrétariat de l'U.N.E.S.C.O. a signé un contrat avec la société *OTT Hydrometry Ltd*, filiale anglaise d'*OTT Hydromet GmbH*, spécialisée dans la fabrication d'instruments dédiés à la protection de l'environnement, pour l'installation de six marégraphes contribuant au système d'alerte aux tsunamis en Mer des Caraïbes. Ces stations de marégraphes seront installées en Haïti (deux stations), au Guatemala (une station), à Saint-Vincent-et-les-Grenadines (une station), à Saint-Kitts-et-Nevis (une station) et aux îles Caïmans (une station).

Ces installations sont possibles grâce aux soutiens financiers apportés par les Etats membres de la Commission Océanographique Intergouvernementale.

* **La Principauté a continué à suivre activement les Conventions sur l'environnement auxquelles elle est partie (Convention de Bâle, Convention de Stockholm, Programme des Nations Unies pour l'Environnement, Convention de Berne,...)** et à participer aux réunions portant sur la lutte contre le changement climatique, la prévention des risques de catastrophes naturelles et la Gouvernance environnementale.

4-2. Le Sport

Au cours de l'année 2012, Monaco a renouvelé son engagement en faveur des activités et actions sportives, en prenant part aux discussions relatives à la thématique du sport au service de la paix et du développement. A cet égard, la Principauté a souligné régulièrement l'importance du sport en matière d'intégration sociale, de compréhension mutuelle, d'éducation, de respect et de tolérance.

4-2-1. Le Groupe des Amis du Sport pour le Développement et la Paix

* Monaco exerce, depuis le 26 mai 2010, la **Vice-Présidence du Groupe des Amis du Sport pour le Développement et la Paix**, par l'intermédiaire de son Représentant Permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York, S.E. Mme Isabelle PICCO.

* A cet égard, Monaco a conduit, avec la Tunisie, les négociations qui ont mené à l'adoption de la **résolution biennale intitulée « le sport comme moyen de promouvoir l'éducation, la santé, le développement et la paix »**.

* A l'occasion de l'examen de ce point le 28 novembre 2012, S.E. Madame Isabelle PICCO, Ambassadeur, Représentant Permanent de Monaco à l'ONU, a eu l'honneur de présenter ladite résolution à l'Assemblée Générale, après avoir co-présidé une réunion du Groupe des Amis du Sport pour le Développement et la Paix, avec la participation du Conseiller Spécial du Secrétaire Général de l'O.N.U. pour le sport au service du développement et de la paix.

4-2-2. L'association Peace and Sport

* Le 31 octobre 2012, la **6^{ème} édition du Forum International Peace and Sport** a ouvert ses portes à Sotchi (Russie), **sous la présidence de S.A.S le Prince Souverain**. Cette Réunion qui réunit l'élite mondiale de la politique, de la société et des sports, s'est déroulée pour la première fois hors de Monaco, en présence des représentants de plus de 70 pays conviés au Forum.

La nouvelle édition a rassemblé plus de 700 décideurs et représentants de la gouvernance mondiale du sport, des Organisations Internationales, des Organisations Non Gouvernementales (O.N.G.), le secteur privé, le milieu académique ainsi que des grands noms de la communauté sportive internationale.

* Au cœur des débats, la contribution importante du sport au processus de paix à travers le monde, l'influence des manifestations sportives sur la résolution des conflits inter-ethniques ainsi que le potentiel des media sociaux dans le processus de paix.

* L'objectif du Forum est de favoriser les partenariats et de créer des synergies entre les différents acteurs afin d'aboutir à la constitution d'une véritable plateforme de dialogue et de coordination destinée à soutenir les évolutions significatives observées sur les cinq continents.

Ont ainsi été discutées les problématiques suivantes :

- ❖ la contribution du sport à la paix, au cours des 5 dernières années ;
- ❖ l'alliance avec le secteur privé pour la paix par le sport ;
- ❖ la diversité par le sport ;
- ❖ l'adaptation des investissements publics en matière sportive à la réalité locale ;
- ❖ le rôle du sport et son apport au processus de paix au cours de la prochaine décennie ;
- ❖ l'évolution des Jeux Olympiques d'une ère de confrontation politique à une ère de dialogue diplomatique.

Dans le cadre de l'**Accord international portant création de l'Université pour la Paix auquel Monaco est partie**, un partenariat a été conclu entre *Peace and Sport*, l'*Université Internationale de Monaco (UIM)* et l'*Université pour la Paix du Costa Rica (UPEACE)* afin de permettre la **création, en Principauté, du diplôme de « Master pour la Paix Durable à travers le Sport »**.

[4-2-3. L'Agence mondiale antidopage \(A.M.A.\)](#)

* S'agissant de la **lutte contre le dopage**, l'Annexe I du Code mondial antidopage de l'Agence Mondiale Antidopage (A.M.A.) relative à la Liste des interdictions a été amendée. Le nouveau texte est entré en vigueur le 1er janvier 2013.

* La **12^{ème} Conférence du Conseil de l'Europe des Ministres Responsables du Sport** s'est tenue à Belgrade (Serbie), le 14 mars 2012. Le Gouvernement Princier y était représenté par Mme Isabelle BONNAL, Directeur de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Cette Conférence a permis aux pays représentés de partager leurs informations, leurs expériences et leurs bonnes pratiques en matière de promotion de l'intégrité du sport, afin d'élaborer une stratégie de coopération destinée à lutter contre les manipulations de résultats.

4-3. La Politique de Développement

* Dans le cadre de la politique de développement de Monaco, l'année 2012 a été marquée par les Visites Officielles de S.A.S. le Prince Albert II au Mali et au Burkina Faso.

Lors de ces Visites, S.A.S. le Prince Souverain a rencontré de nombreux bénéficiaires (orphelins, jeunes défavorisés, drépanocytaires ...) des projets de coopération internationale soutenus par le Gouvernement Princier :

- Le 17 février 2012, M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures, et S.E. M. Yipènè Djibrill BASSOLE, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale du Burkina Faso, ont signé un **Accord-cadre de coopération entre la Principauté de Monaco et le Burkina Faso, pour définir et organiser la coopération qui unit les deux pays, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la microéconomie et de l'environnement.**

- Le 13 février 2012, M. BADIA, et S.E. M. Soumeylou Boubeye MAIGA, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale du Mali, ont signé **un Avenant à l'Accord-cadre de coopération entre la Principauté de Monaco et la République du Mali**, ayant pour objet de compléter l'Accord-cadre de coopération signé à l'occasion de la Visite Officielle à Monaco, de M. Amadou Toumani TOURE, alors Président de la République du Mali, le 31 octobre 2011.

Cet Avenant définit notamment les privilèges et immunités des personnels du Gouvernement Princier qui serait amené à résider et à travailler dans ce pays.

Depuis, la crise qui sévit au Nord Mali s'est fortement amplifiée et le Gouvernement Princier a débloqué plusieurs aides humanitaires d'urgence pour :

- ❖ appuyer les opérations d'urgence du Comité International de la Croix-Rouge (C.I.C.R.) ;
- ❖ soutenir, au travers des Croix-Rouges monégasque et burkinabée, 7.000 maliens réfugiés dans les camps de Mentao et Damba au Burkina Faso ;
- ❖ renforcer les compétences des Croix-Rouges burkinabée et nigérienne face à l'afflux de réfugiés maliens ;
- ❖ distribuer des vivres auprès de 10.000 familles déplacées du Nord Mali à Bamako et ses environs via le Consulat de Monaco ;
- ❖ soutenir la Croix-Rouge burkinabée dans le cadre de la prise en charge de réfugiés maliens et leur distribuer des foyers améliorés en partenariat avec la Croix-Rouge monégasque.

* S'agissant de l'aide d'urgence, le Gouvernement Princier est également intervenu en faveur des victimes du conflit syrien en réponse aux appels d'urgence du Comité International de la Croix-Rouge (C.I.C.R.) et du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (H.C.R.).

* Le Gouvernement Princier a par ailleurs soutenu des actions menées au Liban en faveur des réfugiés syriens par les Organisations non Gouvernementales (O.N.G.) monégasques Mission Enfance et les Amis du Liban à Monaco.

* En matière de coopérations bilatérale et multilatérale, **plusieurs Accords ont été signés en 2012** :

- ❖ Accord-cadre de coopération avec l'Organisation Internationale de la Francophonie (O.I.F.) et *PlaNet Finance* ;
- ❖ Convention-cadre avec l'Ordre de Malte ;
- ❖ Accords avec l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (O.S.C.E.),
- ❖ Accord avec l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (A.I.E.A.)
- ❖ Accords avec le Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement tunisien et l'Agence Française de Développement.
- ❖ Le Gouvernement Princier a par ailleurs co-financé 16 projets de coopération, en partenariat avec 8 O.N.G. monégasques.

* Le soutien aux collectifs *Monaco Collectif Humanitaire* et *Monaco Collectif Haïti* a permis :

- ❖ la prise en charge en Principauté de Monaco de 27 enfants dont les pathologies n'étaient pas opérables dans leur pays d'origine, portant leur nombre à 170 depuis le début du projet en 2008 ;
- ❖ l'achèvement de la construction de l'école *Prince Albert II de Monaco* à Port-au-Prince et son ouverture, pour la rentrée scolaire d'octobre 2012, accueillant 160 enfants issus de quartiers très défavorisés.

Au total, en 2012, plus de 120 projets ont été soutenus par la Direction de la Coopération Internationale (D.C.I.) dans 24 pays.

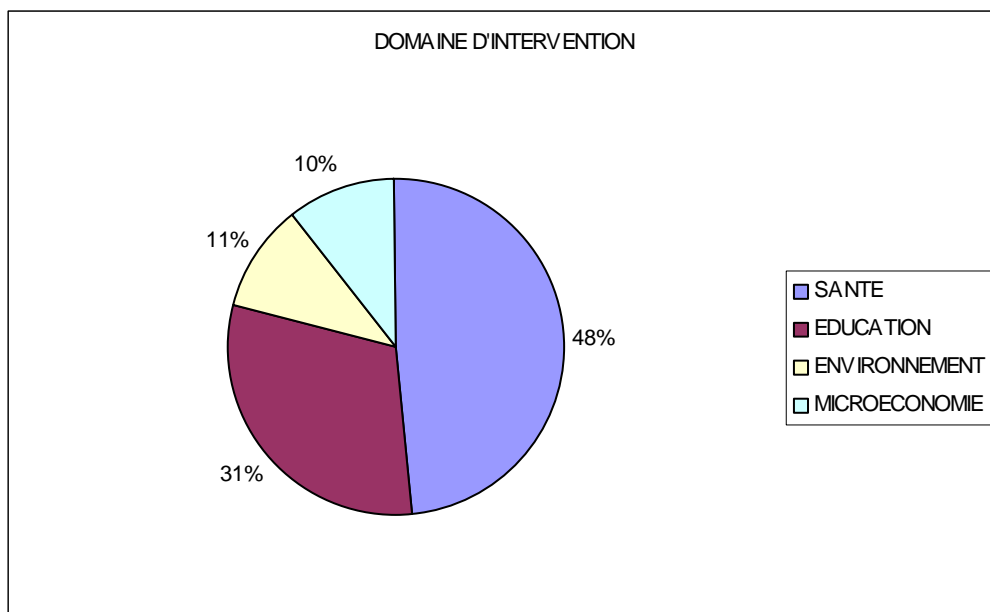
4-3-1. L'Aide Publique au Développement (A.P.D.)

« On entend par Aide Publique au Développement (A.P.D.) tous les apports de ressources publiques qui sont fournis directement aux pays en développement ou aux institutions multilatérales pour être ensuite acheminés vers ces pays », définition établie par l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (O.C.D.E.).

* En 2012, dans un contexte de maîtrise des dépenses publiques, les crédits alloués au titre de l'Aide Publique au Développement (A.P.D.), ont été stabilisés à hauteur de 9.340.226 euros, dont 8.350.726,62 euros alloués à la Direction de la Coopération Internationale. Les frais de mise en œuvre des projets soutenus par cette Direction représentent 8 % des montants consacrés à l'A.P.D..

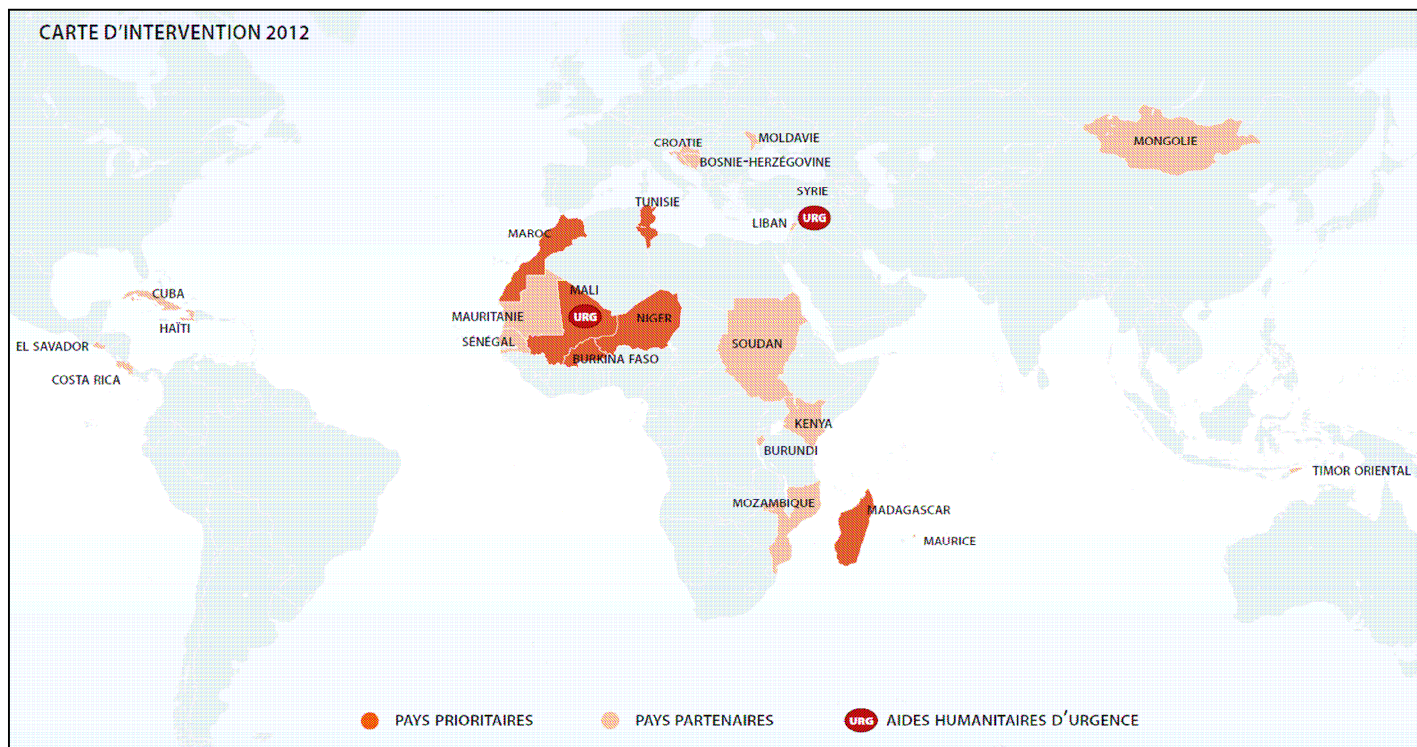
* La stabilisation des crédits alloués à l'A.P.D. monégasque a conduit à **recentrer la politique de coopération au développement du Gouvernement Princier sur les 8 Objectifs du Millénaire pour le Développement (O.M.D.)**. Conformément à ces Objectifs, la politique de coopération de Monaco se décline ainsi en **4 domaines d'intervention, à l'attention prioritaire des Pays les Moins Avancés (P.M.A.) et des pays de coopération historique (Maroc, Tunisie, Liban)**.

4-3-1-1. La répartition des financements en 2012 par domaine d'intervention

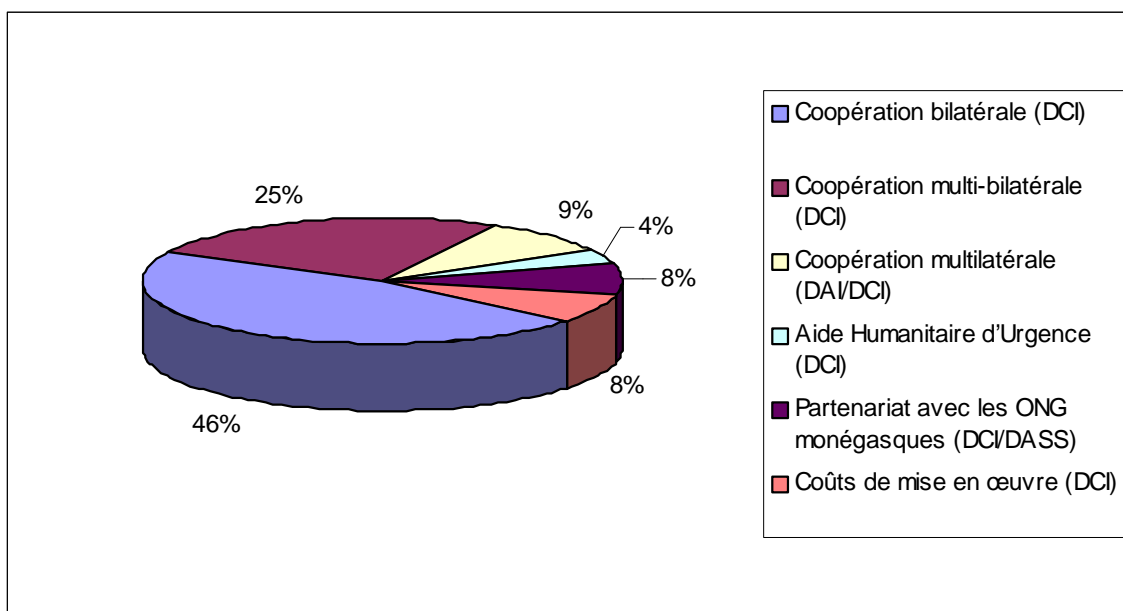


4.3.1.2. La répartition géographique

En 2012, **62 % de l'A.P.D. monégasque a été consacré à des P.M.A.** L'aide est essentiellement concentrée sur le continent africain, ciblant plus particulièrement les Pays les Moins Avancés (PMA) tels que le Burkina-Faso, le Burundi, Haïti, le Mali, la Mauritanie, Madagascar, le Mozambique, le Niger, le Sénégal, le Soudan et le Timor-Leste. Des projets sont également soutenus dans le Bassin méditerranéen et en Mongolie.



4-3-1-3. Les canaux d'acheminement



4-3-2. Les moyens humains

Pour mettre en œuvre la politique de coopération au développement du Gouvernement Princier, la Direction de la Coopération Internationale travaille en étroite collaboration avec les Ambassades, les Représentations monégasques auprès des Organisations Internationales, le réseau consulaire monégasque à l'étranger, les O.N.G. monégasques de solidarité internationale et le secteur privé.

4-3-2-1. Les Consuls de Monaco

La Principauté de Monaco dispose d'un réseau consulaire à l'étranger particulièrement actif. Ainsi, dans la majeure partie de ses pays d'intervention, la Coopération monégasque s'appuie sur les Consuls de Monaco. En plus de faciliter le dialogue avec les autorités du pays, les Consuls participent également au suivi des projets de coopération sur le terrain.

4-3-2-2. Les Coordinateurs techniques

Dans plusieurs pays prioritaires d'intervention, des coordinateurs techniques sont affectés au sein des Consulats en vue d'assurer le suivi, au jour le jour, des projets de coopération et ainsi maintenir un dialogue avec les partenaires locaux. Ces Coordinateurs techniques rendent compte à la Direction de la Coopération Internationale qui effectue également un suivi régulier sur le terrain pour l'ensemble des projets financés par le Gouvernement monégasque.

En 2012, 5 Coordinateurs techniques ont été respectivement affectés, au Burkina Faso, à Madagascar, au Mali, au Niger et en Tunisie.

4-3-3. La Coopération bilatérale et multilatérale

4-3-3-1. La Santé

* Le Gouvernement Princier a fait de la santé l'un de ses domaines d'intervention prioritaires, notamment au niveau de l'Afrique subsaharienne.

En 2012, **les projets soutenus dans le domaine de la santé ont représenté 48% de l'A.P.D. monégasque, à hauteur de 3.015.196,11 euros** (cf Annexe 3 - détail des projets financés par la Coopération Internationale).

* Ils se déclinent en cinq axes d'intervention :

- ❖ Prévention et accès aux soins pour les populations défavorisées ;
- ❖ Santé maternelle et infantile ;
- ❖ Lutte contre le VIH, le paludisme et autres maladies ;
- ❖ Lutte contre les maladies négligées ;
- ❖ Coopération technique.

* Les principaux bénéficiaires sont les personnes les plus démunies, les populations vivant en zone rurale, les enfants et les adultes porteurs d'un handicap, les réfugiés, les femmes et les enfants (notamment les moins de 5 ans).

* Les projets retenus sont réalisés en appui des politiques et stratégies de santé publique nationales des pays partenaires. A Madagascar et au Mali, des partenariats ont été noués avec les Ministères de la Santé pour soutenir des centres nationaux de lutte contre le paludisme et la drépanocytose.

* Pour mener à bien son intervention, la Coopération monégasque s'entoure de partenaires spécialisés.

* Au niveau de la société civile, des partenariats stratégiques ont été établis avec des Fondations et des Associations de renommée internationale comme l'*Institut Pasteur*, la *Fondation Mérieux*, l'*Institut National pour la Santé et la Recherche Médicale (INSERM)*, les associations *Médecins du Monde* ou *Santé Sud*.

* Par ailleurs, la Coopération monégasque s'appuie sur les compétences des établissements de santé monégasques tels que le *Centre Hospitalier Princesse Grace*, le *Centre Cardio-Thoracique de Monaco*, le *Centre d'Imagerie Médicale* et l'*Institut Monégasque de Médecine et de Chirurgie Sportive*.

* Le Gouvernement Princier a également noué des partenariats de longue date avec les Organisations Internationales actives dans le domaine de la santé, telles que le Programme Alimentaire Mondial (P.A.M.), le Fonds des Nations Unies pour la Population (F.N.U.A.P.), l'Organisation Mondiale de la Santé (O.M.S.), l'U.N.I.C.E.F. et l'ONUSIDA.

* **S'agissant de l'ONUSIDA, dans le cadre de l'Accord-cadre signé** avec cette organisation onusienne en 2007, la Principauté de Monaco a versé 120.000 euros en faveur des activités développées en Haïti.

* En 2012, **un nouveau partenariat a été signé avec l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (A.I.E.A.) pour améliorer la qualité et l'accessibilité aux services de soins palliatifs des patients atteints de cancer en Mongolie**, deuxième principale cause de mortalité parmi la population adulte.

4-3-3-2. L'éducation

* En 2012, **les projets soutenus dans le domaine de l'éducation ont représenté 31% de l'A.P.D. monégasque, à hauteur de 1.911.826,19 euros** (cf Annexe 3 - détail des projets financés par la *Coopération Internationale*).

* Ils se déclinent en trois axes d'intervention :

- ❖ accès à l'éducation et alphabétisation ;
- ❖ formation et insertion professionnelle ;
- ❖ insertion sociale et respect des Droits de l'Homme.

* La Coopération monégasque développe son intervention dans ce domaine en favorisant l'accès à l'éducation par la construction et l'équipement d'écoles et l'alphabétisation pour les enfants et les adultes n'ayant pas eu l'opportunité de bénéficier de structures scolaires. Des programmes de formation et d'insertion professionnelle sont également développés, notamment au bénéfice d'enfants des rues ou d'enfants handicapés. Enfin, un volet d'insertion sociale et de respect des droits humains est mis en œuvre en faveur des populations les plus vulnérables (réfugiés, orphelins, handicapés,...).

* Au sein de la société civile, des partenariats ont été établis avec les associations *Les Apprentis d'Auteuil* (appui aux associations locales qui œuvrent pour la prise en charge des enfants en situation de rue), *Handicap International* (renforcement des capacités des organismes étatiques et associatifs qui œuvrent pour une meilleure intégration sociale des personnes en situation de handicap) et la *Fondation Zakoura Education* (association marocaine spécialisée dans la lutte contre l'abandon scolaire et le développement de l'éducation non formelle en milieu rural).

* S'agissant des Organisations Internationales, après un premier partenariat, de 2001 à 2008, avec l'Organisation Internationale de la Francophonie (O.I.F.) pour ouvrir 22 Centres de Lecture et d'Animations Culturelles (C.L.A.C.) à Madagascar, la Coopération monégasque soutient à présent l'extension du réseau C.L.A.C. au Burundi.

* Le 21 novembre 2012, M. Clément DUHAIME, Administrateur de l'O.I.F., et M. José Badia, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures, ont signé un **Accord-cadre de coopération pour renforcer les relations entre l'Organisation et la Principauté de Monaco et établir un cadre structuré de collaboration dans les domaines de l'éducation, de l'environnement, de la promotion de la langue française et de la culture francophone**.

* S'agissant de l'Organisation pour l'Education, la Science et la Culture (U.N.E.S.C.O.), la Principauté de Monaco, élue en 2009 au Conseil Exécutif de l'Organisation, a soutenu des projets au Burkina Faso (*Education Pour Tous / Formation des maîtres*) ainsi qu'en Mongolie (Formation à la lutte contre le trafic illicite de biens culturels).

* Dans le domaine de la protection des Droits de l'Homme et des Droits de l'Enfant, M. Lamberto ZANNIER, Secrétaire général de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (O.S.C.E.), et S.E. M. Michel Roger, Ministre d'Etat, ont signé en juillet 2012 un accord de coopération afin de poursuivre le programme d'intégration sociale et professionnelle au bénéfice de 500 enfants sans protection parentale en Moldavie. Ce nouvel accord fait suite aux premiers résultats très positifs du programme soutenu dans ce pays, de 2010 à 2012, avec près de 100 jeunes formés chaque année.

* Un nouveau partenariat a également été instauré avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (P.N.U.D.) pour appuyer, sur une durée de 3 ans (2012-2014), le programme *ART GOLD Maroc* visant à accompagner le processus de décentralisation du pays. Les activités soutenues au Maroc consisteront à favoriser les échanges au niveau des collectivités territoriales et à développer le travail en réseau au sein de la société civile.

4-3-3-3. L'Environnement

* En 2012, **les projets soutenus dans le domaine de l'environnement ont représenté 11% de l'A.P.D. monégasque, à hauteur de 657.311,58 euros** (cf Annexe 3 - détail des projets financés par la Coopération Internationale).

* Ils se déclinent en 2 axes d'intervention :

- ❖ lutte contre la désertification et le changement climatique ;
- ❖ conservation de la biodiversité et promotion de l'écotourisme.

* Les projets soutenus par la Coopération monégasque sont généralement portés par une O.N.G. internationale, telles que *Peace Park Foundation* et *Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières*, ou bien par une association locale spécialisée, telles que *l'Association de sauvegarde de l'Oasis de Chenini* et la *Fédération des Eleveurs de l'Arkhangai*.

* L'aide apportée par la Coopération monégasque dans le domaine de l'environnement se concentre sur **des projets alliant des objectifs de préservation de l'environnement et de développement socio-économique à l'attention des populations locales.**

* En matière de conservation de la biodiversité, les projets cofinancés visent à renforcer l'efficacité de gestion d'aires protégées (terrestres et marines) pour en faire des atouts de développement économique et social des zones riveraines, notamment à travers la création d'activités écotouristiques. A titre d'exemple, l'expertise de la Principauté a été sollicitée dans le cadre de la conception d'un sentier touristique dans l'oasis de Chenini-Gabès, en Tunisie, unique oasis maritime du pourtour méditerranéen.

* D'autres projets concernent la diffusion du mode de gestion durable des écosystèmes forestiers et oasiens fortement menacés par les activités humaines et le phénomène de désertification.

* En Mongolie, la Coopération monégasque a souhaité encourager des initiatives proposant des concepts innovants de production agricole et d'élevage adaptés aux variations climatiques, afin de permettre aux populations locales de continuer à vivre de leurs moyens de subsistance traditionnels.

4-3-3-4. La microéconomie

* En 2012, **les projets de microéconomie ont représenté 10% de l'A.P.D. monégasque, à hauteur de 653.226 euros** (cf Annexe 3 - détail des projets financés par la Coopération Internationale).

* Ils se déclinent en 3 axes d'intervention :

- ❖ Accès des plus pauvres aux services de la microfinance ;
- ❖ Promotion de l'impact social et de la transparence du secteur de la microfinance ;
- ❖ Promotion de l'entrepreneuriat social et des filières équitables.

Pour mener à bien sa politique de coopération au développement en matière de microéconomie, la Coopération monégasque s'entoure de partenaires spécialisés tels que la Fondation Grameen Crédit Agricole, le Crédit Foncier de Monaco, l'association *Entrepreneurs du Monde* ou l'ONG luxembourgeoise *Appui au Développement Autonome*.

* En 2012, un **Accord cadre de coopération d'une durée de cinq ans a été signé, en présence de S.A.S. le Prince Albert II, entre *PlaNNet Finance***, présidée par M. Jacques ATTALI, et le Gouvernement Princier, représenté par M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures.

Cet Accord-cadre fait suite à un partenariat initié en 2008 entre *PlaNNet Finance* et le Gouvernement Princier, concrétisé par la signature de 11 accords de coopération durant cette période, destinés à soutenir différents projets, tels que l'insertion socio-économique et l'accès au micro-crédit de personnes vivant avec le VIH Sida et la drépanocytose, le renforcement de capacités d'Institutions de Micro-Finance (IMF) ou le développement d'activités génératrices de revenus.

Cet Accord-cadre permet de poser les bases d'un partenariat durable, à travers :

- ❖ la promotion de l'accès des plus démunis aux produits de la micro-finance (épargne, crédits, assurance);
- ❖ la conception et la mise en œuvre de programmes de micro-finance dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'environnement ;
- ❖ l'appui à la transparence financière et à l'efficacité du secteur de la micro-finance en développant la notation financière (rating financier) et l'audit social (rating social) ;
- ❖ la formation des agents et des partenaires de la Coopération monégasque.

* Par ailleurs, dans le cadre du projet soutenu au Burundi, par le Gouvernement Princier, l'AMADE Mondiale et *Fight Aids Monaco* pour la prise en charge des *Orphelins et autres Enfants Vulnérables (O.E.V.)*, *PlaNNet Finance* a apporté son assistance technique à la création de l'Institution de micro-finance « *DUKUSE* », pour permettre l'autonomisation des tuteurs d'O.E.V..

* L'Institut DUKUSE touche aujourd'hui 5.826 clients (dont 64% de femmes), avec pour ambition, de devenir l'un des trois plus importants acteurs de ce secteur au Burundi dans les quatre ans à venir, en aidant 15.000 personnes, grâce à l'appui de *PlaNNet Finance*.

4-3-4. L'aide humanitaire d'urgence

4-3-4-1. La prévention

* En 2012, une deuxième caserne de Sapeurs-Pompiers a ouvert ses portes en Mauritanie, dans la banlieue de Tevrah Zeina, grâce au soutien de la Principauté de Monaco. A l'instar de celle de Toujounine, inaugurée en août 2010, cette caserne permettra un meilleur déploiement de la sécurité civile mauritanienne au sein de l'agglomération de Nouakchott. De plus, du 5 au 16 novembre 2012, 2 Sapeurs-Pompiers monégasques se sont rendus dans la capitale pour mener une mission d'expertise afin d'installer un réseau de radio communication pour coordonner les interventions dans la capitale et former les Sapeurs-Pompiers mauritaniens à la gestion des pannes électriques sur les matériels installés.

* Au Burkina Faso, un nouvel **Accord de partenariat a été signé entre le Gouvernement Princier et le Gouvernement burkinabé** pour la période 2013-2015. En 2012, les fonds alloués ont permis l'achat d'une ambulance et de petits matériels (pièces détachées, tuyaux,...).

* Dans le cadre du conflit qui sévit au Nord Mali, la Coopération monégasque a soutenu 2 projets portés par la Croix-Rouge monégasque :

- ❖ la formation et l'équipement des brigades d'urgence de la Croix-Rouge burkinabé le long de la frontière avec le Nord Mali afin que les volontaires soient mieux équipés pour faire face aux futurs mouvements des populations ;
- ❖ la mise en place de deux réseaux radio et de formations sécuritaires à destination des volontaires des brigades du Niger et du Burkina Faso pour une meilleure coordination et une sécurité accrue du personnel.

4-3-4-2. L'urgence

* En 2012, au-delà des interventions dans le cadre d'urgences humanitaires (*cf tableau ci-après*), le Gouvernement Princier a maintenu son soutien aux populations déplacées du Soudan, par l'intermédiaire du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (H.C.R.), portant sa contribution à 550.000 euros, depuis 2007.

* En plus de ces aides ponctuelles, une contribution volontaire a été apportée au Fonds Central d'Intervention d'Urgence des Nations Unies – C.E.R.F. (50.000 euros).

4-3-4-3. La réhabilitation

Lutte contre les mines

En Croatie, la **Coopération monégasque soutient des actions de déminage depuis 2003** à travers un partenariat avec le *Centre Croate d'Action Contre les Mines (C.R.O.M.A.C.)* qui a la responsabilité de nettoyer les champs de mines hérités de la guerre des années 1990. 50 hectares d'aires protégées ont ainsi été déminés de 2003 à 2012 assurant la sécurité des 22.246 habitants des communes concernées et permettant de mener des activités de protection de la nature et d'éco-tourisme pour les 166.000 visiteurs annuels des trois parcs naturels et nationaux.

La Palestine

En 2011, un nouveau partenariat d'une durée de 2 ans a été initié avec l'*University Rehabilitation Institute (U.R.I.)* de Slovénie, pour la réadaptation des enfants victimes du conflit de la bande de Gaza et la formation de physiothérapeutes. Au terme de ce projet, la subvention monégasque a permis la prise en charge totale des frais de réhabilitation de 8 enfants dont certains souffrent de polytraumatismes nécessitant une lourde et coûteuse prise en charge, la formation de 2 physiothérapeutes, une partie des frais de transport et de la sélection médicale des enfants à Gaza.

4-3-5. Le partenariat avec les Organisations Non-Gouvernementales (O.N.G.) monégasques de développement

4-3-5-1. Les projets réalisés

En 2012, la **Coopération monégasque a co-financé 16 projets en partenariat avec 8 O.N.G. monégasques**. Le Gouvernement Princier accorde également des subventions de fonctionnement pour 4 d'entre-elles : *Monaco Aide et Présence*, *Mission Enfance*, *l'AMADE Mondiale* et la Croix-Rouge monégasque.

ONG	Pays	Projet
AMADE Mondiale	Burundi	Prise en charge communautaire des orphelins et autres enfants vulnérables dans les provinces de Bururi et Bujumbura Mairie
AMADE Mondiale	Burundi	Construction d'une école d'excellence à Matana pour tous les enfants
Children & Future	Monaco	Soutien à la No Finish Line
Children & Future	Madagascar	Réinsertion sociale et économique des enfants et jeunes en situation de rue à Antananarivo
Children & Future	Sénégal	Appui à la Maison du Rugby dans la commune Yoff
Croix-Rouge monégasque Section Humanitaire Internationale	Mali	Appui à l'enfance et la jeunesse défavorisée
Croix-Rouge monégasque Section Humanitaire Internationale	Burkina Faso	Réponse d'urgence à la crise des réfugiés maliens Soutien aux camps de réfugiés de Mentao et Damba dans la province du Soum
Croix-Rouge monégasque Section Humanitaire Internationale	Burkina Faso	Formation et équipement de brigades d'urgence de la Croix-Rouge burkinabé et distribution de foyers améliorés aux réfugiés maliens du camp de Sag-Nioniogo
Fight Aids Monaco	Burundi	Prise en charge communautaire des orphelins et autres enfants vulnérables dans les provinces de Bururi et Bujumbura Mairie
Fight Aids Monaco	Océan indien	Appui à la lutte contre le VIH/SIDA
Interactions & Solidarity	Kenya	Pérennisation du programme N'Gaissi, phase 2
Les Amis du Liban Monaco	Liban	Autonomisation des services éducatifs et psychosociaux de l'association INSAN
Les Amis du Liban Monaco	Liban	Prise en charge, pendant 6 mois, de 250 familles réfugiées syriennes à travers l'achat de biens de première nécessité, en partenariat avec l'association Tahaddi
Mission Enfance	Burkina Faso	Construction d'une nursery dans le village de Guié - Province d'Oubritenga
Mission Enfance	Liban	Achat de colis alimentaires et de vêtements chauds pour 200 familles syriennes réfugiées dans les centres d'accueil de Mission Enfance
Monaco Aide et Présence	Niger	Aménagement de jardins maraîchers

4-3-5-2. Le renforcement des compétences

Dans le cadre de sa démarche de partenariat avec les O.N.G. monégasques, la Direction de la Coopération Internationale assure une mission d'appui à la professionnalisation de celles-ci, par la mise en place d'un programme de renforcement de compétences.

En 2012, des formations ont été organisées sur les thèmes des nouveaux outils de suivi budgétaire de la Direction de la Coopération Internationale et des media sociaux.

4-3-5-3. Le Monaco Collectif Humanitaire

* En 2008, à l'occasion du cinquantième anniversaire de S.A.S. le Prince Albert II, les O.N.G. monégasques actives dans le domaine humanitaire et la Croix-Rouge monégasque, soutenues par la Direction de la Coopération Internationale, se sont regroupées sous l'appellation **Monaco Collectif Humanitaire** afin de prendre en charge, en Principauté, des enfants dont les pathologies ne sont pas opérables dans leurs pays d'origine.

* A cet égard, le Centre Cardio-Thoracique de Monaco, le Centre Hospitalier Princesse Grace et l'Institut Monégasque de Médecine & Chirurgie Sportive mettent à disposition leurs meilleurs spécialistes et prennent en charge une partie des coûts d'hospitalisation.

* En 2012, **27 enfants ont été pris en charge dans les centres hospitaliers monégasques**, portant le nombre à 170 enfants depuis le début du projet.

* Ont été associés à cette initiative :

Act For Nature, ADSF, APPO, AMADE Monaco, AMADE Mondiale, AMREF Monaco Flying Doctors, Association Monaco Asie, Caap Afrika, Children & Future, Croix-Rouge monégasque, Fight Aids Monaco, Interactions et Solidarité, Mission Enfance, Monaco Aide et Présence, Amitié Sans frontières Internationale, les Amis du Liban Monaco, Caritas, Soutien Entraide Bénévolat, Rotary de Monaco, Fondation Princesse Grace, Tatsa, Rencontres Africaines, Aviation sans Frontières, la Chaîne de l'Espoir, le Centre Cardio-Thoracique de Monaco, le Centre Hospitalier Princesse Grace, l'IM2S et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés.

4-3-5-4. Le Monaco Collectif Haïti

* Suite au tremblement de terre du 12 janvier 2010 en Haïti, et conformément à la volonté de S.A.S. le Prince Albert II, tous les organismes monégasques actifs dans le domaine humanitaire se sont fédérés afin que Monaco puisse répondre efficacement à cette situation d'urgence.

Plusieurs missions de terrain ont permis d'identifier un partenaire, les Centres GHESKIO dirigés par le Docteur Jean-William PAPE, et un projet, la construction d'une école maternelle et primaire à Port-au-Prince pour accueillir les enfants des quartiers les plus défavorisés de la capitale. L'entreprise monégasque ES-KO, associée à l'entreprise de construction haïtienne TECINA, a été sélectionnée pour réaliser l'ouvrage, au terme de l'appel d'offres réalisé par le partenaire haïtien.

L'école Prince Albert II de Monaco, achevée en juin 2012, a ouvert ses portes à la rentrée scolaire 2012-2013, accueillant 160 enfants. Lors de la prochaine rentrée scolaire, le nombre d'inscrits devrait être porté à 290 enfants.

Les fonds rassemblés par le Collectif ont également permis de financer l'équipement de l'école et son fonctionnement pour l'année scolaire 2012-2013.

Le Bureau Diocésain de l'Education, placé sous l'autorité de l'Archevêque de Port-au-Prince, a été choisi comme gestionnaire de l'établissement, après étude de leur proposition de projet d'établissement.

* Ont été associés à cette initiative :

Act For Nature, ADSF, Aide au Père Pédro Opéka, Alliance Française, AMADE Monaco, AMADE Mondiale, Amitié Sans Frontières Internationales, AMREF, Artistes en Mouvements, Association Monaco Asie, Caritas, Children & Future, Com.it.es, Club allemand international de Monaco, Croix Rouge Monégasque, ECPACT Monaco, Fight Aids Monaco, Interactions & Solisarity, L'Entrepôt, Les Amis du Liban, Lions Club de Monaco, Mairie de Monaco, Mission Enfance, Monaco Aide et Présence, NAMASTE, Needs International, Ordre Souverain de Malte (Association Nationale monégasque), Rotary Club de Monaco, Peace and Sport, SEB,V Ships Monaco, Single Buoy Moorings.

4-3-6. Le partenariat Public-Privé

* En lien avec la « Déclaration du Millénaire » de l'Assemblée Générale des Nations Unies invitant à établir des partenariats solides avec le secteur privé afin de promouvoir le développement et d'éliminer la pauvreté, une Commission de Partenariats Public-Privé a été créée en septembre 2008 entre la Direction de la Coopération Internationale et la Chambre de Développement Economique de Monaco (C.D.E.).

Cette Commission a pour mission de mettre en adéquation l'expertise des entreprises de Monaco avec les besoins de la Coopération monégasque.

* Ainsi, la Coopération monégasque a noué plusieurs partenariats avec le secteur privé lui permettant de bénéficier de compétences spécifiques à prix coûtant, notamment dans les domaines de la construction, de la santé, de l'accès à l'eau potable, du transport ou encore de la microfinance.

* En 2012, ces partenariats ont permis :

- ❖ la construction d'une caserne de Sapeurs Pompiers en Mauritanie (entreprise *ES-KO*) ;
- ❖ la construction d'une école primaire à Port-au-Prince dans le cadre de *Monaco Collectif Haïti* (entreprise *ES-KO*) ;
- ❖ l'équipement et des aménagements complémentaires des Centres de Santé Intégrés de Makani Gao et Tabla au Niger (entreprise *ES-KO*) ;
- ❖ l'installation d'un kit de pompage solaire dans la palmeraie de Kasbat Sidi Abdellah M'Barek dans la province de Tata, au Maroc (*EauNergie*) ;
- ❖ l'envoi de matériel (entreprises *Monaco Logistique* et *Office Maritime Monégasque*) ;
- ❖ la prise en charge d'enfants atteints de pathologies non opérables dans leur pays d'origine dans le cadre du projet *Monaco Collectif Humanitaire* (Centre Cardio-Thoracique de Monaco) ;
- ❖ de soutenir l'entrepreneuriat féminin au Sénégal en partenariat avec l'association des *Femmes Chefs d'Entreprises de Monaco*.

4-3-7. Le programme de « Volontaire International Monégasque » (V.I.M.)

Depuis 2008, le Gouvernement Princier a mis en place un programme de « *Volontaire International de Monaco* » (V.I.M.) destiné à :

- ❖ permettre aux jeunes de 21 à 35 ans d'acquérir une expérience professionnelle à l'international dans le domaine de l'aide au développement ;
- ❖ proposer des compétences spécifiques aux partenaires de terrain de la Coopération monégasque.

En 2012, **9 V.I.M. étaient en poste** :

Pays	Parcours universitaire du V.I.M.	Poste occupé dans le cadre du V.I.M.
MADAGASCAR ZIMBABWE	Diplôme de biologie et de science de la communication	Biologiste au Laboratoire du Centre National de Référence du paludisme à Antananarivo (de janvier à juillet 2012) Biologiste en appui au programme de l'Organisation Mondiale de la Santé visant à la pré-élimination du paludisme dans huit pays d'Afrique australe et orientale à Harare (de juillet à décembre 2012)
MADAGASCAR	Maîtrise en sciences économiques et d'une maîtrise en santé internationale	Assistant de programmes santé/nutrition au sein du Programme Alimentaire Mondial des Nations Unies à Antananarivo
	Master II action et droit humanitaires, DESU juriste internationaliste des droits de l'homme appliqués et DESU techniques et acteurs de la gestion de crise	Chargée de mission pour le pôle enfance précaire dans la région de Fianarantsoa
AFRIQUE DE L'OUEST	Diplôme de sociologie	Chargé de projets pour le suivi des activités de la Coopération monégasque et de la Croix-Rouge monégasque au Mali, au Niger et au Burkina Faso
MAROC	Diplôme d'urbanisme	Chargée de projets au sein du programme ART GOLD du PNUD
	Diplôme d'histoire de l'art et de gestion culturelle	Chargée de projets culturels au sein de l'association Kane Ya Makane dédiée à l'éducation non formelle des femmes et des enfants
	Maîtrise de droit international et européen et d'un DU en affaires humanitaires et coopération internationale	Chargée des services communautaires auprès du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) à Rabat
	Diplôme d'ergothérapie	Ergothérapeute au sein de l'Association de l'Enfance Handicapée à Agadir au Maroc
TUNISIE	Diplôme d'études politiques et de développement et expertise de l'économie sociale	Attaché au Consulat de Monaco en Tunisie pour la mise en œuvre de projets d'environnement soutenus par la Coopération monégasque

4-3-8. Sensibilisation et éducation au développement

* En 2012, la Coopération monégasque a soutenu 2 actions de sensibilisation au développement :

- ❖ L'exposition du **Programme Alimentaire Mondial (P.A.M.)** « *Nourrir l'Espoir, Ensemble contre la Faim* » dans la Galerie des Pêcheurs de Monaco, du 22 mai au 17 juin 2012.

Cette exposition, qui illustre les activités de la plus grande agence humanitaire dans le domaine de la lutte contre la faim, a été inaugurée le 29 mai en présence de S.A.S. le Prince Souverain, de S.A.R. la Princesse de Hanovre, de Mme Marina CATENA, Directrice du P.A.M. pour la France et Monaco, et de M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures.

- ❖ Le **Festival de courts métrages Le Temps Presse** qui a pour but de faire connaître les 8 Objectifs du Millénaire pour le Développement (O.M.D.).

Il est la prolongation du film « 8 » produit par M. Marc OBERON, qui rassemble 8 courts-métrages réalisés par des grands noms du cinéma (Mme Jane CAMPION, Mme Mira NAIR, M. Wim WENDERS, M. Gus VAN SANT, M. Gaspard NOE, M. Jan KOUNEN, M. Abderhamane SISSAKO, M. Gael GARCIA BERNAL).

* En 2012, la Coopération monégasque a remis et doté le **Prix des Femmes** au réalisateur italien M. Giorgio BORGAZZI pour son court métrage « *Urka Burka* » qui traite de la condition des femmes. S.A.S. la Princesse Stéphanie, Présidente de *Fight Aids Monaco* et Ambassadeur de bonne volonté auprès de l'ONUSIDA, était membre du jury exclusivement féminin de ce prix, composé de Mme Zoé VALDES (écrivain et journaliste), de Mme Anne BARRE, Présidente de *Women in Europe* et de Mme Isabelle Giordano, journaliste.

5. LES VISITES OFFICIELLES

L'accueil à Monaco de Délégations étrangères de Haut niveau et la venue de hautes personnalités dans le cadre de Visites Officielles, de Visites de Travail ou de Conférences Internationales sont le prolongement de l'activité internationale du Prince Souverain à l'étranger.

5-1. Les Visites Officielles de la Famille Souveraine

Les Visites Officielles de S.A.S. le Prince Souverain sont l'occasion pour Monaco de consolider ses relations diplomatiques bilatérales, notamment par la signature d'Accords, de renforcer son attractivité économique et culturelle et de promouvoir la politique de coopération en matière environnementale et humanitaire.

Au cours de l'année, **8 Visites Officielles à l'étranger ont été effectuées par S.A.S. le Prince Souverain.**

5-5-1. En Europe

5-5-1-1. L'Allemagne – juillet 2012

Les 9 et 10 juillet 2012, S.A.S. le Prince Souverain S'est rendu à Berlin, accompagné de S.A.S. la Princesse Charlène. Cette Visite Officielle a donné lieu à un échange de vues entre S.A.S. le Prince Albert II et le Président allemand ainsi qu'à des rencontres de niveau ministériel sur les thèmes économiques et environnementaux.

5-5-1-2. La Lituanie et la Pologne – octobre 2012

* Du 15 au 16 octobre, S.A.S. le Prince Souverain, accompagné de S.A.S. la Princesse Charlène, S'est rendu en Lituanie à l'invitation de la Présidente, Mme Dalia GRYBAUSKAIT, afin de définir les bases d'une future collaboration entre les deux pays.

* Du 17 au 19 octobre, LL.AA.SS. le Prince et la Princesse de Monaco Se sont rendus en Pologne, afin de renforcer les liens diplomatiques et économiques qui unissent les deux pays.

A cette occasion, une visite du camp de concentration d'Auschwitz a été organisée, en présence des représentants de la communauté israélite monégasque.

5-5-1-3. La France – décembre 2012

Le 7 décembre 2012, S.A.S. le Prince Souverain a été convié par M. François HOLLANDE, Président de la République française, à un déjeuner de travail, au Palais de l'Elysée. Il s'agissait de la première rencontre officielle entre les deux Chefs d'Etat. Ont été abordées la question du positionnement de Monaco au regard de l'Union Européenne, celle du dynamisme économique de Monaco, véritable bassin d'emplois pour la région Provence Alpes-Côte d'Azur, la situation de la communauté française en Principauté et la problématique environnementale.

5-5-2. En Afrique

Les Visites Officielles de S.A.S. le Prince Souverain au Mali et au Burkina Faso ont eu pour principale thématique la politique de coopération monégasque, au niveau des actions menées par le Gouvernement Princier et des projets soutenus par les Organisations Non Gouvernementales de Monaco.

5-6-2-1. Le Mali et le Burkina Faso – février 2012

* A l'invitation du Président de la République du Mali, M. Amadou Toumani TOURE, S.A.S. le Prince Souverain a effectué un Voyage d'Etat au Mali, les 14 et 15 février, lors duquel Il a pu s'entretenir avec les autorités du Pays avant d'inaugurer officiellement le Consulat de la Principauté de Monaco à Bamako.

S.A.S. le Prince Albert II a également visité le Centre de lutte contre la Drépanocytose, le Centre de football « *Yeleen* » et le Centre Mérieux, 2 établissements co-financés par la Coopération Internationale monégasque. Le Gouvernement Princier intervient au Mali depuis 6 ans, par l'intermédiaire de la Direction de la Coopération Internationale, principalement dans les secteurs de la santé et de l'éducation. Plus de 16.000 personnes bénéficient aujourd'hui directement de ces projets.

* A l'invitation du Président du Burkina Faso, M. Blaise CAMPAORE, S.A.S. le Prince Souverain S'est rendu au Burkina Faso, du 15 au 17 février. Lors de Sa Visite Officielles, S.A.S. le Prince Albert II a pu visiter la Brigade nationale des Sapeurs-pompiers, le Samu social ainsi que le village de Guié dans lequel des actions sont conjointement menées par la Fondation Prince Albert II de Monaco, la Coopération Internationale de Monaco et l'Association monégasque Mission Enfance.

Une Délégation de la Chambre de Développement Economique de Monaco (C.D.E.) a également participé au Déplacement du Souverain dans ces 2 Etats d'Afrique de l'Ouest.

5-5-3. En Asie

5-6-3-1. Le Kazakhstan - Novembre 2012

* A l'invitation du Président kazakh, M. Noursoultan NAZARBAYEV, S.A.S. le Prince Albert II S'est rendu à Astana, les 2 et 3 novembre 2012, accompagné d'une importante délégation économique.

* Le programme de cette première visite au Kazakhstan couvrait de nombreux volets :

- ❖ un **volet diplomatique** avec la première rencontre des deux Chefs d'Etat, l'établissement d'une Déclaration conjointe et l'inauguration du Consulat de Monaco à Astana ;
- ❖ un volet économique avec la **signature d'un mémorandum de coopération entre la Chambre de commerce et de l'industrie de la République du Kazakhstan et la Chambre de Développement Economique de la Principauté** ;
- ❖ un **volet culturel** avec l'inauguration privée de l'exposition « *Les années Grace Kelly, Princesse de Monaco* » en présence du Maire d'Astana, M. Imangali TASMAGAMBETOV.

5-6-3-2. La Turquie – novembre 2012

* Les 6 et 7 novembre 2012, S.A.S. le Prince Souverain a été accueilli à Ankara où Il s'est entretenu avec le Président de la République de Turquie, S.E. M. Abdallah GÜL, avant de participer à un déjeuner de travail offert par le Premier ministre Turc, S.E. M. Recep Tayyip ERDOGAN.

* Le 7 novembre, à Istanbul, S.A.S. le Prince Albert II a inauguré les rencontres entre les membres de la Chambre de Développement Economique de Monaco et la Chambre de Commerce d'Istanbul, avant de prononcer un discours à l'Université de Bogacizi sur le thème de l'environnement. Un cocktail a également été organisé par la Fondation Prince Albert II afin de développer des opportunités de synergies sur des projets liés au développement durable avec les personnalités locales.

5-2. Renforcement des liens diplomatiques et consulaires monégasques

Les nombreuses cérémonies, réceptions et rencontres officielles organisées par les Ambassadeurs de Monaco à l'étranger, permettent d'ouvrir et de renforcer les relations diplomatiques et consulaires monégasques auprès d'un grand nombre de pays.

5-2-1. En Europe

5-2-1-1. La France

* S.E. Mme Sophie THEVENOUX, Ambassadeur de Monaco en France, a organisé, le 30 janvier 2012, la cérémonie des Vœux au Corps Diplomatique Etranger accrédité à Monaco en résidence à Paris, présidée par M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures.

* L'Ambassadeur de Monaco en France, S.E. Mme Sophie THEVENOUX, a présidé le 15 mars 2012 à Paris le Conseil d'Administration de l'Institut de Paléontologie Humaine.

* S.E. Mme THEVENOUX a représenté la Principauté au Forum annuel de l'OCDE, qui s'est tenu les 22 et 23 mai 2012, ayant pour thème « *Des politiques meilleures, pour une vie meilleure* ».

* Le 7 juin 2012, à l'Ambassade de Monaco en France, a eu lieu la cérémonie d'échange des alternats portant établissement de relations diplomatiques entre le Paraguay et la Principauté de Monaco.

5-2-1-2. l'Italie

S.E. M. FILLON ayant été nommé, en octobre 2012, Ambassadeur de Monaco en Italie, a participé à la **Commission de Coopération Administrative Italo-Monégasque**, qui s'est déroulée le 8 novembre 2012, au Ministère des Affaires Etrangères italien. La Délégation monégasque était conduite par S.E. M. Michel ROGER, Ministre d'Etat, en présence des Conseillers de Gouvernement.

5-2-1-3. La Belgique

* Au cours de l'année 2012, S.E. M. Gilles TONELLI, Ambassadeur de Monaco en Belgique, a participé à de nombreuses rencontres, notamment avec les Ambassadeurs des petits Etats d'Europe (Andorre, Saint-Marin et Liechtenstein), dans le cadre des réflexions menées sur le futur des relations l'Union Européenne et les Etats tiers de petite dimension.

* Les 3 et 4 octobre 2012, **S.A.S. le Prince Souverain a participé à la soirée de la Fondation Polaire Internationale**, à Bruxelles, célébrant ses dix ans d'existence, et prononcé une intervention dans le cadre du 3^{ème} **Symposium « Arctic Future »** organisé par la Fondation.

5-2-1-4. La Suisse

S.E. M. Robert FILLON, Ambassadeur de Monaco en Suisse, a participé aux manifestations francophones organisées par l'Alliance française de Berne, ainsi qu'aux événements de la « *Semaine de la langue française de la Francophonie* ».

5-2-1-5. Le Liechtenstein

S.E. M Robert FILLON, en sa qualité d'Ambassadeur de Monaco au Liechtenstein, a assisté à la présentation, lors de la journée diplomatique du 18 juin 2012, à la définition de l'image de marque du pays à l'international et à la protection de ses noms de marque.

[5-2.2. Aux Etats-Unis d'Amérique](#)

* Le 31 janvier 2012, S.E. M. Gilles NOGHES, Ambassadeur de Monaco aux Etats-Unis d'Amérique, a signé, au nom de la Principauté, la Charte d'engagement en faveur de la protection de l'environnement, lors d'une cérémonie organisée à l'Ambassade des Pays-Bas à Washington.

* Cette Charte est une déclaration d'intention qui vise à concrétiser l'action du **Forum Ambassades « verts »** et à renforcer la politique de protection de l'environnement au plan local. Elle énonce les actions et les comportements "verts" que le Corps Diplomatique accrédité à Washington partage sur le fond et entend respecter.

* S.E. M. NOGHES a par ailleurs participé, du 26 février au 2 mars 2012, au voyage d'étude (*Programme DISCOVER AMERICA*) organisé par le Département d'Etat américain, à Los Angeles.

* Le 11 avril 2012, S.E. M. NOGHES a représenté S.A.S. le Prince Souverain à la soirée du *Smithsonian National Museum of Nature History*, à Washington D.C., laquelle a été précédée d'une rencontre sur le thème du patrimoine scientifique et l'avenir de la recherche.

5-2-3. En Asie

5-2-3-1. La Chine

* Le 16 janvier 2012, S.E. Mme Catherine FAUTRIER a remis ses Lettres de créance au Président de la République Populaire de Chine, Monsieur HU Jin tao.

A cette occasion, S.E. Mme FAUTRIER a rencontré les Consuls honoraires de Monaco en Chine et renforcé ses contacts diplomatiques.

* Lors de l'Exposition Internationale de Yeosu (Corée du Sud), qui s'est déroulée à l'été 2012 autour du thème « *Pour des côtes et des océans vivants* », le Pavillon de Monaco, consacré à l'engagement historique de la Principauté en faveur de la protection de l'environnement, des mers et des océans, a rencontré un succès de fréquentation notoire, fort de 550.000 visiteurs.

* La 3^{ème} édition de la **Monaco Blue Initiative**, co-organisée par la Fondation Prince Albert II de Monaco et l'Institut Océanographique-Fondation Albert Ier Prince de Monaco, s'est déroulée à Yeosu, le 4 juin 2012, en présence de S.A.S. le Prince Albert II, d'experts de haut niveau et de M. Jacques PERRIN, Ambassadeur Honoraire de l'Exposition, dont le film « *Oceans* » a été projeté au terme de la rencontre.

Les échanges ont permis de mutualiser les bonnes pratiques en termes de gestion durable des océans, au travers notamment des initiatives innovantes de la zone Asie-Pacifique, et d'ouvrir de nouvelles perspectives de coopération internationale en matière de développement des aires marines protégées .

Créée à l'initiative de S.A.S. le Prince Albert II, la *Monaco Blue Initiative* est une **plateforme de réflexion rassemblant des acteurs de haut niveau (scientifiques, économiques, politiques et associatifs) partageant un engagement commun pour la gestion durable et la préservation des Océans.**

A l'occasion de la Journée de Monaco, le 3 juin 2012, LL.AA.SS. le Prince et la Princesse de Monaco, accompagnés d'une délégation ministérielle et de personnalités de Monaco, ont visité le Pavillon monégasque.

5-2-3-2. Le Japon

* S.E. M. Patrick MEDECIN, Ambassadeur non résident de Monaco au Japon, a représenté S.A.S. le Prince Souverain, les 11 et 12 mars 2012, à Tokyo, lors des cérémonies commémoratives du tremblement de terre de Tohoku et participé à la cérémonie du souvenir qui s'est tenue à l'Ambassade de France, au cours de laquelle l'Ambassadeur de France a rendu hommage aux Sapeurs Pompiers de Monaco venus porter secours aux populations japonaises aux côtés du corps français.

* Du 4 au 6 octobre 2012, l'Ambassadeur de Monaco au Japon s'est rendu à Nagasaki afin d'assister à la cérémonie de remise de prix du « *Night View Convention Summit* » récompensant les trois villes ayant les plus belles vues de nuit. Au cours de la soirée, Monaco, Hong Kong et Nagasaki ont été récompensées.

Lors de ce déplacement, l'Ambassadeur s'est également rendu à l'*Atomic Bomb Museum* important lieu de mémoire au Japon. Au nom de S.A.S. le Prince Souverain, et de la population monégasque, S.E. M. MEDECIN s'est recueilli au Mémorial National pour la Paix.

5-3. Promotion de l'attractivité, de la culture, du tourisme et des actions caritatives monégasques au travers du réseau diplomatique

5-4-1. En Europe et en Russie

5-4-1-1. La France

S.E. Mme Sophie THEVENOUX, Ambassadeur de Monaco en France, a participé, en avril 2012, à la projection du film documentaire « *I'm in a band* », une galerie de portraits de musiciens islandais, réalisé par un jeune réalisateur monégasque.

5-4-1-2. L'Italie

* Le 5 mars 2012, à Milan, s'est tenu le Gala de la Fondation Prince Albert II, en présence de S.A.S. le Prince Souverain. A cette occasion, les insignes de l'Ordre de Grimaldi ont été remis à M. Landoaldo DE MOJANA, ancien Consul de Monaco à Milan.

* Le 23 septembre 2012, S.E. M. Philippe BLANCHI, Ambassadeur de Monaco en Italie, a représenté le Yacht Club de Monaco à la cérémonie du jumelage avec le *Circolo Nautico* de Rome.

* Au cours de l'année 2012, S.E. M. BLANCHI a travaillé en collaboration avec le Consul honoraire de Monaco à Florence afin d'organiser le *Bal du Lys*, qui s'est déroulé le 11 octobre 2012, sous la présidence de LL.AA.SS. le Prince et la Princesse de Monaco.

* S.E. M. BLANCHI a également participé aux journées et soirées organisées par la Direction du Tourisme et des Congrès dans les villes de Lucques (région de Florence), de Montecchia (région de Padoue), de Lerca-Cogoleto (région de Gènes), de La Bagniai (région de Sienne).

5-4-1-3. Le Royaume Uni de Grande Bretagne

* S.E. Mme Evelyne GENTA, Ambassadeur de Monaco au Royaume-Uni de Grande Bretagne, a continué à renforcer ses contacts diplomatiques en organisant régulièrement des rencontres et des échanges avec les milieux d'affaires britanniques. Ces rencontres permettent de mettre en lumière la réalité économique, financière et culturelle de la Principauté et de consolider les relations économiques entre Monaco et le Royaume-Uni.

* S.E. Mme GENTA a également assisté au « *London Islamic Fashion Festival* », au mois d'avril 2012, et apporté son aide à S.A.R. la Comtesse de Wessex dans l'organisation de l'événement « *Wealth Fellowship Grand Prix* », qui s'est déroulé à Monaco, en mai 2012.

* Elle a été particulièrement sollicitée lors des Jeux Olympiques d'été qui se sont déroulés à Londres en 2012. A cette occasion, la Maison de Monaco à Londres a accueilli plus de 17.000 visiteurs. Un espace a notamment été dédié à la Chambre de Développement Economique monégasque, permettant la tenue de rencontres, de réceptions et de présentations orientées sur l'attractivité de la Principauté.

Plusieurs déjeuners et dîners officiels ont été organisés, en particulier le 28 juillet 2012, en présence de LL.AA.SS. le Prince et la Princesse de Monaco, et de nombreux représentants des Comités Olympiques nationaux.



5-4-1-4. L'Espagne

* A l'occasion du Bal de la Rose 2012, S.E. M. Patrick VAN KLAVEREN, Ambassadeur de Monaco en Espagne, a accueilli à Monaco une délégation espagnole d'une vingtaine de personnes d'horizons divers : le Consul de Monaco à Madrid, le Vice-Consul de Monaco à Barcelone, des banquiers, des hommes d'affaires, des industriels, des directeurs de galeries d'art, des agents immobilier et des artistes.

Outre la visite de Monaco, la Délégation a été reçue au *Club des Résidents Etrangers (CREM)* par S.E. M. Henri FISSORE ; elle a également été conviée à un dîner présidé par le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie. Ce dîner a donné lieu à une présentation de la diversité et du dynamisme de l'économie monégasque.

* A l'initiative de S.E. M. VAN KLAVEREN, du Comité nationale Monégasque, de l'Association Internationale des Arts Plastiques de l'U.N.E.S.C.O. et de la municipalité de Madrid, la capitale espagnole a accueilli en juin 2012, une **exposition de 49 artistes monégasques** et de 11 artistes espagnols. Cette exposition a rencontré un grand succès et permis au public espagnol de découvrir la palette artistique monégasque.

5-4-1-5. La Belgique

S.E. M. Gilles TONELLI, Ambassadeur de Monaco en Belgique, a participé à l'inauguration de l'Exposition philatélique de la collection de S.A.S. le Prince Souverain, organisée à Bruges, par le Président du Club philatélique de Monte-Carlo, avec le concours de l'Ambassade.

5-4-1-6. La Pologne

S.E. M. Claude GIORDAN, Ambassadeur non résident de Monaco en Pologne, a organisé un dîner « *Monaco Private Label* », en amont de la Visite Officielle de S.A.S. le Prince Souverain en Pologne. Cette réception s'est déroulée à Varsovie, le 15 octobre 2012, dans les locaux de la « *Polish Business Round Table* », au bénéfice exclusif de ses membres, permettant ainsi de contribuer au renforcement des relations économiques entre les deux pays.

5-4-1-7. La Russie

S.E. M. Claude GIORDAN, Ambassadeur non résident de Monaco en Russie, s'est rendu à plusieurs reprises dans ce pays. Ces déplacements ont donné lieu à l'organisation d'un dîner « *Monaco Private Label* » et d'une soirée au *Théâtre du Bolchoï*, dans le cadre de la venue de la Compagnie de Ballets de Monte-Carlo en Russie, du 29 au 30 juin 2012.

5-4-2. Aux Etats-Unis d'Amérique

* S.E. M. Gilles NOGHES, Ambassadeur de Monaco aux Etats-Unis d'Amérique, a participé au mois de janvier 2012 à la soirée de Gala annuelle organisée par la Fondation Allegro « *A champion for children with disabilities* » dont la vocation est d'améliorer la condition physique et mentale des enfants handicapés. S.E. M. NOGHES a profité de sa visite dans la ville de Charlotte pour présenter la Principauté de Monaco devant des professeurs et des étudiants de l'Université de Caroline du Nord.

* S.E. M. NOGHES a représenté S.A.S. le Prince Souverain au premier « *Oceans Gala* » de l'*International Conservation Caucus Foundation (I.C.C.F.)*, qui s'est déroulé le 24 avril 2012, à Washington.

* Les 13 et 14 juin 2012, S.E. M. Gilles NOGHES, Ambassadeur de Monaco aux Etats-Unis d'Amérique, a accueilli respectivement à San Francisco et à Las Vegas lors de deux dîners « *Monaco Private Label* » une Délégation monégasque composée du Directeur du Tourisme et des Congrès, du représentant du « *Monaco Private Label* », du Directeur des Casinos de Monte-Carlo et du Directeur des Relations Publiques de la Société des Bains de Mer.

5-4-3. En Asie

5-4-3-1. L'Australie

S.E. Mme Catherine FAUTRIER, Ambassadeur non résident de Monaco en Australie, a contribué, en étroite collaboration avec le Consul honoraire de Monaco en Australie, à **l'organisation de l'Exposition Princesse Grace en Australie, inaugurée par S.A.S. la Princesse Charlène** lors de Son déplacement en Australie, du 5 au 11 mars 2012.

5-4-3-2. La Chine

* S.E. Mme Catherine FAUTRIER, Ambassadeur non résident de Monaco en Chine, a organisé à Beijing, le 22 octobre 2012, le premier dîner « *Monaco Private Label* », en présence de convives de haut niveau. Ce dîner a été organisé grâce à la collaboration mise en place depuis l'Exposition Universelle de Shanghai avec la Banque ICBC, premier établissement bancaire chinois. Un partenariat entre la branche *Private Banking* d'ICBC et le Groupe Monte-Carlo Société des Bains de Mer a été récemment conclu afin de promouvoir la Principauté auprès de cette clientèle exclusive.

* S.E. Mme FAUTRIER a également été invitée par la Direction du Tourisme et des Congrès à participer aux rendez-vous de présentation et de promotion de la Principauté, organisés les 9 et 12 décembre à Shanghai, et les 12 et 14 décembre dans la capitale chinoise.

Elle a eu l'opportunité d'organiser, à Shanghai, un deuxième dîner « *Monaco Private Label* ».

Compte tenu du vif succès remporté par ces deux premières éditions, l'Ambassadeur et le Représentant monégasque du « *Monaco Private Label* » ont d'ores et déjà prévu de réitérer ces opérations dans d'autres villes chinoises au cours de l'année 2013.

5-4-3-3. Le Japon

* Dans le cadre des représentations de la Compagnie des Ballets de Monte-Carlo à Tokyo, S.E. M. Patrick MEDECIN, Ambassadeur non résident de Monaco au Japon, et le bureau de la Direction du Tourisme et des Congrès de Monaco au Japon, ont convié des personnalités, des prescripteurs et des partenaires à assister à l'une de ces représentations afin de promouvoir l'excellence de l'offre culturelle monégasque et d'entretenir les contacts de haut niveau existants.

* La Principauté de Monaco et le Royaume-Uni étaient à l'honneur de la 20^{ème} édition du *Tokyo Dome Tableware Forum*, (salon des Arts de la Table) qui s'est déroulée du 3 au 12 février 2012 et attiré environ 300.000 visiteurs. Lors de l'inauguration, en présence de S.A.I. la Princesse TAKAMADO, S.E. M. MEDECIN a prononcé un discours valorisant la présence de la Principauté à cette prestigieuse manifestation.

Les réalisations de la *Manufacture de Porcelaine de Monaco* ainsi que d'autres Institutions monégasques, tels que l'*Automobile Club de Monaco* et le *Yacht Club de Monaco*, ont ainsi pu être exposées. Ce salon a également permis à la Direction du Tourisme de réaliser une opération de promotion de la Principauté de Monaco.

5-4-3-4. L'Inde

* Du 19 au 24 novembre 2012, S.E. M. Patrick MEDECIN, Ambassadeur non résident de Monaco en Inde, a participé aux rendez-vous de présentation et de promotion de la Principauté organisés par la Direction du Tourisme et des Congrès de Monaco, le 21 novembre à Mumbai et le 23 novembre à New Delhi.

S.E. M. MEDECIN a également rencontré, lors de ce déplacement, le Directeur Général de l'*Indian Council for Cultural Relations (I.C.C.R.)*, afin de permettre le développement des relations culturelles entre l'Inde et la Principauté de Monaco.

5-4-3-5. Le Kazakhstan

En sa qualité d'Ambassadeur non résident de Monaco au Kazakhstan, S.E. Mme Evelyne GENTA s'est rendue à Astana, du 2 au 5 novembre 2012, lors de la Visite Officielle de S.A.S. le Prince Souverain.

Ce déplacement a permis d'établir un calendrier de rencontres économiques destiné aux entrepreneurs monégasques, qui sera mis en œuvre dès le premier semestre de l'année 2013.

6. LES ACCUEILS OFFICIELS

En étroite collaboration avec le Chargé de Mission pour les Affaires Protocolaires du Ministère d'Etat et le Service d'Honneur du Palais Princier, la Direction des Relations Diplomatiques et Consulaires a été chargée par le Département des Relations Extérieures de l'organisation et de l'accueil protocolaire des délégations qui se sont rendues en Principauté au cours de l'année 2012.

Du 5 au 8 février 2012 : Visite Officielle en Principauté de Monaco, du Président de la République des Palaos, M. Johnson TORIBIONG.

* Des réunions de travail ont été organisées avec le Département des Finances et de l'Economie et du Département des Relations Extérieures du Gouvernement Princier, en présence de la Chambre de Développement Economique de Monaco et la Direction du Tourisme et des Congrès de Monaco.

* Une réunion de travail s'est également déroulée avec les représentants de la Fondation Prince Albert II.

* Le Président de la République des Palaos a également participé à différentes manifestations culturelles en Principauté et inauguré le premier Consulat honoraire du Palaos à Monaco.

Les 7 et 8 mars 2012 : Visite de S.E. M. Reinhard SCHÄFERS, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République Fédérale d'Allemagne, dans le cadre de la prise de fonction de M. Tim BERGOLD, en qualité de Consul Honoraire d'Allemagne à Monaco.

Les 19 et 20 mars 2012 : Accueil de Mme Grazia GIAMMARINARO, Représentante de l'O.S.C.E., en charge de la lutte contre la traite des êtres humains. Le Gouvernement Princier a signé à cette occasion une Lettre d'Intention relative au Projet de l'O.S.C.E. pour la prévention de la traite des êtres humains et l'aide aux enfants et aux jeunes sans soutien parental en Moldavie. Par l'intermédiaire de la Direction de la Coopération Internationale, le Gouvernement Princier participe, depuis 2007, à plusieurs projets mis en œuvre dans le domaine de la traite des êtres humains, notamment en Moldavie.

Le 23 avril 2012 : Accueil de Mme Maria DAMAKI, Commissaire Européenne chargée de la pêche et des affaires maritimes, à l'occasion de la Conférence Hydrographique Internationale.

Du 23 au 25 avril 2012 : Visite d'une délégation ministérielle du Turkménistan conduite par le Ministre turkmène des Télécommunications M. Ovezov Bayram, lors de laquelle une réunion de travail sur les questions satellitaires a été organisée avec le Gouvernement Princier.

Le 4 mai 2012 : Accueil d'une délégation officielle de la Suisse dirigée par M. Didier BURKHALTER, Conseiller Fédéral, Ministre des Affaires Etrangères, à l'occasion de l'arrivée du premier navire solaire le *Planet Solar* à l'issue de son tour du monde.

Le 16 mai 2012 : Réunion de travail avec Mme Diane KELLY, Consul Général des Etats-Unis d'Amérique à Marseille, afin de finaliser l'Accord relatif au renforcement de la coopération entre la Principauté de Monaco et les Etats-Unis d'Amérique, dans le cadre du Programme d'Exemption de Visa.

Le 18 mai 2012 : Accueil d'une Délégation du Ministère des Finances et de la Direction des Services Fiscaux du Royaume de Thaïlande, dans le cadre d'une visite de plusieurs pays européens, et organisation d'une réunion de travail avec la Direction des Services fiscaux de Monaco.

Le 8 juin 2012 : Visite de courtoisie S.E. M. Oleksandr KUPCHYSHYN, Ambassadeur d'Ukraine à Monaco,

Le 3 juillet 2012 : Accueil de S.E. M. RIVKIN, Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique à Monaco, dans le cadre de la signature de l'Accord relatif au renforcement de la coopération entre la Principauté de Monaco et les Etats-Unis d'Amérique, en matière de sécurisation des déplacements entre les deux Pays.

* Au terme de cet Accord, Monaco et les Etats-Unis d'Amérique s'engagent à s'assurer que les informations relatives aux criminels et terroristes les plus dangereux soient échangées de façon réciproque, dans le respect de la protection des données, afin de garantir un traitement approprié de l'information, conformément aux lois nationales.

* Ce nouvel accord s'inscrit dans le cadre du Programme d'Exemption de Visa ou *Visa Waiver Program* (V.W.P.), reconduisant ainsi l'exemption de visa pour les ressortissants monégasques désireux de se rendre sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique.

Du 4 au 9 juillet 2012 : Accueil des hautes personnalités étrangères participant à la ^{21^{ème}} Session annuelle de l'Assemblée Parlementaire de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (A.P. O.S.C.E.), en étroite collaboration avec le Conseil National de la Principauté de Monaco.

Le 17 juillet 2012 : Accueil de M. Jacques ATTALI, Président de l'organisme *Planet Finance* dans le cadre de la signature d'un Accord-cadre en matière de coopération au développement, et plus particulièrement de lutte contre la pauvreté, au travers de la micro-finance.

Le 31 juillet 2012 : Visite de S.E. M. Vejdi RASHIDOV, Ministre de la Culture de Bulgarie, dans le cadre de la présentation des projets de collaboration culturelle qui pourraient être développés entre la Principauté de Monaco et la Bulgarie.

Le 31 juillet 2012 : Accueil de M. Shri S.S. PALANIMANICKAM, Ministre d'Etat pour les Finances de la République d'Inde, dans le cadre de la signature d'un Accord d'Echanges d'Information en matière Fiscale (*Tax Information Exchange Agreements*), entre l'Inde et Monaco.

Le 30 octobre 2012 : Visite du Cardinal Archevêque de Prague, lors de l'inauguration des fresques du plafond de la Chapelle de la Miséricorde, en présence de S.A.S. le Prince Souverain.

Les 17 et 18 novembre 2012 : Conférence Diplomatique réunissant les Ambassadeurs de Monaco à l'étranger



Les 18 et 19 novembre 2012 : Fête Nationale monégasque

Le 20 novembre 2012 : Réunion annuelle et déjeuner du Corps consulaire de la Principauté de Monaco à l'étranger.

Le 21 novembre 2012 : Signature de l'Accord-cadre de coopération entre l'Organisation Internationale de la Francophonie et le Gouvernement Princier.

Cet accord a pour but de renforcer les relations entre l'Organisation et la Principauté de Monaco et d'établir un cadre structurant de collaboration dans les domaines de l'éducation, de l'environnement et de la promotion de la langue française et de la culture francophone.

Le 8 décembre 2012 : Visite de Sa Sainteté le Patriarche Oecuménique BARTHOLOMÉE I^{er} à Monaco dans le cadre d'un temps de prière œcuménique à la Chapelle de la Visitation, de vêpres patriarcales présidées par Sa Sainteté en la Cathédrale de Monaco et d'un dîner offert à l'Hôtel Hermitage par le consul de Grèce à Monaco en présence de la communauté grecque.

Du 10 au 12 décembre 2012 : Accueil de la Mission d'évaluation des besoins de l'Organisation pour la Coopération et la Sécurité en Europe (O.S.C.E.) dans le cadre de la préparation des élections nationales, du 10 février 2013.

CONCLUSION

L'année 2013 sera marquée par le 20^{ème} anniversaire de l'admission de Monaco à l'Organisation des Nations Unies, officialisée le 28 mai 1993, témoignage de la reconnaissance internationale de la Souveraineté de la Principauté.

Cette reconnaissance internationale a également été caractérisée, notamment depuis la signature de la nouvelle Convention de coopération avec la France, le 8 novembre 2005, par le développement d'un important réseau diplomatique et consulaire monégasque, aujourd'hui composé de 15 Ambassadeurs accrédités dans 27 Etats, entourés de 21 diplomates monégasques, auxquels s'ajoutent 136 Consulats en activité dans 81 Etats.

Après une phase résolument expansive, la politique extérieure de Monaco s'oriente à présent vers une phase de consolidation de sa présence à l'étranger et une optimisation de sa coopération au développement, afin de renforcer sa visibilité sur la scène internationale et *in fine* son attractivité à l'étranger.

Le Gouvernement Princier poursuivra ainsi, tout au long de l'année 2013, ses actions en matière de politique extérieure, selon 2 axes de développement principaux :

La consolidation de la place de Monaco sur la scène internationale

La Principauté accueillera de hautes personnalités, parmi lesquelles le Secrétaire Général de l'O.N.U., S.E. M. BAN Ki-Moon, dans le cadre du 20^{ème} anniversaire de l'adhésion de Monaco à l'O.N.U. et le Directeur Général de l'U.N.E.S.C.O., Mme Irina BOKOVA, à l'occasion des 7^{èmes} *Rencontres Internationales Monaco et la Méditerranée*, qui se dérouleront en mars 2013.

De même, des rencontres internationales majeures seront organisées à Monaco, telles que la Conférence Méditerranéenne de l'O.S.C.E., les 21 et 22 octobre 2013, la Conférence de haut niveau présidée par S.A.R. la Princesse de Hanovre, qui se déroulera le 21 novembre 2013, à l'occasion du 20^{ème} anniversaire de la Convention des Nations-Unies relatives aux Droits de l'Enfant, et la sixième édition de la *World Policy Conference*, Conférence annuelle de premier plan en matière de gouvernance mondiale, qui aura lieu du 13 au 15 décembre 2013.

Les Voyages Officiels de S.A.S. le Prince Souverain, programmés en 2013, contribueront activement à l'approfondissement des liens historiques et diplomatiques établis avec les Autorités des pays visités ainsi qu'à la promotion des actions de coopération bilatérales, notamment en matière économique, environnementale, humanitaire ou culturelle.

L'optimisation de la coopération au développement

Reconnue pour son engagement et son implication pour la préservation de l'environnement et la cause humanitaire, la Principauté poursuivra sa politique en matière d'Aide Publique au Développement (A.P.D.), en orientant son action en faveur de projets qui s'inscrivent dans les domaines prioritairement définis par S.A.S. le Prince Souverain, à savoir la lutte contre la pauvreté, le respect des Droits de l'Homme, la protection de l'environnement et la protection des Droits des Enfants.

La Principauté de Monaco maintiendra ainsi des efforts soutenus en matière d'A.P.D. et s'attachera à renforcer les résultats qui peuvent être obtenus, en concentrant son soutien financier aux projets à destination prioritaire des Pays les Moins Avancés africains (P.M.A.) et des partenaires historiques de coopération, le Liban, la Tunisie et le Maroc.

ANNEXES

Annexe 1 – Lexique

Annexe 2 – Précisions financières quant aux actions de Coopération Internationale

Annexe 3 - Détail des projets financés par la Coopération Internationale

Annexe 1 - LEXIQUE

Abréviations	Intitulés
3G	Global Governance Group
ACCOBAMS	Accord pour la conservation des cétacés de la Mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente
AELE	Association européenne de libre-échange
AESA	Agence européenne de sécurité intérieure
AGNU	Assemblée Générale des Nations Unies
AICESIS	Association Internationale des Conseils Economiques et Sociaux et Institutions similaires
AIEA	Agence Internationale pour l'Energie Atomique
AMA	Agence Mondiale Antidopage
ANDRA	Agence Nationale française pour la Gestion des Déchets Radioactifs
APA	Accès et le Partage des Avantages
APD	Aide Publique au Développement
APES	Accord Partiel élargi sur le sport
AP-UPM	Assemblée Parlementaire de l'Union pour la Méditerranée
ARLEM	Assemblée Régionale et Locale euro-méditerranéenne
BHI	Bureau Hydrographique International
BIE	Bureau International des Expositions
CDE	Chambre de Développement Economique de Monaco
CDEG	Comité Directeur pour l'Egalité entre les femmes et les hommes
CEDH	Cour européenne des Droits de l'Homme
CERD	Comité de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale
CERF	Fonds d'urgence des Nations Unies
CERF	Fonds Central d'Intervention d'Urgence des Nations Unies
CESE	Conseil économique et social européen
CICTA	Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique
CIESM	Commission pour l'Exploration Scientifique de la Mer Méditerranée
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CLAC	Centre de lecture et d'animation culturelle
CMA	Comité Monégasque Antidopage
COI	Commission océanographique intergouvernementale
CPE	Comité pour la protection de l'Environnement
CPF	Conseil Permanent de la Francophonie
CSM	Centre Scientifique de Monaco
DAW	Division de la promotion de la femme
DCI	Direction de la Coopération Internationale
DNSEP	Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique
DREF	Fonds d'urgence du Mouvement de la Croix Rouge et du Croissant Rouge
DREF	Fonds d'Urgence de Réponse aux Catastrophes



ECOFIN	Conseil pour les Affaires Économiques et Financières
ECOSOC	Conseil économique et social
ECRI	Commission européenne contre le racisme et l'intolérance
EEE	Espace Economique Européen
EUROPOL	Office européen de Police
FAO	Food and agriculture Organization
FEMIP	Facilité Euro-Méditerranéenne d'Investissement et de Partenariat
FICR	Fédération internationale des Sociétés de la Croix Rouge et du Croissant Rouge
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
GRECO	Groupe d'Etats contre la corruption
HRC	Haut Commissariat aux Réfugiés
ICRI	International Coral Reef Initiative
IEPF	Institut de l'Energie et de l'Environnement de la Francophonie
INSTRAW	Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme
ITER	International Thermonuclear Experimental Reactor
MDP	Mécanisme pour un Développement Propre
MIIFED	Monaco lter International Fusion Energy Days
MMF	Monaco Méditerranée Foundation
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OCHA	Bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires
OEA	Organisation des Etats Américains
OIF	Organisation Internationale de la Francophonie
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OMT	Organisation mondiale du tourisme
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
ONUSIDA	Action des différentes agences spécialisées de l'ONU pour lutter contre la pandémie de VIH/SIDA
OSAGI	Office of the Special Adviser on Gender Issues and Advancement of Women
OSCE	Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe
PACT	Programme d'action pour la cancéro-thérapie
PANA	Programmes d'Actions Nationaux d'Adaptation
PIED	Petits Etats Insulaires en Développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
POSTEUROP	Association des opérateurs postaux publics européens
PIB	Produit Intérieur Brut
SCAR	Comité scientifique pour les recherches antarctique
SICCFIN	Service d'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers
SIFEE	Secrétariat international francophone pour l'évaluation environnementale
UE	Union Européenne
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature

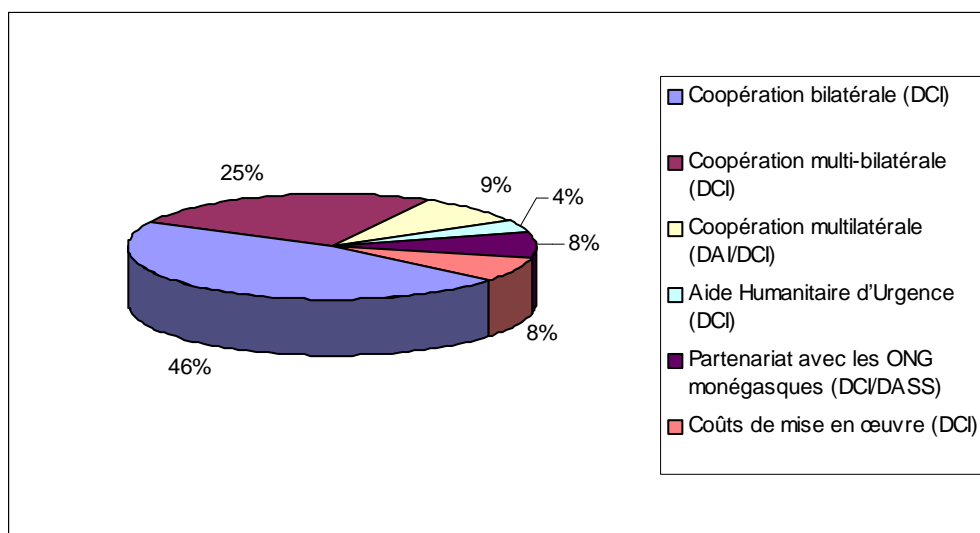


UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNFCCC	United Nations Framework Convention on Climate Change
UNHCDH	Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme
UNIFEM	Fonds de Développement des Nations Unies pour la femme
UpM	Union pour la Méditerranée
VIE	Volontaire International en Entreprise
YMS	Youth Mobility Scheme

Annexe 2 – Précisions financières quant aux actions de Coopération Internationale

Détail de l'APD par canal d'acheminement

Canal d'acheminement	2012
Coopération bilatérale (DCI)	4 321 816 €
Coopération multi-bilatérale (DCI)	2 365 587 €
Coopération multilatérale (DAI/DCI)	869 414 €
Aide Humanitaire d'Urgence (DCI)	340 000 €
Partenariat avec les ONG monégasques (DCI/DASS)	718 524 €
TOTAL DEBOURSE 2012	8 615 341 €
<i>Coûts de mise en œuvre (DCI)</i>	<i>724 885 €</i>
TOTAL DEBOURSE 2012 AVEC COÛTS DE MISE EN ŒUVRE	9 340 226 €



Détail de l'Aide Publique au Développement par pays d'intervention

DETAIL DE L'APD PAR PAYS D'INTERVENTION

PAYS	BILATERAL	MULTI-BILATERAL	AIDE HUMANITAIRE D'URGENCE	ONG MONEGASQUES	TOTAL EN EUROS
AFRIQUE DU SUD	75 000,00				75 000,00
BOSNIE	53 000,00				53 000,00
BURKINA FASO	298 338,76	50 000,00	40 000,00	41 595,00	429 933,76
BURUNDI	410 001,00	215 000,00		83 000,00	708 001,00
COSTA RICA	45 000,00				45 000,00
CUBA	30 000,00				30 000,00
EL SALVADOR	45 000,00				45 000,00
HAITI		139 085,00		2 567,00	141 652,00
KENYA				50 000,00	50 000,00
LIBAN	214 978,00	250 000,00	20 000,00		484 978,00
MADAGASCAR	484 562,39	197 178,70		46 000,00	727 741,09
MALI	393 370,00		100 000,00	71 000,00	564 370,00
MAROC	720 220,14	130 000,00			850 220,14
MAURICE	16 000,00				16 000,00
MAURITANIE	112 277,13				112 277,13
MOLDAVIE		139 323,00			139 323,00
MONGOLIE	194 301,48	130 000,00			324 301,48
MOZAMBIQUE	70 000,00				70 000,00
NIGER	167 329,74	125 000,00			292 329,74
SENEGAL	157 846,00				157 846,00
SOUDAN		50 000,00			50 000,00
SYRIE			60 000,00		60 000,00
TIMOR	116 060,00				116 060,00
TUNISIE	204 970,47				204 970,47
PROGRAMMES TRANSVERSAUX	483 007,19	940 000,00	20 000,00		1 443 007,19
AUTRES	30 553,88		100 000,00	424 362,23	554 916,11
SOUS TOTAL	4 321 816,18	2 365 586,70	340 000,00	718 524,23	7 745 927,11
COOPERATION MULTILATERALE					869 414,00
COUTS DE MISE EN ŒUVRE					724 884,51
TOTAL DEBOURSE 2012					9 340 225,62

Partenariat avec les ONG monégasques

Co-financement de projets	304 489 €
Renforcement des compétences	5 000 €
Subventions de fonctionnement	406 600 €
Divers	2 436 €
TOTAL	718 524 €

Montants de l'Aide Humanitaire d'Urgence

Prévention	44 500,00 €
Urgence	245 500,00 €
Réhabilitation	50 000,00 €
TOTAL	340 000,00 €



Contributions volontaires (coopération multilatérale dans le domaine de l'urgence)

Fonds Central d'Urgence des Nations Unies (CERF)	50.000,00 €
Comité international de la Croix-Rouge (CICR)	70.000,00 €
Comité International de la Croix-Rouge (CICR) pour le fonds des handicapés	20.000,00 €
Organisation Mondiale de la Santé (OMS), Département d'Action sanitaire en cas de Crise Humanitaire (HAC)	20.000,00 €
Bureau de Coordination des Affaires Humanitaires (OCHA)	40.000,00 €
Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR)	30.000,00 €
TOTAL	230.000,00 €

Annexe 3 - Détail des projets financés par la Coopération Internationale

Dans le domaine de la Santé

Prévention et accès aux soins pour les populations défavorisées

Pays	Projet	Partenaire(s)	Durée du projet	Financement total alloué par Monaco	Financement 2012 déboursé par Monaco
Burkina Faso	Appui aux services sanitaires, psychosociaux et éducatifs à Ouagadougou	SamuSocial International	2011-2013	165.200,00 €	50.000,00 €
Burkina Faso	Ambulance de l'Espoir	Enfants du Monde	2011-2013	68.782,00 €	30.000,00 €
Liban	Amélioration de la santé cardio-vasculaire des réfugiés palestiniens au Liban	Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA)	2011-2013	300.000,00 €	100.000,00 €
Madagascar - Mali	Renforcement de la qualité des soins de santé par l'amélioration du diagnostic biologique	Fondation Mérieux	2011-2013	314.695,00 €	93.639,00 €
Mongolie	Amélioration de la qualité des soins proposés aux personnes handicapées	Programme d'Aide et de Développement destiné aux Enfants du Monde (PADEM)	2010-2012	95.850,00 €	25.000,00 €
Mongolie	Programme PACT AIEA - Amélioration des services de soins palliatifs	Agence Internationale de l'Energie Atomique National Cancer Center of Mongolia	2012	80.000,00 €	80.000,00 €
Mongolie	Amélioration des soins maternels et infantiles pour la population de l'Arkhangai	Santé Sud	2012	60.000,00 €	60.000,00 €
TOTAL				1.084.527,00 €	438.639,00 €

Santé maternelle et infantile

Pays	Projet	Partenaire(s)	Durée du projet	Financement total alloué par Monaco	Financement 2012 déboursé par Monaco
Madagascar	Appui à la chirurgie cardiaque infantile	Médecins du Monde	2011-2013	400.000,00 €	150.000,00 €
Madagascar	Réduction de la vulnérabilité des femmes et des enfants en raison de la crise alimentaire	Programme Alimentaire Mondial (PAM) Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP)	2009-2012	327.000,70 €	97.000,70 €
Maroc	Traitement des enfants et jeunes adultes atteints de leucémie myéloïde aiguë	St Jude Research's Hospital	2010-2014	490.000,00 €	100.000,00 €
Niger	Campagne nationale de vaccination contre la poliomyélite	Organisation Mondiale de la Santé (OMS)	2011-2013	375.000,00 €	125.000,00 €
Pays faibles revenus	à Programme pilote de recherche sur les infections infantiles résistantes aux antibiotiques (CHARLI)	Institut Pasteur	2011-2013	847.110,00 €	349.250,00 €
Pays faibles revenus	à Opération d'enfants en Principauté de Monaco dont les pathologies ne sont pas opérables dans leur pays d'origine	Monaco Collectif Humanitaire	2012	4.438,52 €	4.438,52 €
TOTAL				2.443.549,22 €	825.689,22 €

Lutte contre le VIH, le paludisme et autres maladies

Pays	Projet	Partenaire(s)	Durée	Financement total alloué par Monaco	Financement 2012 déboursé par Monaco
Lutte contre le VIH/SIDA					
Burundi	Prise en charge communautaire des orphelins du VIH/Sida et autres enfants vulnérables	AMADE Burundi AMADE Mondiale Fight Aids Monaco	2011-2013	360.001,00 €	110.001,00 €
Burundi	Renforcement de la prévention de la transmission du VIH/Sida de la mère à l'enfant	UNICEF	2011-2013	390.000,00 €	130.000,00 €
Haïti	Lutte contre le VIH/Sida	ONUSIDA	2012	120.000,00 €	120.000,00 €
Sous-total				870.001,00 €	360.001,00 €
Lutte contre le paludisme					
Botswana Comores Madagascar Afrique du Sud Namibie Swaziland Zanzibar Zimbabwe	Accélération de la lutte contre le paludisme jusqu'à sa pré-élimination en Afrique Orientale et Australe à l'horizon 2015	Organisation Mondiale de la Santé (OMS)	2010-2012	1.500.000,00 €	790.000,00 €
Madagascar	Renforcement du système de santé et de l'accès aux soins à Sainte Marie	Organisation Mondiale de la Santé (OMS)	2010-2013	355.000,00 €	100.178,00 €
Madagascar	Appui au fonctionnement du Centre National de Lutte contre le Paludisme	Ministère de la Santé	2010-2012	60.000,00 €	20.000,00 €
Sous-total				1.915.000,00 €	910.178,00 €
Autres maladies					
Niger	Influence des facteurs climatiques : lutte contre la méningite bactérienne aiguë	Institut Pasteur	2010-2013	187.990,00 €	67.980,00 €
Sénégal	Installation d'une salle de téléformation au Centre Hospitalier de l'Ordre de Malte à Dakar	Ordre de Malte	2011	18.000,00 €	3.600,00 €
Sous-total				205.990,00 €	71.580,00 €
TOTAL				2.990.991,00 €	1.341.759,00 €



Lutte contre les maladies négligées

Pays	Projet	Partenaire(s)	Durée du projet	Financement total alloué par Monaco	Financement 2012 déboursé par Monaco
Lutte contre la drépanocytose					
Mali	Construction et appui au fonctionnement du Centre de Recherche et de Lutte contre la Drépanocytose	Ministère de la Santé	2009-2012	424.920,00 €	114.920,00 €
Mauritanie	Soutien à l'Association de Soutien aux Drépanocytaires	Santé Sud	2011-2012	6.982,00 €	1.397,00 €
Niger	Elaboration du projet associatif de l'association de lutte contre la drépanocytose au Niger	Santé Sud	2012	9.290,00 €	9.290,00 €
Sénégal	Elaboration du projet de service de l'unité de soins ambulatoires pour enfants et adolescents drépanocytaires au Centre Hospitalier National d'Enfants Albert Royer	Santé Sud	2012	7.425,00 €	7.425,00 €
Sous-total				448.617,00€	133.032,00 €
Lutte contre les bilharzioses					
Sénégal	BILHVAX 3, un vaccin contre les bilharzioses	Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm)	2008-2012	432.298,11 €	100.000 €
Sous-total				432.298,11€	100.000,00 €
TOTAL				880.915,11 €	233.032 €



Coopération technique

Pays	Formation/Projet	Partenaire(s)	Durée
Niger Hôpital National de Niamey	Deux missions pour poser des prothèses de hanches, notamment en faveur de patients drépanocytaires	CHPG Institut monégasque de Médecine & chirurgie Sportive Croix-Rouge monégasque	15 jours
Niger Hôpital National de Niamey (HNN)	Perfectionnement des connaissances d'un kinésithérapeute et apprentissage des techniques de gestion d'un service	CHPG	2 mois et demi
Sénégal Hôpital de Pikine	Mise en place d'une unité d'excellence en coeliochirurgie	CHPG Association Médicale d'Entraide	18 jours de mission
Sénégal Hôpital de Pikine	Formation de deux chirurgiens gynécologues à la coeliochirurgie	CHPG Association Médicale d'Entraide	4 mois
Madagascar CHU JRA d'Antananarivo	Cours en échographie	CHPG Association Médicale d'Entraide	20 jours
Madagascar CHU JRA d'Antananarivo	Renforcement des compétences d'un médecin en radiologie conventionnelle, en échographie et en scanner	CHPG	10 mois
Madagascar	Mission exploratoire pour la mise en place d'un atelier de lunettes, d'une unité de consultations et d'un bloc opératoire	CHPG	15 jours
Maroc	Mission pour implanter des stimulateurs cardiaques et réaliser des ablations par radiofréquence	CHPG Association de cardiologie Monaco-Maroc	5 jours
Tunisie Hôpital Universitaire Fattouma Bourghiba (Monastir)	Formation d'un Docteur aux techniques de rythmologie, suivi des procédures d'ablation intracardiaque, implantation de pacemaker	CHPG	2 mois
Tunisie CHU Charles Nicolle	Formation d'un Docteur aux techniques de rythmologie, suivi des procédures d'ablation intracardiaque, implantation de pacemaker	CHPG	10 mois
Continent africain	Formation de jeunes professionnels au mastère spécialisé en Santé Publique avec spécialisation en risque infectieux, mis en place par l'Ecole Pasteur/ Cnam en collaboration avec l'EHESP	Institut Pasteur	2012
Financement total pour l'année 2012			134.817,23€



Dotation de matériel

Pays	Projet	Partenaire(s)	Durée du projet	Financement total alloué par Monaco	Financement 2012 déboursé par Monaco
Niger	Appui aux missions pour la pose de prothèses de hanches notamment en faveur de patients drépanocytaires	CHPG Hôpital National de Niamey Croix-Rouge monégasque	2012	7.533,86 €	7.533,86 €
Madagascar	Dotations de deux échographes	Centre d'Imagerie Médicale de Monaco JRA d'Antananarivo	2012	3.725,80 €	3.725,80 €
Cuba	Appui pour l'équipement en appareillage pédiatrique	Centre Communautaire de "Senen Casas"	2010-2012	25.300,00 €	6.900,00 €
Cuba	Appui pour l'équipement en matériel médical	Hôpital pédiatrique « José Luis Miranda »	2010-2012	34.700,00 €	23.100,00 €
TOTAL				71.259,66 €	41.259,66 €

Dans le domaine de l'Education

Accès à l'éducation et à l'alphabétisation

Pays	Projet	Partenaire(s)	Durée du projet	Financement total alloué par Monaco	Financement 2012 déboursé par Monaco
Afrique du Sud	Mise en oeuvre d'un programme social en faveur de la petite enfance	Gouvernement de la Province du Western Cape Consulat de Monaco en Afrique du Sud	2012	75.000,00 €	75.000,00 €
Burkina Faso	Education Pour Tous / Formation des maîtres	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO)	2010-2013	200.000,00 €	50.000,00 €
Burundi	Création de huit nouveaux Centres de Lecture et d'Animation Culturelle (CLAC)	Organisation Internationale de la Francophonie (OIF)	2009-2012	400.000,00 €	85.000,00 €
Liban	Autonomisation des services éducatifs et psychosociaux de l'association INSAN	Association INSAN	2011-2012	89.819,00 €	41.516,00 €
Liban	Soutien au centre Janah pour l'éducation des enfants et jeunes réfugiés irakiens	Institut Européen pour la Coopération au Développement (IECD)	2011-2012	95.062,00 €	60.035,00 €
Madagascar	Classes vertes pour les enfants démunis de Fianarantsoa	ONG Bel Avenir	2010-2012	57.407,55 €	17.275,41€
Maroc	Lutte contre l'abandon scolaire (programme Tanour)	Association Kane Ya Makane	2010-2012	80.000,00 €	30.000,00 €
Maroc	Développement Intégré de 6 douars des régions de Marrakech et Agadir	Fondation Zakoura	2011-2013	299.743,22 €	105.000,00 €
TOTAL				1.297.031,77 €	463.826,41 €

Formation et insertion professionnelle

Pays	Projet	Partenaire(s)	Durée du projet	Financement total alloué par Monaco	Financement 2012 déboursé par Monaco
El Salvador	Amélioration par l'éducation de la qualité de vie de 48 jeunes femmes aux ressources limitées	Asociacion de Fomento Cultural y Deportivo (AFCyD)	2010-2012	90.000,00 €	45.000,00 €
Mali	Formation qualifiante et appui à l'insertion de 150 jeunes de la Commune Rurale de Baguinéda	Association AJA Mali	2010-2012	319.918,00 €	133.290,00 €
Mali	Appui à l'enfance vulnérable Centre Père Bernard Verspieren	Comité International de la Croix-Rouge (CICR)	2012	20.000,00 €	20.000,00 €
Maurice	Programme d'échange dans le domaine de l'hôtellerie et de la restauration	Consulat de Maurice	2012-2014	63.000,00 €	16.000,00 €
Mongolie	Formation à la lutte contre le trafic de biens culturels	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO)	2011-2013	150.000,00 €	50.000,00 €
Mongolie	Fouilles archéologiques et restauration d'un monastère dans la région de l'Arkhangai	Institut d'Archéologie de l'Académie des Sciences de Mongolie Musée d'Anthropologie Préhistorique de Monaco	2008-2012	477.500,00 €	60.000,00 €
Mongolie	Etude préalable à la création d'un centre de perfectionnement et de formation professionnelle au métier du tourisme raisonné	Mongolian Outdoor Leadership Institute (MOLI)	2011-2012	17.986,50 €	3.597,30 €
Sénégal	Appui au développement d'une Maison du Rugby à Yoff	Maison du Rugby	2011-2012	82.208,00 €	27.614,00 €
TOTAL				1.220.612,50 €	355.501,30 €

Insertion sociale et respect des droits humains

Pays	Projet	Partenaire(s)	Durée du projet	Financement total alloué par Monaco	Financement 2012 déboursé par Monaco
Burkina Faso	Appui aux services sanitaires, psychosociaux et éducatifs en faveur des enfants et jeunes de la rue	Samusocial International	2011-2013	165.200,00 €	50.000,00 €
Mali-Sénégal	Assistance aux victimes de la traite des êtres humains	Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (UNODC)	2011-2013	374.340,00 €	150.000,00 €
Croatie	Renforcement du système de soutien aux enfants et adolescents victimes de mines ou de traumatisme psychologique	Centre MARE	2010-2012	300.000,00 €	100.000,00 €
Liban	Réinsertion sociale des jeunes incarcérés	Apprentis d'Auteuil	2010-2012	180.000,00 €	70.000,00 €
Madagascar	Renforcement des capacités d'accueil et de prise en charge de l'Orphelinat Catholique de Fianarantsoa	Orphelinat Catholique de Fianarantsoa	2011-2013	141.000,00 €	50.000,00 €
Madagascar	Pérennisation des actions du centre médico-éducatif les Orchidées Blanches et de l'Union Nationale des Associations de Personnes Handicapées	Association les Orchidées Blanches	2011-2013	50.000,00 €	19.000,00 €
Madagascar	Accompagnement de 3 structures en faveur d'enfants en situation de handicap	STEPS Consulting Orchidées Blanches Ephata Préventorium Rainier III	2012	37.629,00 €	12.794,48 €
Maroc	Accompagnement des associations représentant les personnes en situation de handicap	Handicap International	2010-2014	585.000,00 €	110.000,00 €
Maroc	Promotion, au	Apprentis d'Auteuil	2010-	319.492,00 €	126.381,00 €



	respect et à la mise en oeuvre des droits des enfants, des jeunes et des femmes		2012		
Maroc	Construction de crèches communautaires et d'un centre de protection de l'enfance dans la région sous Massa	Fondation du Sud	2010-2012	85.000,00 €	35.000,00 €
Maroc	Assistance aux réfugiés en milieu urbain au Maroc en terme de santé, éducation et autosuffisance	Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR)	2011-2013	280.000,00 €	80.000,00 €
Moldavie	Prévention de la traite d'êtres humains et aide aux enfants sans soutien parental	Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE)	2010-2014	374.323,00 €	139.323,00 €
Tunisie	Développement local inclusif et accessibilité universelle pour la promotion de la participation sociale des personnes handicapées	Handicap International	2010-2014	350.000,00 €	100.000,00 €
Tunisie	Prise en charge efficace et de qualité des enfants sans soutien familial	Santé Sud	2010-2012	117.925,00 €	-
TOTAL				3.359.909 €	1.042.498,48 €

Autres projets financés en 2012 dans le domaine de l'éducation

Pays	Projet	Partenaire(s)	Durée du projet	Financement total alloué par Monaco	Financement 2012 déboursé par Monaco
Maroc	Programme Art Gold Participation aux coûts de tierces parties entre le gouvernement de la principauté de Monaco et le PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) au Maroc	2012-2014	200.000,00 €	50.000,00 €
TOTAL				200.000,00 €	50.000,00 €

Dans le domaine de l'Environnement

Lutte contre la désertification et le changement climatique

Pays	Titre du projet	Partenaire(s)	Durée du projet	Financement alloué par Monaco	Financement 2012 déboursé par Monaco
Lutte contre la désertification					
Maroc	Réhabilitation des palmeraies de Tata, Akka et Foug Zguid dans la province de Tata	Association pour la Lutte contre l'Erosion, la Sécheresse et la Désertification au Maroc (ALCESDAM)	2010-2012	350.000,00 €	-
Tunisie	Réhabilitation du secteur de "Ras-Eloued" de l'oasis de Chenini	Association de sauvegarde de l'Oasis de Chenini	2011-2013	227.280,00 €	91.320,00 €
Tunisie	Conception d'un sentier touristique le long de l'ancien oued du secteur de Ras El Oued de l'oasis de Chenini-Gabès	Richard SEREN	2012	11.935,00 €	11.457,35 €
Sous-total				589.215,00 €	102.777,35 €
Lutte contre le changement climatique, développement rural					
Mongolie	Evaluation du projet d'appui à la FEA pour perpétuer l'élevage nomade et prolongement du volet formations professionnelles	Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières (AVSF) Fédération des Eleveurs de l'Arkhangai (FEA)	2012-2013	25.000,00 €	20.000,00 €
Mongolie	Programme d'assainissement de la brucellose chez les ruminants sur une zone pilote dans province de l'Arkhangai	Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières (AVSF) Fédération des Eleveurs de l'Arkhangai (FEA)	2012	8.000,00 €	8.000,00 €
Mongolie	Appui à la FEA pour perpétuer l'élevage nomade	Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières (AVSF) Fédération des Eleveurs de l'Arkhangai (FEA)	2011-2012	50.000,00 €	10.000,00 €
Mongolie	Suivi et accompagnement à la mise en place de	Groupe Energies Renouvelables,	2012-2013	8.200,00 €	7.200,00 €



	serres solaires pour la production maraîchère dans la province de l'Arkhangai	Environnement et Solidarités (GERES)			
Timor Oriental	Reforestation et génération de revenus familiaux dans la Province de l'Ermera	Présidence du Timor Oriental Foundation for Post-Conflict Development	2008-2012	220.000,00 €	40.000,00 €
Timor Oriental	Développement durable des communautés de Eraulo, Estado, Goulolo et Raimerhei, dans la Province de l'Ermera	St Bakhita Center Foundation for Post Conflict Development	2011-2013	155.000,00 €	50.000,00€
Timor Oriental	Suivi des activités, assistance et renforcement des capacités des partenaires de la Principauté au Timor Oriental	Foundation for Post Conflict Development	2011-2012	53.834,63 €	26.060,00 €
Sous-total				520.034,63 €	161.260,00 €
TOTAL				1.109.249,63 €	264.037,35 €

Hors APD - Lutte contre le changement climatique					
Maroc	Installation d'un kit de pompage solaire dans la palmeraie de Kasbat Sidi Abdellah M'Barek dans la province de Tata	Société Eaunergie	2011-2012	79.766,40 €	23.740,00 €
Tunisie	Changement d'échelle dans la mise en oeuvre des projets MDP dans le secteur de l'énergie et de l'industrie	Agence Nationale pour la Maîtrise de l'Energie (ANME)	2011-2012	297.600,00 €	97.600,00 €
TOTAL HORS APD				377.366,40 €	121.340,00 €

Conservation de la biodiversité et de la promotion de l'écotourisme

Pays	Titre du projet	Partenaire(s)	Durée du projet	Financement total alloué par Monaco	Financement 2012 déboursé par Monaco
Costa Rica	Coopération en matière de protection et de conservation du milieu marin	République du Costa Rica	2008-2012	225.000,00 €	45.000,00 €
Madagascar	Mise en œuvre du plan d'aménagement et de gestion de l'Aire Protégée Andrafiamena – Andavakoera	Fanamby	2011-2012	220.000,00 €	120.000,00 €
Mozambique	Gestion de l'aire marine protégée de la réserve spéciale de Maputo	Peace Parks Foundation	2010-2012	210.000,00 €	70.000,00 €
Tunisie	Appui à la gestion du Parc National du Chaambi	Ministère de l'Environnement et du Développement durable Agence Française de Développement	2011-2013	386.500,00 €	-
Tunisie	Création et gestion d'aires marines protégées visant le développement de la plongée récréative et la préservation des paysages sous-marins	Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral (APAL)	2011-2012	113.100,00 €	-
TOTAL				1.154.600,00 €	235.000,00 €

Hors APD - Conservation de la biodiversité et de la promotion de l'écotourisme					
Slovénie	Appui aux projets de protection de la nature et de conservation de la biodiversité	Ministère de l'Environnement slovène	2010-2012	240.000 €	85.000 €
TOTAL HORS APD				240.000,00	85.000,00 €



Autres projets financés en 2012 dans le domaine de l'Environnement

Pays	Titre du projet	Partenaire(s)	Durée du projet	Financement total alloué par Monaco	Financement 2012 déboursé par Monaco
Croatie	Campagne de fouilles archéologiques dans la grotte de Ljubic	Musée d'Anthropologie Préhistorique de Monaco Institut de Restauration Croate	2008-2012	147.422,00 €	12.500,00 €
Maroc	Contrôle des émissions atmosphériques d'unités industrielles et artisanales	Royaume du Maroc	2008-2011	395.000,00 €	145.774,23 €
TOTAL				542.422,00 €	158.274,23 €

Dans le domaine du Microcrédit

Accès des plus pauvres aux services de la microfinance

Pays	Projet	Partenaire(s)	Durée du projet	Financement total alloué par Monaco	Financement 2012 déboursé par Monaco
Burkina Faso	Développer l'entrepreneuriat social auprès des plus démunis par le soutien à des institutions de microfinance	Entrepreneurs du Monde	2011-2013	300.000,00 €	100.000,00 €
Burundi	Démarrage et croissance de l'Institut de Microfinance DUKUZE	DUKUZE Ibibondo Microfinance	2012-2014	750.000,00 €	250.000,00 €
Burundi	Assistance technique lors de la phase de démarrage et de croissance de l'Institut de Microfinance DUKUZE	PlaNet Finance	2012-2014	150.000,00 €	50.000,00 €
Mali	Programme de Renforcement des capacités de l'Association SINSINSO - Assistance technique	PlaNet Finance SINSINSO	2011-2012	34.112,00 €	10.234,00 €
TOTAL				1.234.112,00 €	410.234,00 €

Promotion de l'impact social et transparence du secteur de la microfinance

Pays	Projet	Partenaire(s)	Durée du projet	Financement total alloué par Monaco	Financement 2012 déboursé par Monaco
Luxembourg	Appui au développement du site Internet dédié à la microfinance "Le Portail francophone »	Appui au Développement Autonome (ADA)	2010-2012	75.000,00 €	25.000,00 €
TOTAL				75.000,00 €	25.000,00 €

Promotion de l'entrepreneuriat social et des filières équitables

Pays	projet	Partenaire	Durée	Financement total alloué par Monaco	Financement 2012 déboursé par Monaco
Liban	Contribution au développement rural par le commerce équitable	Fair Trade Lebanon	2010-2012	100.000,00 €	30.000,00 €
Liban	Réhabilitation socio-économique dans la banlieue sud de Beyrouth	Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)	2011-2013	400.000,00 €	150.000,00 €
Mali	Appui à la promotion du micro-entrepreneuriat féminin à San	Association Muso Ni Den Kunkow (MNDK)	2010-2012	54.603,00 €	18.785,00 €
Sénégal	Développement de l'élevage laitier dans le bassin de Richard Toll	Fondation Grameen Crédit Agricole GRET Laiterie du Berger	2010-2012	132.000,00 €	19.207,00 €
TOTAL				686.603,00 €	217.992,00 €

Dans le domaine de l'Aide Humanitaire d'urgence

La prévention

Pays	Projet	Partenaire(s)	Durée du projet	Financement total alloué par Monaco	Financement 2012 déboursé par Monaco
Burkina Faso	Assistance dans le domaine de la protection civile	Brigade Nationale de Sapeur Pompiers du Burkina Faso Corps des Sapeurs-Pompiers de Monaco	2010-2012	210.000,00 €	95.210,18 €
Burkina Faso	Formation et équipement de brigades d'urgence de la Croix-Rouge burkinabé et distribution de foyers améliorés aux réfugiés maliens du camp de Sag-Nioniogo	Croix-Rouge monégasque Croix-Rouge burkinabé	2012	24.500,00 €	24.500,00 €
Burkina Faso et Niger	Renforcement des capacités opérationnelles et des brigades d'urgences des Croix-	Croix-Rouge monégasque Croix-Rouge française	2012	20.000,00 €	20.000,00 €



	Rouge burkinabé et nigérienne				
Mauritanie	Construction et équipement d'une caserne de Sapeurs-Pompiers dans le quartier de Tevrah-Zeina à Nouakchott	ES-KO	2011-2012	182.053,00 €	35.625,00 €
Mauritanie	Assistance dans le domaine de la protection civile	Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation burkinabé Corps des Sapeurs-Pompiers de Monaco	2010-2012	210.000,00 €	65.510,07 €
TOTAL				646.553,00 €	240.845,25 €

L'urgence

PAYS	ACTIONS	MONTANT	PARTENAIRES & OPERATEURS
Burkina Faso	Réponse d'urgence à la crise des réfugiés maliens Soutien aux camps de réfugiés de Mentao et Damba dans la province du Soum	15.500,00 €	<ul style="list-style-type: none"> ‡ Croix-Rouge monégasque ‡ Croix-Rouge burkinabé
Mali	Soutien aux actions de protection et d'assistance aux victimes de la crise malienne	40.000,00 €	‡ Comité International de la Croix-Rouge (CICR)
Mali	Distribution de kits alimentaires pour 10.000 personnes réfugiés du Nord Mali à Bamako et ses environs	40.000,00 €	<ul style="list-style-type: none"> ‡ Consulat de Monaco au Mali ‡ Amassa Afrique Verte Mali
Syrie	Soutien aux réfugiés syriens	30.000,00 €	‡ Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR)
Syrie	Assistance aux victimes des affrontements	30.000,00 €	‡ Comité International de la Croix-Rouge (CICR)
Liban	Prise en charge de 250 familles réfugiées syriennes	10.000,00 €	<ul style="list-style-type: none"> ‡ Les Amis du Liban Monaco ‡ Association Tahaddi
Liban	Achat de colis alimentaires et de vêtements chauds pour 200 familles réfugiées syriennes	10.000,00 €	‡ Mission Enfance
Soudan	Soutien aux populations déplacées	50.000,00€	‡ Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR)
TOTAL		225.500,00 €	



La réhabilitation

Pays	Projet	Partenaire(s)	Durée du projet	Financement total alloué par Monaco	Financement 2012 déboursé par Monaco
Croatie	Déminage d'aires protégées	Croatian Mine Action Center (CROMAC)	2010-2012	225.000,00 €	75.000,00 €
Palestine	Réadaptation d'enfants victimes du conflit de la bande de Gaza	URI (University Rehabilitation Institute) de Slovénie	2011-2012	100.000,00 €	50.000,00 €
TOTAL				325.000,00 €	125.000,00 €